

07.000

**Message
concernant le financement des activités de la fondation
Pro Helvetia de 2008 à 2011**

du 28 février 2007

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, en vous proposant de l'adopter, un projet d'arrêté fédéral concernant le financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 2008 à 2011.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

Condensé

En vertu de l'art. 3, al. 1, de la loi fédérale du 17 décembre 1965 concernant la fondation Pro Helvetia, la Confédération aide cette fondation à remplir sa mission culturelle en Suisse et à l'étranger en lui allouant des contributions annuelles dont le montant est en principe fixé tous les quatre ans par un arrêté fédéral simple. La période de subventionnement en cours arrive à échéance le 31 décembre 2007. Par le présent message, le Conseil fédéral vous soumet le projet d'un arrêté fédéral sur le financement de la fondation pour la période 2008 à 2011.

Une loi sur l'encouragement de la culture, destinée à mettre en œuvre l'art. 69 de la Constitution, est en cours d'élaboration. La loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia est révisée parallèlement. Le présent message se base délibérément sur la législation actuelle. La loi fédérale sur l'encouragement de la culture et la loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia doivent être traitées par le Parlement selon le calendrier actuel lors de la session d'automne 2007. Si ces lois entraînent au niveau fédéral une nouvelle répartition des tâches et des compétences susceptibles d'influer notablement sur l'activité de la fondation Pro Helvetia et son financement pendant la législature 2008 à 2011, le Conseil fédéral remettra en discussion les montants accordés et proposera une autre répartition des moyens.

La base des considérations et demandes qui vont suivre est la requête de la fondation, qui expose et détaille ses besoins financiers pour la prochaine législature. Cette requête est intégrée en annexe au présent message.

Le présent message fait état des activités de la fondation au cours de la précédente période de législature ainsi que de sa situation actuelle. Il présente et prend position sur les objectifs qu'elle s'est fixés pour les prochains quatre ans.

On constate que la fondation a mené ses activités en adéquation avec sa mission au cours de la période 2004 à 2007. Elle a posé des accents sur trois domaines prioritaires: la danse, la compréhension entre les communautés culturelles de Suisse et le dialogue interculturel, donnant ainsi des impulsions à la vie culturelle suisse. Dans le domaine international, la fondation a repensé son réseau à l'étranger, en fermant trois bureaux de liaison et en fermant le Centre culturel de Milan, transférant les activités qu'il menait jusqu'alors à l'Institut suisse de Rome. Elle a en outre poursuivi ses travaux de restructuration interne, avec pour conséquence de toucher à son but de limiter ses frais de fonctionnement à 30 % de son budget global, répondant ainsi aux exigences qu'avait formulées à son égard le Parlement lors de la dernière période de financement.

Pour la période de financement à venir, Pro Helvetia a posé un certain nombre d'objectifs globaux pour son mandat de base, d'une part, qui lui permettent de diriger ses activités de manière ciblée. La fondation a d'autre part fixé des domaines prioritaires sur lesquels elle entend donner un accent ponctuel, à savoir la médiation culturelle et artistique, les échanges avec l'Asie, les traductions, ainsi que les coproductions entre la Suisse et l'étranger.

Le Conseil fédéral appuie la requête, laquelle est fondée sur des considérations raisonnables, des motifs plausibles et des conclusions logiques. Il déclare en partager les grandes lignes. Le Conseil fédéral estime néanmoins qu'une adaptation est nécessaire en fonction des conditions budgétaires actuelles. La Fondation demande pour la période 2008 à 2011 un budget de 143,8 millions de francs pour mener à bien sa mission. Cela représenterait une augmentation de 6,8 millions par rapport au crédit-cadre accordé pour la période de législature précédente, qu'il faut juger à l'aune du renchérissement du coût de la vie. Le Conseil fédéral vous propose de mettre à la disposition de la fondation Pro Helvetia 135 millions de francs au total pour la prochaine législature, ce qui représente 2 millions de moins que le crédit-cadre qui avait été voté pour la période 2004 à 2007. Le Conseil fédéral est conscient que ce budget oblige la fondation à opérer des coupes dans certaines de ses activités. Alors que la fondation fixe à 125,6 millions de francs ses besoins pour son mandat de base et désire consacrer 18,2 millions à ses programmes prioritaires, le Conseil fédéral recommande à la fondation d'adapter ses objectifs à un budget réduit, qui correspond au plan de financement de la Confédération pour les années 2007 à 2011. Le plafond de dépenses demandé s'adapte aux mesures du programme d'allègement budgétaire 2003.

Table des matières

Condensé	2
1 Partie générale	5
1.1 But du message	5
1.2 Rôle de la culture	5
1.3 L'engagement de la Confédération pour la culture	5
1.3.1 Bref historique	5
1.3.2 L'état des travaux législatifs	5
1.4 Le financement de la culture en Suisse	6
1.5 Le mandat culturel de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia	6
1.5.1 L'Office fédéral de la culture	6
1.5.2 Pro Helvetia	7
2 La situation actuelle de la fondation Pro Helvetia	7
2.1 Pro Helvetia en cours de redéfinition	7
2.2 Activités de Pro Helvetia pour la période 2004 à 2007	8
2.2.1 Redéfinition de la politique internationale	8
2.2.2 Domaines prioritaires	8
2.3 Conclusion sur l'activité de Pro Helvetia pour les années 2004 à 2007	9
3 Requête de Pro Helvetia pour la période financière 2008 à 2011	9
3.1 Structure et teneur	9
3.2 Évaluation de la requête	9
3.2.1 But généraux	9
3.2.2 Domaines prioritaires 2008 à 2011	10
4 Conséquences	11
4.1 Conséquences financières	11
4.1.1 Pour la Confédération	11
4.1.2 Pour les cantons et les communes	11
4.2 Conséquences pour le personnel	11
4.3 Autres conséquences	11
5 Rapport avec le programme de la législature	11
6 Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse	11
7 Bases légales	11
8 Frein aux dépenses	11
Annexe: Requête au Département fédéral de l'intérieur. Objectifs concrets et besoins financiers de la fondation Pro Helvetia pour la période 2008-2011	19
Arrêté fédéral concernant le financement des activités de la fondation Pro Helvetia de 2008 à 2011 (Projet)	83

Message

1 Partie générale

1.1 But du message

Depuis la création de la fondation Pro Helvetia, ses activités sont financées par la Confédération. A cet effet, le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans un message au Parlement.

Le présent message expose la requête de la fondation au Département fédéral de l'intérieur pour la période 2008 à 2011. Cette requête est l'objet d'une évaluation, présentée en première partie du message, qui juge de l'adéquation de la requête au mandat légal de la fondation en fonction du contexte social, économique et culturel actuel.

L'encouragement de la culture par la Confédération a reçu une base constitutionnelle avec l'art. 69 de la nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2000. Le Conseil fédéral soumettra ce printemps aux Chambres la loi correspondante: la loi sur l'encouragement de la culture (LEC). Les bases de ce projet de loi ont été élaborées par le groupe de pilotage Cst. 69, qui a répertorié les domaines où il est nécessaire de revoir la collaboration des offices fédéraux, de la fondation Pro Helvetia, des cantons et des sponsors privés. Parallèlement à l'élaboration de la LEC, la loi fédérale du 17 décembre 1965 concernant la fondation Pro Helvetia sera révisée.

1.2 Rôle de la culture

La culture participe de la vie dans ce qu'elle a de plus essentiel. Elle est source de plaisir, de joie de vivre, elle permet à la société de réfléchir sur elle-même et de rechercher des directions nouvelles. La culture, c'est aussi les modes de vie et les convictions qui constituent la toile de fond d'une société.

Le Conseil de l'Europe donne de la culture la définition suivante: «La culture recouvre tout ce qui permet à l'individu de se situer par rapport à son environnement, à la société ainsi que par rapport au patrimoine; tout ce qui lui permet de mieux comprendre sa situation et de pouvoir, le cas échéant, la modifier.» Comprise ainsi, la culture est un facteur toujours plus important dans la vie politique et sociale. Les tâches de politique culturelle s'en trouvent précisées et diversifiées. Outre la sauvegarde des biens culturels et l'encouragement à la création artistique, il s'agit de trouver les moyens de faire participer tous les milieux à la vie culturelle. La médiation, qui vise à favoriser l'accès à la culture, est devenue ainsi une notion clé de la politique culturelle.

En Suisse, l'échange entre les cultures a une importance fondamentale pour la cohésion nationale. Dans un pays construit à cheval sur trois bassins linguistiques, aux quatre idiomes nationaux, il est nécessaire de considérer la culture dans sa diversité et de permettre à ses multiples expressions de se rencontrer. Dans un contexte marqué par la globalisation, la politique culturelle d'un Etat contribue en outre à l'image qu'il présente de lui au monde. Les valeurs que défend la Suisse sur le plan culturel la précèdent dans ses relations avec l'étranger. Autant d'aspects qui doivent être pris en considération dans nos réflexions sur la culture.

1.3 L'engagement de la Confédération pour la culture

1.3.1 Bref historique

En Suisse, le principe de subsidiarité fait de la culture l'affaire des cantons et des communes avant tout. L'encouragement de la culture par la Confédération remonte à la fin du XIXe siècle. En 1886, dans un *Arrêté fédéral concernant la protection des monuments historiques*, et en 1887, dans un *Arrêté fédéral concernant «l'avancement et la promotion des arts en Suisse»*, la Confédération s'attribue le rôle de veiller à la protection du patrimoine, de soutenir la création suisse par l'achat d'œuvres d'art contemporaines et d'en assurer la diffusion en organisant des expositions. C'est le début de l'engagement de la Confédération en faveur de la culture. Peu après, deux grandes institutions culturelles voient le jour, le Musée national suisse en 1890, et la Bibliothèque nationale suisse en 1894.

La fondation Pro Helvetia est créée en 1939, dans les circonstances spécifiques d'avant-guerre, avec pour mission de défendre les «valeurs spirituelles» de la Suisse. Constituée initialement en communauté de travail, elle reçoit par l'arrêté fédéral du 28 septembre 1949¹ le statut de fondation de droit public. Dès les années 50, la fondation développera les activités de soutien à la création et de promotion des échanges qui restent les siennes aujourd'hui. En 1965, la loi sur la fondation Pro Helvetia² vient remplacer l'arrêté fédéral auquel était soumise la fondation. Cette loi est encore en vigueur actuellement.

A la fin des années 60, la politique culturelle de la Suisse fait l'objet de débats vifs au sein du Parlement. En 1969, une commission est constituée pour dresser un état de la situation culturelle du pays. La commission Clottu, du nom de son président, rend ses conclusions dans un rapport. La commission s'y exprime notamment en faveur d'un article constitutionnel sur la culture, qui fonderait l'activité de la Confédération dans ce domaine.

De fil en aiguille est créé en 1975 l'Office fédéral de la culture. Chargé de mener la politique culturelle de la Confédération, on lui confie la surveillance de la fondation Pro Helvetia.

1.3.2 L'état des travaux législatifs

La volonté de donner un fondement constitutionnel à l'engagement de la Confédération dans le domaine culturel s'est concrétisée avec la nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2000. L'art. 69 de la nouvelle Constitution fixe les principes suivants:

¹ RO 1949 1439

² RO 1966 689

¹ La culture est du ressort des cantons.

² La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.

³ Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.

La loi sur l'encouragement de la culture (LEC), en cours d'élaboration, doit mettre en œuvre l'article culturel de la Constitution. Cette loi sera complétée par une révision parallèle de la loi sur la fondation Pro Helvetia. La LEC permettra de réglementer les domaines de l'encouragement de la culture qui ne bénéficient pas de fondements législatifs. Elle prescrira de définir des axes prioritaires dans la promotion de la culture, elle renforcera le partenariat de la Confédération dans son action culturelle avec les cantons et les communes et différenciera les tâches des différentes instances publiques en charge de la culture au niveau fédéral.

La loi fédérale de 1965 concernant la fondation Pro Helvetia (LPH) sera complètement révisée et adaptée aux besoins actuels. La fondation fera ainsi reposer ses activités sur un texte législatif adapté.

Dans la perspective de ce changement de cadre législatif, et suite aux discussions causées par certains choix de subventions de Pro Helvetia³, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a confié au Contrôle parlementaire de l'administration le mandat de réaliser une évaluation de la fondation Pro Helvetia. Le rapport paru à la mi 2006 est positif pour la fondation dans son ensemble. Il a néanmoins permis de mettre à jour certaines imperfections dans le mode de fonctionnement de la fondation, qui sont prises en compte dans la révision de la loi sur la fondation Pro Helvetia.

1.4 Le financement de la culture en Suisse

Les communes et les cantons représentent la plus importante source de financement public de la culture en Suisse: près de la moitié des fonds (48 %) proviennent des communes et 39 % proviennent des cantons. La culture est par ailleurs fortement financée par l'économie privée. En 2001, 22 % de l'ensemble des soutiens accordés à la culture en Suisse provenaient de donateurs privés. Cela représentait 420 millions de francs. La même année, l'Office fédéral de la culture disposait d'un budget de 194,8 millions de francs, et la fondation Pro Helvetia de 31,6 millions⁴. La Confédération contribue à hauteur de 13 % au financement public de la culture en Suisse. L'engagement de la Confédération est principalement le fait de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia, mais le Département fédéral des affaires étrangères soutient également des projets culturels dans le cadre de ses activités dans le développement (Direction du développement et de la coopération, DDC), dans le cadre de ses relations diplomatiques (Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle, CCC), ou de promotion de l'image de la Suisse à l'étranger (Présence Suisse)⁵. Ces cinq organes assurent l'encouragement de la culture au niveau fédéral, coordonnant leurs activités par le biais d'un groupe de travail appelé Pentapartite. Les activités de chaque instance sont définies en fonction de leurs objectifs respectifs. Si quelques recoupements sont aujourd'hui à déplorer dans les attributions respectives des différents acteurs présents au niveau fédéral dans la culture, les discussions autour de la future loi permettront de les clarifier.⁶

La Confédération alloue 0,3 % de son budget global à la culture.⁷

1.5 Le mandat culturel de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia

L'encouragement de la culture en Suisse repose pour l'essentiel sur la collaboration de l'Office fédéral de la culture et de Pro Helvetia. Leur activité est subsidiaire à celles des cantons et des communes.

1.5.1 L'Office fédéral de la culture

L'Office fédéral de la culture (OFC) est l'organe stratégique responsable d'élaborer et de mettre en œuvre la politique culturelle de la Confédération. Il assume les tâches relevant de l'action de l'Etat au sens strict, à savoir celles dans lesquelles est engagée la souveraineté de l'Etat. Il est responsable de l'élaboration de la réglementation, des conditions cadres ainsi que des relations et des accords internationaux dans le domaine culturel.

L'Office fédéral de la culture dirige ses activités selon deux axes:

- la *créativité et la diversité culturelle*, d'une part;
- la *préservation et la mise en valeur du patrimoine*, d'autre part.⁸

³ Voir la discussion corrélatrice à l'exposition de l'artiste suisse Thomas Hirschhorn «Swiss swiss democracy» en décembre 2004 au Centre culturel suisse de Paris.

⁴ Voir rapport annuel Pro Helvetia 2001 et rapport annuel OFC 2001.

⁵ La DDC consacre 1% de son budget bilatéral à l'encouragement des cultures locales de ses pays partenaires. Le Centre de compétences pour la politique étrangère culturelle (CCC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) repose sur un budget de 1,5 millions de francs. Présence Suisse dispose d'un budget de 10,3 millions de francs (année 2005, voir rapport annuel de Présence Suisse), dont une partie est consacrée à des projets culturels (chiffres ne comprenant ni frais de personnel ni coûts d'exploitation).

⁶ Dans sa requête pt 4.3, Pro Helvetia émet certaines considérations sur ce point, et notamment sur ses attributions et celles du Centre de compétences pour la politique étrangère culturelle (CCC). Cette opinion n'engage que la fondation. Les discussions sur ce point sont menées dans le cadre de la loi sur l'encouragement de la culture.

⁷ Montants repris du plan financier de la Confédération 2008 à 2011.

⁸ Le pilier «Créativité et diversité culturelle» comprend le domaine du cinéma, la promotion des arts visuels et du design, la promotion des langues minoritaires et des gens du voyage, la formation culturelle des adultes ainsi que les écoles suisses à l'étranger; le pilier «Préservation et mise en valeur du patrimoine» comprend le secteur de la protection des monuments historiques ainsi que la gestion de fonds et archives, les collections d'art appartenant à la Confédération et le bureau du transfert international des biens culturels ainsi que le bureau de l'art spolié.

Un certain nombre d'entités sont rattachées administrativement et financièrement à l'OFC:

- la Bibliothèque nationale, qui comprend les archives littéraires suisses, par le biais d'une gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire (GMEB), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006;
- les musées nationaux, à savoir le Musée national de Zurich, le Château de Prangins, le Musée des automates à musique de Seewen, le Panorama de l'histoire suisse de Schwytz, le château de Wildegg, le musée de la douane de Gandria, la maison de la corporation zur Meisen et le Musée de la Bärengasse à Zurich.

1.5.2 Pro Helvetia

La *fondation Pro Helvetia*, fondation suisse pour la culture, est un organe indépendant de soutien à la culture au niveau national. Elle attribue des subventions, promeut la diffusion et les échanges culturels dans les domaines suivants:

- les arts visuels,
- la musique,
- la littérature,
- le théâtre,
- la danse,

et dans des projets interdisciplinaires qui combinent plusieurs de ces disciplines.⁹

Destinée à soutenir la création suisse avant tout, privilégiant la culture contemporaine, la fondation remplit également un rôle de centre d'information et de documentation pour la création artistique suisse.

Pro Helvetia est composée d'un conseil de fondation et d'un secrétariat. Le Conseil de fondation représente l'organe stratégique de la fondation. Constitué de 25 membres représentatifs de la diversité linguistique et culturelle suisse, il est nommé tous les quatre ans par le Conseil fédéral. Le Conseil de fondation désigne en son sein les membres du Comité directeur, qui veille à la mise en œuvre des lignes directrices, ainsi que du directeur et d'autres responsables de la fondation. Le secrétariat de la fondation en est l'organe opérationnel. Il met en œuvre les décisions du Conseil de fondation. Il peut, dans le cadre des objectifs stratégiques, soutenir de manière autonome des requêtes portant sur de petits montants¹⁰ ainsi que développer et mettre en œuvre des projets propres à la fondation. Depuis les dernières réorganisations effectuées dans le cadre de *Vision 70*, le secrétariat est composé de la direction et de ses services ainsi que des trois secteurs International, Programmes et Promotion culturelle, ce dernier comprenant cinq divisions thématiques (plus la collaboration avec Swiss films) et un groupe de coordination transversal.

Pro Helvetia mène ses activités sur deux plans:

- D'une part, la fondation accorde sur demande *des subventions à des projets culturels* dans les domaines susmentionnés.
- D'autre part, la fondation gère *des projets qui lui sont propres*, dans des domaines culturels qu'elle juge d'une portée particulière et sur lesquels elle entend poser un accent.
- Elle mène également des projets à l'étranger, par le biais de son réseau de bureaux de liaison et d'antennes à travers le monde. Par ses ramifications, Pro Helvetia assure la représentation culturelle de la Suisse au niveau international. Elle contribue à la diffusion de la création suisse, promeut les échanges au niveau international et développe des projets en collaboration avec d'autres Etats.

La fondation Pro Helvetia compte en 2007 56 postes à plein temps dont 13 à l'étranger.¹¹ Son budget pour la période 2004 à 2007 a été de 133,8 millions de francs.

2 La situation actuelle de la fondation Pro Helvetia

Dans une société de plus en plus marquée par le temps libre et les loisirs, la culture est devenue un sujet de débat public. Des questions se posent de manière récurrente: quelle culture soutenir, comment la soutenir, quelles priorités établir dans un contexte de restriction des finances publiques?

Les rôles et le fonctionnement de la fondation Pro Helvetia ont été largement discutés ces dernières années. La fondation passe par une phase de redéfinition, qui devrait s'accomplir dans la nouvelle loi régissant ses attributions, en cours de préparation.

2.1 Pro Helvetia en cours de redéfinition

La fondation a poursuivi au cours de la période 2004 à 2007 le vaste programme de réformes qu'elle a débuté à la fin des années 90. En 2002 étaient édictés un nouveau règlement interne ainsi qu'une nouvelle ordonnance sur les subventions accordées par la fondation. En 2003 et 2004, la fondation s'est engagée, sur la demande expresse du Parlement, dans des réformes structurelles visant à réduire ses frais généraux. En 2004, Pro Helvetia a lancé le plan spécial «Vision 70» les crédits opérationnels à proprement parler constitueront 70 % du budget global de la fondation, les 30 % restant doivent suffire à couvrir ses frais généraux. Ces derniers sont eux-mêmes distingués entre coûts de production et coûts administratifs, afin d'améliorer la lisibilité des comptes annuels. Les coûts de production recouvrent les frais des programmes culturels réalisés par la fondation elle-même, ainsi que les charges liées au travail d'information culturelle et aux antennes et bureaux à l'étranger, et les coûts administratifs recouvrent toutes les charges liées au

⁹ Le cinéma ne fait pas partie des domaines soutenus directement par Pro Helvetia, car il bénéficie d'un régime spécifique. Swiss films, un organisme commun au Centre suisse du cinéma (fondation), à l'Agence suisse du court métrage (association) et à Pro Helvetia, a été créé en 2004 pour assurer la promotion du cinéma suisse au niveau national et à l'étranger.

¹⁰ Les requêtes dépassant le montant de 20 000 francs sont soumises aux groupes de travail thématiques du Conseil de fondation. 88 % des demandes de soutien sont traitées directement par le secrétariat de la fondation.

¹¹ 70 postes à plein temps dont 25 à l'étranger si l'on inclut les collaborateurs du Programme culturel suisse pour l'Europe du Sud-Est et l'Ukraine, qui est financé par la Direction du développement et de la coopération DDC.

traitement des demandes. Ces coûts additionnés représentaient à la fin 2006 31 % du budget global de la fondation. Elle a diminué entre 2003 et 2006 ses frais généraux de 2,5 millions de francs.

Pro Helvetia a revu les structures de son secrétariat pour les simplifier et davantage les axer sur les processus. L'administration et la gestion financière ont été professionnalisées et, grâce à une nouvelle banque de données dédiée aux requêtes, leur traitement gagnera en rapidité.

La fondation a dû définir des priorités lors de la période en cours, comme elle en fait état dans sa requête. Elle poursuivra durant la période de financement à venir le plan «Vision 70». Nous saluons les efforts fournis par la fondation pour améliorer la gestion de ses ressources, ce qui lui permet d'atteindre progressivement les objectifs qu'elle s'est fixés. Une période de consolidation de sa situation devra suivre.

2.2 Activités de Pro Helvetia pour la période 2004 à 2007

Pour la période 2004 à 2007, la fondation Pro Helvetia a demandé un budget de 179,5 millions de francs pour mener à bien ses activités. Un budget de 137 millions lui a été accordé par le Parlement. Suite à des coupes, elle a disposé finalement d'un montant de 133,8 millions de francs pour la période. Pro Helvetia a consacré en 2005 44 % de son budget à des projets nationaux, et 56 % à des projets internationaux.

2.2.1 Redéfinition de la politique internationale

La fondation a engagé durant la période 2004 à 2007 une redéfinition de sa présence internationale. Pro Helvetia a repensé son réseau d'antennes à l'étranger, elle a ainsi renoncé à son implantation à Bratislava, Prague et Budapest, pour assurer un bureau de liaison à Varsovie. Le Centre culturel de Milan est devenue une filiale de l'Institut suisse de Rome (ISR), qui s'occupe désormais de toute l'Italie. Cette reformulation des ramifications de la fondation dans le monde a permis de libérer les ressources nécessaires pour prévoir l'ouverture de nouveaux postes dans des lieux particulièrement intéressants sur le plan culturel, à New Delhi en 2007, à Shanghai en 2010.

Parallèlement à ce redéploiement géographique, Pro Helvetia désire assurer sa présence dans certains pays clés en développant une collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la recherche (SER), sur le modèle de l'Institut suisse de Rome (ISR). Réouvert en octobre 2005, l'ISR repose en effet sur un accord de partenariat entre l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), l'OFC, Pro Helvetia et le SER, par lequel les différents organes s'engagent à doter l'Institut des moyens financiers et infrastructurels qui puissent lui permettre de remplir sa mission. Pro Helvetia et le SER prévoient déjà des collaborations de ce type pour les antennes de New Delhi et de Shanghai.

Les projets ont été menés en consultation étroite avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Un accord a par ailleurs été conclu en mai 2005 entre le Département fédéral de l'intérieur et le DFAE, qui répartit les compétences entre les deux organes Pro Helvetia et le Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle du DFAE. Pro Helvetia met en cause l'efficacité de cet accord dans sa requête¹², proposant que les activités culturelles à l'étranger se fassent sous l'égide de Pro Helvetia. Le Conseil fédéral ne partage pas le point de vue de la fondation sur la question de l'efficacité de cet accord. La répartition des tâches entre les différentes instances fédérales actives en matière culturelle sera un des points traités par les lois en préparation sur l'encouragement de la culture et sur la fondation Pro Helvetia. Si des modifications des compétences doivent être proposées, c'est dans ce cadre qu'elles doivent être discutées.

2.2.2 Domaines prioritaires

La fondation Pro Helvetia a posé un accent sur trois domaines prioritaires pour la période 2004 à 2007.

Dans le domaine de la *danse*, la fondation a développé en collaboration avec l'OFC un projet pilote de promotion, visant à améliorer la diffusion et la visibilité de la danse suisse aux niveaux national et international, à consolider les infrastructures existantes et à assurer la formation et la formation continue dans la discipline. Un réseau national de soutien à la danse a été mis sur pied, qui fait collaborer les villes, les cantons et la Confédération, en s'appuyant sur les synergies existantes. Concrètement, des «conventions de soutien conjoint» triennales ont notamment été conclues entre les différentes instances étatiques, permettant à des compagnies indépendantes d'assurer l'avenir de leurs projets sur le moyen terme. Le type de partenariat développé dans le domaine de la danse pourra s'appliquer avec profit à d'autres domaines culturels. Le projet danse a ouvert à ce titre de nouveaux horizons pour les politiques de soutien à la culture en Suisse.

Dans le domaine de la *compréhension entre les communautés culturelles de Suisse*, Pro Helvetia a visé un double but: favoriser l'échange avec les cultures étrangères en Suisse d'une part, élargir le champ du culturel à des formes nouvelles d'autre part, en se penchant également sur la richesse de la culture populaire. Cet objectif essentiel pour la cohésion nationale suisse a été poursuivi par un travail attentif et ciblé sur des projets spécifiquement liés à ces thèmes. Il faut ainsi notamment saluer la réussite du programme *swixx. Mondes culturels suisses*, qui a permis à de nombreux événements de se créer autour de la notion d'échange entre les cultures. Le programme *echos-culture populaire pour demain*, lancé en 2006 pour une période de 2 ans, a permis de lancer une réflexion de fond sur la notion d'identité suisse, intéressant un large public. Le programme prioritaire posé pour la période 2004 à 2007 a permis à Pro Helvetia de donner un coup de projecteur sur la diversité des cultures en Suisse. Ce thème restera fondamental pour la fondation Pro Helvetia dans les années à venir, sans qu'il soit désigné comme domaine prioritaire.

La représentation culturelle de la Suisse à l'étranger a été définie comme une priorité au cours de la période 2004 à 2007, en établissant le *dialogue interculturel* comme domaine prioritaire de la fondation Pro Helvetia. Des actions ont été poursuivies dans le but d'accroître la visibilité culturelle de la Suisse à l'étranger, avec pour effet de constituer des partenariats durables avec d'autres Etats. Le programme *L'autre Méditerranée* a jeté des ponts entre artistes, écrivains et journalistes européens et arabes, contribuant à une

¹² Cf. requête annexée, pt 4.3 «Collaboration avec d'autres instances fédérales»

meilleure compréhension entre les deux cultures. L'effort accru consacré aux traductions d'auteurs suisses a permis de diffuser la littérature nationale au-delà des frontières. Le festival *0406 Swiss Contemporary Arts in Japan* doit tout particulièrement être salué. De haute tenue artistique, présent dans 10 villes distinctes, proposant plus de 40 projets dans des disciplines différentes, il a été très bien reçu par le public et a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique au Japon. Financé à 50 % par les institutions japonaises partenaires, ce projet a en outre permis de développer les premières bases de collaborations sur des projets culturels entre Pro Helvetia et ses homologues étrangers. Les partenariats sur des projets culturels internationaux doivent être développés à l'avenir par la fondation, qui a fixé les coproductions comme domaine prioritaire pour la période 2008 à 2011.

2.3 Conclusion sur l'activité de Pro Helvetia pour les années 2004 à 2007

Les conclusions à tirer de l'évaluation des activités de la fondation Pro Helvetia pendant la période 2004 à 2007 sont positives. Pro Helvetia a atteint les objectifs fixés dans la mesure des moyens disponibles. La fondation a le mérite d'avoir profondément remanié son organisation. Elle s'approche de plus en plus de son objectif «Vision 70» en parvenant à limiter ses frais généraux pour 2006 à 31 % de son budget global.

De manière générale, la fondation Pro Helvetia a mené son mandat avec cohérence, fournissant un effort considérable pour adapter ses objectifs aux restrictions budgétaires rencontrées.¹³ Elle a repensé sa représentation dans le monde en reformulant la politique de son réseau d'antennes à l'étranger et en initiant des collaborations sur des projets internationaux, avec pour effet de rationaliser ses charges. Elle a misé sur les synergies avec ses partenaires de l'administration fédérale, notamment avec le SER, afin de renforcer sa présence sur le plan international, projet qui se réalise en étroite collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères. La réforme de la fondation est en bonne voie, la période à venir devrait lui permettre d'atteindre ses objectifs et de consolider sa position, la nouvelle loi sur la fondation Pro Helvetia lui fournissant pour cela le cadre juridique nécessaire.

3 Requête de Pro Helvetia pour la période financière 2008 à 2011

3.1 Structure et teneur

La requête se divise en 5 parties.

Dans la première partie la fondation s'exprime sur le changement de contexte social et culturel dans lequel s'inscrit son activité.

La deuxième partie porte sur la période de financement 2004 à 2007, en revenant sur son activité courante et sur ses programmes prioritaires.

La troisième partie est consacrée aux buts et aux programmes prioritaires que se fixe la fondation pour la période de financement 2008 à 2011.

La quatrième partie de la requête aborde la question des coûts et surtout la restructuration de la fondation selon le principe «Vision 70» – 30 % de coûts de fonctionnement pour 70 % redistribués aux projets. La relation de la fondation avec les autres instances actives dans le domaine culturel au niveau fédéral est également abordée dans cette partie.

Dans la cinquième partie, la fondation formule sa requête financière en la détaillant. Les besoins financiers de la fondation, entre les programmes prioritaires, les différents domaines et les coûts de production et d'administration, sont fixés à 143,8 millions de francs, dont 18,2 sont consacrés aux programmes prioritaires, et 125,6 à l'exécution du mandat de base de la fondation

3.2 Évaluation de la requête

Pro Helvetia rend compte de manière exhaustive et approfondie de ses buts pour la période 2008 à 2011, en présentant un programme articulé avec cohérence autour des enjeux actuels de la culture pour la Suisse. Ces derniers sont multiples, ils correspondent aussi bien aux besoins des milieux artistiques et culturels qu'à des attentes de la part du public et aux exigences du monde politique.

Les choix de la fondation dans sa politique de subventions ne relèvent pas de la compétence de l'administration. La fondation Pro Helvetia, créée comme entité séparée de l'administration fédérale pour que son indépendance soit garantie, a vu ses buts et ses missions changer depuis sa création, en 1939. Les enjeux poursuivis par la fondation sont aujourd'hui différents de ceux qu'ils étaient alors: plus que la défense spirituelle de la Suisse, c'est la défense d'une culture libre et indépendante, ainsi que sa diversité, qui sont en jeu actuellement. Pour la période 2008 à 2011, Pro Helvetia se fixe des *butts généraux*, d'une part, qui guident son action globale, et des *domaines prioritaires*, d'autre part, sur lesquels la fondation entend poser un accent.

Si la requête est cohérente et articulée de manière judicieuse par rapport aux besoins de la vie culturelle suisse, le Conseil fédéral juge cependant que des efforts dans le sens d'une économie doivent être réalisés afin de s'accorder avec le plan de financement de la Confédération pour les années 2007 à 2011. Il suggère de mettre à disposition de la fondation Pro Helvetia le montant de 135 millions pour le financement de ses activités, à la place des 143,8 millions demandés.

3.2.1 But généraux

Dans la continuité de son engagement prioritaire dans le domaine de la compréhension entre les communautés culturelles de Suisse, Pro Helvetia compte prêter une attention particulière aux questions linguistiques que posent les projets culturels. Cela touche la traduction, que la fondation a désignée comme l'un de ses domaines prioritaires, mais également la communication et la diffusion des projets dans les différentes régions linguistiques.

Pro Helvetia désire appliquer le principe de partenariat qu'elle a instauré avec les cantons et les villes dans le cadre du projet danse à d'autres domaines artistiques, en instaurant des conventions de soutien conjoint, notamment dans le but de réduire les coûts pour tous les partenaires et améliorer le soutien procuré aux artistes.

¹³ La fondation a notamment supprimé au cours de la période concernée 13 postes à plein temps.

Pro Helvetia souhaite intensifier sa pratique de co-financement de projets culturels avec des partenaires internationaux. Dans le but d'optimiser son fonctionnement et de continuer sa réflexion sur ses missions, Pro Helvetia souhaite en outre intensifier ses relations avec ses institutions homologues à l'étranger, et s'attache à constituer un véritable réseau international par le biais de son partenariat avec le SER¹⁴.

La fondation prévoit également de développer ses outils d'évaluation des projets. Elle prévoit d'autre part de stabiliser ses coûts d'administration par des instruments mieux adaptés.

Pro Helvetia se fixe par ailleurs des domaines prioritaires pour la période à venir.

3.2.2 Domaines prioritaires 2008 à 2011

Pro Helvetia se fixe pour la période 2008 à 2011 quatre domaines prioritaires: la médiation culturelle et artistique, les échanges avec l'Asie, les traductions, et les coproductions entre la Suisse et l'étranger.

Médiation et communication culturelles et artistiques

Comprenant sa mission de manière globale, Pro Helvetia ne limite pas son action au soutien à des projets culturels, elle envisage également leur réception par le public. En termes d'offre et de demande, la culture se distingue d'un autre produit accessible sur le marché par le fait que bien souvent, le «consommateur» ne connaît pas le produit qui lui est proposé: il ne dispose pas de la formation, des références, ou même de l'information de base qui lui sont nécessaires pour évaluer l'offre. Pro Helvetia a fixé par conséquent pour la période 2008 à 2011 une priorité dans ses activités: soutenir des mesures de médiation qui s'adaptent aux différents publics et aux modes de communication actuels. Chaque public doit être approché de manière ciblée, en fonction de ses particularités propres.

La fondation veut promouvoir un meilleur accès à la culture pour tous les publics. Elle désire, en collaboration avec les cantons et les villes, développer des modèles de médiation en analysant ce qui se fait à l'étranger. Ces modèles pourraient être mis en œuvre par les acteurs culturels eux-mêmes. Par ce biais, c'est toute la scène culturelle suisse qui doit gagner en visibilité. Le Conseil fédéral approuve la volonté de Pro Helvetia de cibler son action sur la médiation culturelle et artistique.

Echanges avec l'Asie

L'encouragement au dialogue avec les autres cultures fait partie des missions de Pro Helvetia. A travers ces échanges les artistes suisses peuvent développer leur pratique et se placer sur la scène internationale. Dans une économie mondialisée, les échanges culturels sont également une prise de contact avec des pays émergents avec lesquels il est fondamental de construire une relation de compréhension et de respect. Les échanges culturels répondent à des objectifs divers, qui ne se contredisent pas mais se répondent.

En raison des nouvelles dynamiques de l'Inde et de la Chine, de leur développement aussi bien sur le plan culturel qu'économique, Pro Helvetia a ouvert un nouveau bureau de liaison à New Delhi, en 2007, et projette d'en ouvrir un à Shanghai. Ces initiatives doivent s'accompagner d'un effort accru dans le sens d'un échange avec ces deux pays. Pro Helvetia propose à juste titre de poser par conséquent comme programme prioritaire pour la période 2008 à 2011 l'échange avec l'Asie.¹⁵

Conscient de l'importance des échanges pour la culture, de l'importance des réseaux au niveau diplomatique et des enjeux que représentent les régions asiatiques pour l'avenir de l'Europe, le Conseil fédéral approuve le choix de ce programme prioritaire.

Traduction

Si les échanges culturels avec l'étranger sont fondamentaux pour le développement de nos acteurs culturels, ils le sont également à l'intérieur même du pays. Le premier pas pour favoriser la compréhension et l'entente entre les entités culturelles en Suisse est de favoriser des traductions qui les rendent possibles.

Pro Helvetia a une fonction fondamentale dans le domaine de la traduction en Suisse, et sa contribution à la compréhension entre les régions linguistiques de Suisse est à ce titre essentielle. La demande de subventions dans le domaine de la traduction au niveau national est en augmentation, ce qui constitue un signe très positif pour l'échange entre les cultures linguistiques de notre pays. Pour se maintenir à la hauteur du rôle qui lui est attribué et favoriser le dialogue entre les cultures en Suisse, Pro Helvetia a décidé de fixer un programme prioritaire Traduction. Ce programme permettra d'œuvrer en faveur de l'échange avec les pays avec lesquels Pro Helvetia a renforcé ses contacts, à savoir l'Inde, l'Europe de l'Est et l'Asie, en cohérence avec sa politique d'échange culturel international.

Le Conseil fédéral est convaincu de la nécessité de favoriser la compréhension entre les différentes entités culturelles qui constituent notre pays, pour en garantir la cohésion. A ce titre, il reconnaît l'importance primordiale de la fondation Pro Helvetia, qui a de manière continue permis de faire connaître les auteurs en Suisse par-delà les barrières linguistiques. Il soutient en outre la position que l'échange avec d'autres pays et d'autres cultures est facilité par le soutien à la traduction, premier pas vers une compréhension mutuelle.

Coproductions Suisse-étranger

Forte du succès qu'elle a rencontré sur des manifestations comme *0406 Contemporary Arts in Japan*, Pro Helvetia s'est fixé l'objectif de développer les coproductions avec des pays étrangers sur des manifestations ponctuelles. La mise en commun de ressources financières, mais également des savoirs et des compétences, permet de renforcer l'échange avec d'autres pays, tout en contribuant de façon très immédiate à la diffusion de la culture suisse à l'étranger. Par ailleurs, les coproductions favorisent l'échange et la formation continue des artistes suisses, contribuant à l'ouverture internationale des acteurs culturels suisses.

Le Conseil fédéral est convaincu de l'opportunité de développer les coproductions sur des projets culturels avec l'étranger. Il approuve le choix de ce programme prioritaire par la fondation.

¹⁴ Tous les projets à l'étranger sont réalisés en consultation étroite avec le Département fédéral des affaires étrangères.

¹⁵ Projets réalisés en consultation avec le Département fédéral des affaires étrangères.

4 Conséquences
4.1 Conséquences financières
4.1.1 Pour la Confédération

Conformément à notre proposition, la fondation reçoit pour la période de subventionnement 2008 à 2011 un plafond de dépenses de 135 millions de francs au total.

Proposition du Conseil fédéral

2008	33 000 000
2009	34 000 000
2010	34 000 000
2011	34 000 000
Total	135 000 000

Sur la base de l'art. 20, al. 2, de la loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération¹⁶ un plafond des dépenses peut être fixé notamment lorsque les crédits sont alloués et payés la même année et qu'il est indiqué de gérer les charges et les investissements à long terme.

4.1.2 Pour les cantons et les communes

Le projet n'a pas de répercussions directes sur les cantons, les villes et les communes. Même si la fondation cherche à allouer ses moyens en complément de ceux d'autres bailleurs de fonds, il n'en découle pas pour autant d'obligations pour les autres services publics de promotion de la culture.

4.2 Conséquences pour le personnel

Le projet n'aura pas de conséquences directes pour le personnel de la Confédération.

4.3 Autres conséquences

Le projet n'aura pas de conséquences directes sur d'autres services fédéraux s'occupant de questions culturelles.

5 Rapport avec le programme de la législature

Le projet est annoncé dans le programme de la législature 2003 à 2007 (FF 2004 1035).

6 Compatibilité avec les obligations internationales de la Suisse

Le projet ne contrevient à aucune obligation internationale de la Suisse.

7 Bases légales

Le financement des activités de Pro Helvetia se fonde sur l'art. 69, al. 2, Cst.

La compétence de l'Assemblée fédérale découle de l'art. 167 de la Constitution (compétence budgétaire). Le crédit est alloué en vertu de l'art. 3, al. 1, de la loi fédérale concernant la fondation Pro Helvetia. Comme l'arrêté de financement ne crée pas de nouvelles règles de droit, il revêt la forme de l'arrêté fédéral simple, non sujet au référendum, en vertu des art. 163, al. 2, Cst., et 25, al. 2, LParl.

8 Frein aux dépenses

Le plafond de dépenses demandé est soumis au frein aux dépenses (art. 159, al. 3).

¹⁶ RS 611.0

**Requête au Département fédéral de l'intérieur
Objectifs concrets et besoins financiers de la fondation
Pro Helvetia pour la période 2008 à 2011**

Résumé de gestion

Dans la présente requête aux Chambres fédérales, la Fondation suisse pour la culture chiffre ses besoins financiers pour la période 2008 à 2011 à 143,8 millions de francs. Ce sont 6,8 millions de francs de plus que le crédit accordé pour la période 2004 à 2007.

La Fondation appuie sa demande sur le fait que ses activités de base restent aussi nécessaires que jamais. Elles représentent en effet un soutien important pour toutes les formes d'expression artistique et culturelle dans toutes les régions du pays. Par elles, la Fondation renforce le sentiment de valeur que le pays a de lui-même et le respect et la compréhension que les différentes cultures de Suisse ont l'une pour l'autre.

De manière semblable, une présence suisse à des événements culturels de l'étranger serait le plus souvent impossible sans le soutien de Pro Helvetia. La mondialisation croissante des réseaux ne fait par ailleurs qu'augmenter les besoins en échanges culturels, et Pro Helvetia peut apporter ici une contribution décisive. La culture a énormément gagné en importance comme moyen d'attirer l'attention, comme canal par lequel chacun se mesure à l'autre et comme domaine éducatif dans le contexte international. Tous se pressent sur la tribune de la culture et la Suisse ne peut se permettre de rester en arrière.

Le programme de base est budgétisé à 125,6 millions de francs.

La Fondation va poursuivre l'optimisation de ses processus administratifs en se basant sur une évaluation consciencieuse.

La Fondation prévoit quatre priorités au long de la prochaine période financière.

La première concerne les «Échanges avec l'Asie». La montée en puissance de la Chine et de l'Inde a éveillé des forces culturelles considérables et créé des potentiels nouveaux. Il en résulte des déplacements de force au niveau mondial, avec pour corollaire des défis et des chances auxquels la culture doit elle aussi répondre, dans l'intérêt tant de la politique que de la société et de l'économie.

La Fondation veut fixer une seconde priorité, au niveau national celle-là, à l'enseignement de la «Médiation». Elle part ici de la constatation que, grâce à un encouragement diversifié, l'offre culturelle s'est magnifiquement développée au cours des vingt dernières années, mais que différents segments de la population n'en profitent pas. Pendant quatre ans, de concert avec les cantons et les villes, elle veut donc développer des modèles permettant de gagner de nouveaux publics et de trouver comment traduire les besoins nouveaux en une activité culturelle de grande valeur.

Plus le marché du livre est saturé, et plus il est difficile d'évaluer les risques qu'encourt une traduction en d'autres langues d'œuvres importantes de nos littératures nationales. Un premier objectif ambitieux qu'a la priorité «Traduction» est de remédier à cette situation en développant des programmes de traduction à long terme avec les maisons d'édition suisses. Un deuxième concerne la traduction dans des langues d'autres pays. L'ouverture des blocs a ouvert de nouveaux marchés dans lesquels il a valu la peine de pénétrer même avec des moyens modestes. L'Europe de l'Est et l'Asie sont des sociétés qui lisent et où s'ouvrent des occasions uniques de faire connaître au monde les œuvres clefs de la littérature suisse.

La quatrième priorité a pour titre «Coproductions internationales». Les expériences faites avec des projets d'une certaine dimension montrent que les coopérations transfrontalières entre acteurs culturels de Suisse et d'autres pays ouvrent la voie à ce que nous appelons d'une manière générale échanges, dialogue et apprentissage. Les coproductions représentent également des occasions idéales de renvoyer vers la Suisse les fruits du travail culturel à l'étranger. En fixant cette priorité, Pro Helvetia ne pense pas à préparer elle-même des plans de coproductions, mais veut créer des raisons pour les acteurs culturels et les organisateurs de manifestations de rechercher avec des partenaires étrangers une collaboration égalitaire dont les résultats seraient montrés aussi bien en Suisse que dans les pays concernés.

Pro Helvetia prévoit 18,2 millions de francs pour les priorités.

La Fondation sort d'une période de réorganisation et d'économies qui lui a permis d'abaisser d'un sixième ses frais d'administration et de production. À partir de 2008, elle veut concentrer à nouveau toutes ses forces sur son travail culturel et remplir avec un personnel bien motivé ce qui constitue son mandat: encourager dans toute sa diversité la création culturelle en Suisse et promouvoir les échanges entre les multiples cultures de Suisse ainsi que, en collaboration productive avec les représentations diplomatiques suisses à l'étranger et avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche, entre les cultures de Suisse et de l'étranger. La culture façonne. Notre pays, notre conscience de nous-mêmes, et la façon qu'ont les autres de nous voir. La culture est un apprentissage permanent.

Introduction

Dans la présente requête, la Fondation Pro Helvetia dresse un bilan provisoire de la période en cours (provisoire parce que la requête a dû être rédigée en été 2006, soit après seulement la bonne moitié de cette période) et présente ses besoins financiers pour les années 2008 à 2011. Ce faisant, elle distingue comme par le passé entre:

- le programme de base, c'est-à-dire les nombreuses tâches réclamant un travail continu et dont l'exécution constitue le minimum requis par la loi; ce programme peut sembler peu spectaculaire, composé qu'il est de centaines de petits éléments, mais il représente la part des activités de Pro Helvetia qui illustre le mieux la diversité et l'effet durable de la culture; et
- les priorités en tant que secteurs dans lesquels il s'avère nécessaire d'agir de manière plus accentuée avec des moyens plus élevés; ces priorités résultent de considérations politico-culturelles ou des besoins nouveaux qu'entraînent les déplacements qui se produisent dans les équilibres mondiaux.

La requête se base sur la loi de 1965 concernant la fondation Pro Helvetia. Elle reprend la structure de la requête que les Chambres ont traitée en automne 2003. Pour faciliter la lecture, elle présente toutefois un développement linéaire et renonce au schéma par division et priorité. Les priorités sont détaillées dans leurs chapitres spécifiques et ne sont qu'en partie rappelées dans ceux consacrés aux divisions. Par rapport à il y a quatre ans, la Fondation les conçoit désormais plus comme des projets transversaux mettant en avant non pas les formes individuelles d'expression que sont la musique, la littérature, la photographie, etc., mais l'effet recherché, qui naît de la synergie entre les différentes composantes. Il faut de la souplesse pour parvenir à l'effet visé et c'est la raison pour laquelle les projets cités dans le cadre des priorités doivent être compris comme des propositions que l'on concrétisera et affinera ensuite avec les partenaires intéressés.

1. Un environnement qui change

1.1 Offensive culturelle internationale

La Suisse n'est qu'une voix parmi bien d'autres dans le concert des nations. Sa partie n'est pas sans importance si l'on considère son poids économique et son rôle dans les institutions internationales, mais encore faut-il qu'elle la fasse entendre. Pour cela, il lui faut entretenir sa voix.

La culture, elle, n'est qu'un des tons de la voix mais, s'il manque, la voix sera plate et ne sera guère entendue. La culture, avec sa richesse et sa diversité, est la caractéristique irremplaçable qui distingue une nation de toutes les autres et cet élément impalpable qui donne chaleur et profondeur à tout rapport humain. Même lorsque nos relations avec un État sont avant tout économiques ou politiques, la culture est nécessaire pour ajouter à cette orientation spécifique une dimension humaine, sociale. Car ce qui permet en fin de compte de distinguer les peuples, ce ne sont pas les marchandises, mais les valeurs culturelles. On peut illustrer ceci avec trois exemples tirés de l'histoire de ce dernier demi-siècle.

Jusque dans les années 60, les États-Unis ont pratiqué en Europe une diplomatie culturelle systématique. Ils présentaient leur culture, du jazz au cinéma en passant par le pop et la littérature, d'une manière différenciée et exempte d'intérêts commerciaux. Cette offensive culturelle a fortement contribué à l'image positive qu'ils ont donnée comme pays de la liberté et du développement, et elle a eu une grande influence sur les bouleversements culturels par lesquels l'Europe est passée en 1968. En renonçant à cette façon d'entretenir leurs relations, puis en laissant proliférer l'industrie culturelle à vocation commerciale, ils ont pour la première fois fortement entamé l'estime dont ils jouissaient dans les pays d'Europe. En automne 2005, l'index Anholt-GMI des marques de nations, qui se base sur des sondages effectués auprès de 10 000 faiseurs d'opinion des 25 principaux pays du monde, ne plaçait plus les États-Unis qu'au 11e rang, tandis que la Suisse avançait au 3e rang! Parce que la culture est «de valeur neutre» dans le sens où elle n'obéit pas à la politique, Simon Anholt la considère comme le facteur clef pour l'image d'un pays. Il n'est donc guère étonnant que le ministère des affaires étrangères des États-Unis a, au printemps 2006, envoyé des collaborateurs de notre côté de l'Atlantique pour y étudier auprès des instituts culturels européens comment la diplomatie culturelle réussit aujourd'hui.

À l'inverse, le Japon a connu un développement industriel extraordinaire, qui en a fait une grande puissance dans ce domaine. Mais ce n'est qu'après qu'il ait commencé à investir dans les échanges culturels que les autres pays industrialisés ont cessé de se sentir menacés, pour considérer au contraire le développement du Japon comme une chance, une chance de découvrir une nouvelle culture qui allait apporter à leurs propres cultures des idées et notions nouvelles qui les stimuleraient. Ce n'est donc pas un hasard si la Fondation japonaise, le pendant japonais de Pro Helvetia, a été instituée en 1972, au moment où l'archipel était en pleine euphorie économique.

La Chine, enfin, est en passe de devenir un acteur mondial précisément en ce moment, et son essor va de pair avec une intensification constante de ses échanges culturels. La puissance industrielle n'est pas concevable sans grandeur culturelle, et un pays comme la Chine doit avoir dans ce domaine de grandes et solides ressources en rapport avec ses capacités économiques. De fait, le pays stimule les échanges culturels à tous les niveaux et ses autorités, très conscientes de ce que le miracle économique doit se traduire en un dialogue culturel, font tout pour instaurer ce dialogue, entre autres en envoyant régulièrement des délégations culturelles de haut rang dans les pays d'Europe. Rien qu'en Allemagne, la Chine va ouvrir sous peu trois instituts culturels. Faire connaître la culture européenne d'un côté, la culture chinoise de l'autre, ces échanges permettent de compléter notre perception de l'immense Empire du Milieu; ils sont l'apport nécessaire pour faire comprendre et accepter les grands succès que le pays remporte dans d'autres domaines. Fascinés par la richesse de la culture chinoise, les acteurs culturels suisses sont toujours plus nombreux à faire le voyage vers Pékin ou Shanghai. En 2001, Pro Helvetia soutenait ainsi quatre projets culturels suisses en Chine; en 2005, ils étaient 17, pour des subsides passés au total de 40 000 à 200 000 francs.

La Chine et le Japon ne sont pas les seuls à avoir reconnu l'importance de la culture comme instrument de contact au niveau international. Bien des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe sont passés maîtres en promotion culturelle et rivalisent d'efforts pour éveiller l'intérêt et s'imposer sur la scène internationale. Même de «nouveaux venus» comme la Lituanie ou la Roumanie disposent déjà de fonds culturels pour leurs activités à l'étranger et s'engagent avec ardeur dans la création de centres culturels à l'étranger.

1.2 Utilité et instrumentalisation

Comme instrument pour l'entretien des relations internationales, la culture a connu des hauts et des bas mais, dans l'ensemble, sa «carrière» est impressionnante. Son rôle pour prendre contact, se comprendre et développer un respect réciproque s'est encore accru

depuis la chute du Mur de Berlin et l'ouverture de l'Asie. Impliquant depuis toujours, nécessairement, la curiosité pour l'Autre, on s'en servira pour défendre des intérêts, polir une image, développer des stratégies commerciales et soutenir une économie. La culture est en effet bon marché, universelle et d'un effet durable.

En Suisse également, on trouve des illustrations de cette importance croissante de la culture. On citera ici la création en 2004, au sein du Département fédéral des affaires étrangères, du Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle CCC, qui anime le travail culturel des ambassades suisses; les efforts que des motions déposées aux Chambres en 2004 et 2006 ont suscités pour coordonner la promotion de l'image du pays; ou le poids que Présence Suisse, dès sa création, a accordé à la culture dans l'exécution de ses tâches.

Ce sont là des formes d'engagement visant à un bénéfice et des interventions qu'il est légitime de demander à la culture. L'encouragement de la culture tel que Pro Helvetia le pratique va cependant plus loin. C'est en effet avant tout en faveur de la culture elle-même que la Fondation engage la culture à s'exprimer, en Suisse comme à l'étranger, et cette façon d'agir est l'élément central de l'image que la Fondation a d'elle-même. La culture est la liberté mise en pratique; les œuvres d'art racontent leurs propres histoires et, lorsque nous nous frottons à d'autres modèles existentiels, elles nous disent qui nous sommes et qui les autres sont. La culture a ainsi un effet sûr et positif pour notre pays, même là où elle est critiquée à son égard. C'est également sur cette base que Pro Helvetia peut inciter ses partenaires étrangers à engager eux aussi des moyens considérables. L'effort et le financement communs constituent en effet un des principes sur lesquels Pro Helvetia appuie son action.

1.3 Multiplication de l'offre, public limité

En même temps qu'elle devenait danseuse étoile sur la scène internationale, la culture a vu son rôle grandir dans la vie de notre pays. La production artistique s'est multipliée, le nombre des institutions et des manifestations culturelles, subventionnées ou non, a continué à augmenter. La Suisse compte désormais près d'un millier de musées, de nouveaux festivals se créent chaque année et des maisons de la culture surgissent comme autant d'enseignes servant à un meilleur positionnement. À côté du monde culturel jouissant de subventions publiques, l'offre culturelle autofinancée et l'industrie paraculturelle des loisirs sont aujourd'hui en plein essor et se battent avec des méthodes toujours plus agressives pour attirer l'attention du consommateur.

La richesse plus grande de l'offre et la concurrence accrue devant l'œil du chaland n'ont toutefois pas augmenté de façon correspondante la part de la population qui s'intéresse à la culture. Selon l'analyse que l'Office fédéral de la statistique a publiée en 2005 sur les pratiques culturelles et de loisirs en Suisse en 2003, l'offre subventionnée continue à n'attirer vraiment qu'un tiers de la population, tandis qu'un second tiers ne va que rarement au musée, au concert ou au théâtre, et le dernier tiers jamais.

On peut même dire que les efforts faits pour attirer de nouvelles couches de population dans les théâtres, musées ou salles de concert ont diminué au cours de ces dix dernières années. Le symposium «Professionalisierung – Fluch oder Segen» («Professionalisation – malédiction ou bénédiction») que Pro Helvetia, le canton de Thurgovie et l'université de Bâle ont organisé en 2005 en a donné une démonstration très claire (pour consulter les textes: <http://kunstmuseum.backslash.ch/online/texte>).

Nous avons déjà parlé de la tendance à la professionnalisation dans notre dernière requête (p. 4438). Cette tendance touche en premier lieu la gestion d'institutions et de projets du domaine culturel et l'on peut constater ici une amélioration décisive au sens d'une rationalisation de la conduite d'entreprise et de projet. Mais elle a également une influence sur la qualité des projets soutenus, dont on exige toujours plus qu'ils satisfassent au critère du professionnalisme. Le travail socioculturel est aujourd'hui du ressort des départements des affaires sociales, tandis que le dialogue entre les fournisseurs de culture et de nouveaux segments de public peine à se développer. Pro Helvetia quant à elle considère comme de la plus haute importance pour la cohésion du pays que les classes sociales les plus larges possibles participent à la vie culturelle. Le pluralisme des valeurs est apprécié, mais contribue lui aussi à ce qu'un nombre croissant de gens trouvent toujours moins d'intérêt pratique à une réflexion approfondie sur le canon des valeurs culturelles.

La dépolitisation des arts et la réhabilitation du plaisir telles que nous les connaissons depuis la chute du Mur ont toutefois pour autre effet de créer des difficultés supplémentaires à la réalisation de projets sociaux. Les échanges entre les différentes parties du pays, une nécessité qui reste indiscutable, doivent trouver de nouvelles formes et de nouveaux partenaires pour éveiller l'intérêt du public et pour ne pas se réduire à un exercice imposé aux organisateurs d'événements culturels. L'idée d'un renouvellement de la culture populaire se heurte un peu partout à des résistances, aussi bien parmi les gardiens de la tradition qu'au sein de l'avant-garde. D'importants groupes sociaux – communautés immigrées ou oubliés de la formation – restent coupés de la vie culturelle de ce pays qui, à la différence de ce qui se passe pour le marché des produits ou la culture pop, ne semble rien avoir d'intéressant à leur offrir.

Si la politique culturelle veut contribuer à façonner la société, si elle veut recourir à la culture pour aider à former les individus, à leur donner une éducation esthétique comme disait Schiller, elle a de grands efforts à accomplir.

1.4 Au fond la Suisse? Questions d'attitude

Les courants migratoires de ces vingt dernières années ont modifié le paysage culturel de notre pays et ont entraîné un certain flou dans la définition de l'identité suisse. D'un autre côté et de façon encore bien plus marquée, la mondialisation de l'économie et de la culture a donné une actualité inattendue à la question des éléments qui constitueraient la nation suisse. Qu'est-ce qui est plus suisse, du yodel ou du rap, quand il y a dans ce pays plus de rappeurs que de yodleurs et quand on sait qu'il y a d'autres endroits où l'on yodle avec plus d'élan que dans les vallées des Alpes helvétiques?

L'enseignement des langues étrangères fait l'objet d'un débat qui montre que ce sujet est lui aussi explosif. La Suisse a ici grand peine à trouver un consensus. De nombreux milieux sont prêts à laisser tomber des principes qui, jusqu'à présent, étaient considérés comme fondateurs de notre État, et à renoncer à apprendre la langue du voisin. D'un autre côté, on assiste à une prise de conscience de la part des politiques de ce que la diversité des langues – anglais compris – représente un grand enrichissement en même temps qu'une nécessité absolue pour la communication, au niveau national comme mondial.

«La Suisse n'existe pas», cette formule, lancée par Ben Vauthier à l'occasion de l'exposition universelle de Séville en 1992, a fait scandale à l'époque; elle appartient aujourd'hui à la langue courante de tout un chacun. De fait, à notre époque où l'interconnexion se généralise, où les frontières s'ouvrent, où le libre-échange progresse, où des structures supra étatiques privées concentrent en elles le

pouvoir économique, où les États nationaux voient diminuer leur pouvoir de décision, où de nouvelles puissances apparaissent sur la scène économique et culturelle, il devient urgent de s'interroger sur ce qui fait culturellement une nation comme la Suisse, sur ce qui en assure la cohésion. On ne pourra plus trouver la réponse dans les diverses traditions ou formes d'expression, car les multiples courants du marché mondial les ont depuis longtemps déposées sur toutes les plages culturelles de la planète. La réponse est désormais à chercher dans les attitudes, ces attitudes de respect, de volonté d'apprendre et de collaboration que l'on doit toujours remettre sur le métier. C'est dans cette recherche non pas du quoi, mais du comment que le travail culturel suisse à l'étranger s'est distingué jusqu'à présent, et va continuer à se développer.

1.5 Tâches des pouvoirs publics

Il faut pour la Suisse que la culture et les échanges culturels restent constamment en tête de liste des priorités. Ce sont encore et toujours les grandes réalisations scientifiques ou culturelles des meilleurs esprits de chaque région linguistique qui suscitent dans chaque autre région admiration et orgueil d'appartenir à ce pays. Une collectivité qui fonctionne correctement est éminemment nécessaire pour la création culturelle; mais une culture vivante et solidement installée au niveau international est d'une importance encore plus capitale pour la collectivité.

La culture invite au dialogue entre les groupes et couches de la société, met en évidence les différences et encourage à y réfléchir de manière approfondie. Elle propose ainsi des modèles pour rester soi-même et se développer. Elle interroge à chaque instant notre mémoire, nous demandant si nous nous reconnaissons dans ce qui nous est offert, si nous souhaitons vivre de cette façon, être comme nous sommes. Plus ces questions sont posées avec art, et plus elles éveillent le respect. La scène reste le lieu où l'on se met à apprécier et estimer sans s'occuper de la provenance des artistes. Renforcer ces fonctions de la culture constitue une de ces tâches de portée nationale qui sont précisément celles d'une fondation suisse pour la culture. Pro Helvetia doit ainsi chercher un équilibre entre tradition et innovation, entre maintien et changement, et mettre en avant les meilleures réalisations culturelles comme témoignages d'une quête et d'une réflexion actives en même temps que comme éléments didactiques.

Au niveau culturel international aussi, il est plus indispensable que jamais que les pouvoirs publics maintiennent un engagement continu. La rivalité entre les pays s'exprime en effet également dans le domaine culturel et, ici, la modeste Suisse a d'excellentes cartes à jouer. En soutenant les échanges culturels, elle peut s'imposer sur la scène mondiale comme un pays stimulant l'intellect, d'esprit ouvert et possédant une riche culture.

L'engagement des pouvoirs publics en faveur des échanges culturels ouvre en outre de nouveaux marchés pour les créateurs culturels suisses, qui y trouvent des sources supplémentaires à la fois d'inspiration et de revenus. Le programme que Pro Helvetia a mis en œuvre au Japon de 2004 à 2006 l'a ainsi installée comme partenaire des meilleures institutions japonaises en même temps qu'il a suscité dans ce grand pays industriel une franche admiration pour la Suisse. Parallèlement, il a permis à des dizaines d'acteurs culturels de nouer des relations stables avec l'archipel et de trouver définitivement l'ouverture vers le marché culturel japonais. Un bel exemple de soutien de l'État à l'effort personnel.

2. Période financière 2004 à 2007

Les pages qui suivent présentent ce qui a été atteint ou n'a pas été atteint pendant la période financière actuelle. Comme celle-ci n'est pas terminée, le tableau ne peut qu'être incomplet et inclut en complément la deuxième moitié de la période précédente. Il permet ainsi de dégager les grandes lignes de ces dernières années et d'en définir les conséquences pour la période 2008 à 2011.

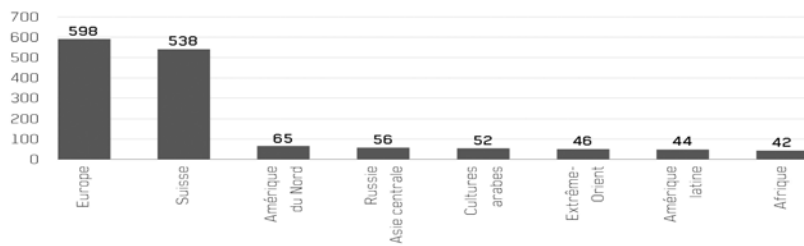
2.1 Répartition générale des moyens financiers

Les points focaux de l'activité de la Fondation sont l'encouragement de la création culturelle (soutien direct aux artistes) en complément à l'action des villes et des cantons, et les échanges à l'intérieur de la Suisse (cohésion nationale) et avec l'étranger (entretien des relations culturelles). La répartition des fonds engagés est restée assez stable ces dernières années, environ 45 % allant aux activités en Suisse et 55 % à celles à l'étranger.

La prééminence accordée à l'étranger découle de ce que les acteurs culturels et les organisateurs de manifestations disposent de nombreuses autres sources de financement pour leurs activités en Suisse, alors que Pro Helvetia est trop souvent la seule institution susceptible d'accorder un soutien à des projets à l'étranger – un rôle dont l'importance ne cesse de grandir au vu des offensives culturelles au niveau international. La priorité donnée à l'étranger est aussi l'expression d'une retenue plus marquée face aux villes et cantons.

Un coup d'œil sur la répartition géographique des engagements suffit pour constater le poids déterminant de l'Europe: environ 40 % de tous les projets culturels que soutient Pro Helvetia se déroulent en Europe et presque autant en Suisse, alors que les autres continents se partagent les 20 % restants.

Nombre de projets soutenus par aire géographique dans le monde

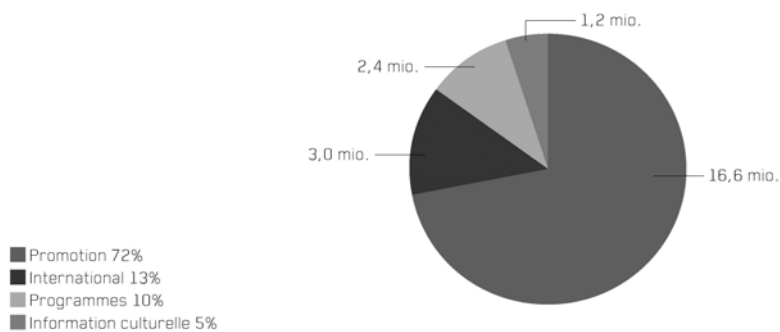


(Tous les graphiques présentés dans la requête sont tirés du Rapport annuel 2005)

Pro Helvetia travaille avec quatre instruments: requêtes, programmes, permanences et information culturelle. Les demandes de soutien ou requêtes constituent de loin son activité la plus importante: de 2002 à 2005, son secteur Promotion a traité au total plus de 14 000 dossiers de ce genre. Pro Helvetia appelle programmes les grands projets qu'elle élabore elle-même – souvent sur recommandation de Présence Suisse ou des ambassades – et qu'elle met ensuite en œuvre en collaboration avec d'autres instances. Les programmes, au nombre de neuf de 2003 à 2007, donnent l'occasion de mettre des accents temporaires. Les permanences ne limitent pas leur activité aux villes qui les accueillent, mais l'étendent à toute l'aire environnante; ainsi la permanence du Caire travaille-t-elle pour l'Égypte et le Proche-Orient, celle de Varsovie pour la Pologne, les pays baltes, la Biélorussie et l'Ukraine. Elles ont pour tâche de diffuser la culture suisse et de lancer des collaborations. L'information culturelle enfin regroupe l'ensemble des activités par lesquelles la Fondation attire l'attention des organisateurs et décideurs de l'étranger sur les produits culturels suisses.

Ces instruments sont nécessairement d'un poids très différent:

Montants accordés selon les secteurs en millions de francs suisses et en pour cent



2.2 Un manque de 40 millions de francs

Pour la période financière 2004 à 2007, Pro Helvetia avait demandé 179 millions de francs; le Parlement, sur proposition du Conseil fédéral, lui en a en fin de compte concédé 137 qui, après l'affaire Hirschhorn, deux coupes budgétaires liées au programme d'allègement 04 et un blocage de crédit, se sont encore réduits à 133,8 millions. Cette réduction de 25 % du plafond de crédit ne pouvait pas rester sans conséquences pour l'activité de la Fondation. Celle-ci a dû revoir ses plans à la baisse dans bien des domaines et n'a pas atteint plusieurs de ses objectifs:

- L'élargissement du réseau des permanences s'est réduit à l'ouverture du seul bureau de liaison en Inde (janvier 2007). L'ouverture d'autres bureaux en Chine et en Amérique latine, discutée en détail avec des experts culturels, a été remise à plus tard. Les maigres ressources financières ont à l'inverse imposé d'accélérer le redimensionnement en Europe de l'Est avec la fermeture des permanences de Budapest, Bratislava et Prague.
- La Fondation n'a pu qu'en partie renforcer son engagement en faveur des intérêts des ambassades. En particulier, le service destiné aux représentations diplomatiques suisses (l'agence interne mentionnée à la p. 4455 de la requête de 2003) est resté un rêve. Il n'est toujours pas possible de financer les projets culturels ou économique-culturels d'une certaine importance que les ambassades auraient pour la défense d'intérêts généraux. De même, le suivi de projets que prévoit l'accord signé en juin 2005 entre le DFI et le DFAE dépasse les capacités de Pro Helvetia.
- Par manque de fonds, Pro Helvetia a dû renoncer à prendre en main nombre de grands projets (ex. Russie 2006, Hongrie 2006, Royaume-Uni, Autriche/Euro2008) recommandés par Présence Suisse ou par des ambassades, ou n'a pu leur accorder qu'un soutien symbolique.
- Pro Helvetia a arrêté la série Informations sur la culture en Suisse, ces ouvrages documentaires succincts qu'elle publiait en plusieurs langues, de quatre à sept, sur tel ou tel phénomène culturel ou domaine des arts en Suisse. Pour poursuivre la série, il aurait fallu en revoir la conception, renforcer la rédaction responsable et introduire de nouvelles langues, notamment le russe, le chinois et l'arabe.
- Pour ce qui est du Projet Danse, qui vise à améliorer les conditions de travail dans la danse contemporaine en Suisse et à amener villes, cantons et Confédération à harmoniser leurs politiques d'encouragement dans l'intérêt d'une plus grande synergie, la Fondation n'a pu le poursuivre qu'à l'économie (voir chap. 2.4.6).
- Les moyens de la Fondation ne lui permettent que rarement de soutenir les représentations à l'étranger de grands ensembles suisses (les «phares»), alors que les demandes en la matière ne cessent d'augmenter de la part de tous ces ensembles. Les

coûts d'une tournée aux États-Unis de l'Orchestre symphonique de la Suisse romande par exemple atteignent 1,5 million de francs, un montant correspondant au budget annuel total dont la Fondation dispose pour le soutien de la musique suisse à l'étranger.

- Malgré l'efficacité avérée d'un tel service pour entretenir les relations internationales, il a fallu abandonner le projet d'une agence Visites qui se serait occupée d'inviter régulièrement en Suisse des multiplicateurs culturels d'autres pays.
- Le soutien à l'art des nouveaux médias, c'est-à-dire à cet art qui se sert des nouvelles technologies en matière de communication, en reste à un niveau symbolique. La suppression de la priorité prévue pour les NTIC n'a pas laissé d'autre choix.
- L'abandon de la priorité Cinéma a eu des répercussions négatives sur le soutien au cinéma en Suisse. Seul le projet pilote Swiss Films a pu être réalisé, parce que regrouper le service Cinéma de Pro Helvetia, le Centre suisse du cinéma et l'Agence suisse du cinéma n'avait pas d'incidence budgétaire.
- La Fondation a dû renoncer à soutenir différents projets intéressants parce qu'ils exigeaient des moyens trop considérables; on citera ici entre autres les célébrations du cinquantenaire de la mort du compositeur Arthur Honegger, le renforcement des aides à l'édition ou les programmes de traduction.

L'absence de ces 40 millions est aussi la raison pour laquelle Pro Helvetia est restée en-deçà de ses propres prévisions dans les différents domaines. Les paragraphes 2.4.1 à 2.4.7 sur les activités des divisions en donnent la mesure.

2.3 Priorités

Le Conseil fédéral a recommandé au Parlement d'approuver, avec une dotation financière réduite, trois des cinq priorités présentées par Pro Helvetia pour la période 2004 à 2007. La priorité Danse est traitée au paragraphe 2.4.6 consacré à la division Danse.

2.3.1 Compréhension entre communautés culturelles de Suisse

Prévisions. Le mandat de base de Pro Helvetia lui impose entre autres de promouvoir la compréhension entre les communautés culturelles du pays. En fixant une priorité dans ce domaine, la Fondation réagissait à la diversité culturelle croissante que les migrations et la mondialisation apportent à la Suisse. Son objectif n'était pas seulement de renforcer la circulation des œuvres et projets provenant de divers cercles culturels, mais aussi d'encourager, sous différentes formes, la collaboration et les échanges de fond. Il s'agissait également de renforcer la réflexion sur le phénomène lui-même, sur les besoins de la culture populaire et sur les implications culturelles de la sixième Suisse.

Réalisations. Pro Helvetia est parvenue à réaliser plusieurs de ses objectifs touchant la compréhension entre les communautés culturelles. Le réseau des musées régionaux est en train d'être mis en place et ceux des organisateurs d'événements musicaux se sont étoffés. Le projet *échanges* a permis de renforcer la collaboration entre musées d'art de diverses régions du pays. L'aide aux programmes suisses de traduction (série ch) a pu se poursuivre de façon solide, quoique très sélective. Les divisions Danse et Théâtre ont soutenu des spectacles invités dans d'autres régions de Suisse, ainsi que la traduction de pièces de théâtre.

Pro Helvetia a réalisé trois programmes dans le cadre de la priorité Compréhension entre les communautés. Eu égard à l'accélération du transit qu'entraîneront les grands tunnels en construction pour les NLFA, Gallerie 34.7/54 km a placé un accent sur la question de l'identité régionale. *swixx* – mondes culturels suisses a illustré combien notre identité culturelle actuelle est construite à la fois sur ce qui nous est propre et sur ce que d'autres nous ont apporté, et combien les influences extérieures dont la Suisse s'est de tous temps inspirée l'ont grandie. *echos* – culture populaire pour demain, enfin, étudiée depuis son lancement en septembre 2006 les marches qui font la transition entre culture populaire et création artistique contemporaine, va en quête des potentiels novateurs et démontre à quel point il peut être enrichissant de travailler avec la culture populaire, entre autres pour la vie qui l'habite.

Telle que la requête la présentait dans les grandes lignes, la priorité était devisée à 7,6 million. Le Parlement a alloué 4,5 millions, ce qui a entraîné l'abandon des programmes cinématographiques dans le domaine du multilinguisme et de la culture des immigrants, des séjours en ateliers destinés à des artistes d'autres régions linguistiques, et des commandes de pièces théâtrales sur la compréhension entre les communautés. Si la Fondation a pu éditer une brochure sur la culture du quotidien et de la fête en Suisse, il ne lui a pas été possible de fournir les informations de base sur les traditions populaires ou de réaliser des projets interdisciplinaires relevant de la culture populaire.

Conclusions. Les objectifs qu'avait la priorité Compréhension entre les communautés culturelles de Suisse ont été partiellement atteints. D'une manière générale toutefois, la tâche est sans fin et la volonté d'installer la compréhension recherchée ne peut obtenir de résultat définitivement assuré puisque les conditions culturelles ne cessent de changer. Il ne suffit pas de faire circuler les valeurs culturelles sous forme de produits finis pour les présenter comme un patrimoine commun. Il faut travailler à entretenir l'attention, concentrer les moyens, lancer des signaux clairs et intelligibles par le grand nombre, reconnaître également le succès commercial. La priorité a aidé à aiguïser l'attention et à mettre en relief les problèmes dont la Fondation devra continuer à s'occuper dans le cadre de ses activités courantes.

2.3.2 Dialogue interculturel

Prévisions. À l'enseigne du «Dialogue interculturel», la Fondation travaille pendant la période en cours notamment à approfondir la réflexion sur les cultures extra-européennes, ceci également dans l'idée d'ouvrir de nouvelles régions du monde aux acteurs culturels suisses. Il s'agit ici de permettre aux deux côtés d'apprendre comment on «fabrique» la culture au niveau mondial.

Les points prévus concrètement étaient des activités à l'Est et en Asie en particulier, une mise au point de la collaboration avec la DDC, une adaptation du réseau de permanences, une présence systématisée aux foires du livre, des échanges d'artistes dans toutes les

disciplines, des programmes de traduction, un renforcement des activités sur l'axe Sud-Nord grâce au soutien à des programmes de séjours en résidence à l'intention d'acteurs culturels des pays en voie d'industrialisation.

Réalisations. Avec le budget de 8 millions de francs alloué à cette priorité, la Fondation est parvenue à atteindre la bonne moitié des objectifs fixés. En 2005, elle a conclu avec succès le programme L'autre Méditerranée – du Maghreb au Levant, de même que le programme prioritaire Bolivie qui l'avait occupée pendant huit ans. Le programme 0406 Swiss Contemporary Arts in Japan, de 2004 à 2006, a été le plus vaste qu'ait réalisé Pro Helvetia jusqu'à présent. Avec une quarantaine de projets dans toutes les disciplines, il a permis de gagner les principales institutions japonaises à la culture de notre pays; un dossier de presse de plusieurs centaines de pages témoigne du grand intérêt qu'a suscité la présence suisse. Pro Helvetia ouvrira en 2007 à la Nouvelle-Delhi ce qui sera son premier pied-à-terre en Asie. Varsovie, Guadalajara, Téhéran, Le Cap et Leipzig se sont ajoutés à la liste des salons du livre auxquels la Suisse participe.

Parmi les réalisations les plus remarquables au titre du Dialogue interculturel, on citera:

- les manifestations intitulées «De ce côté-ci de l'Au-delà», organisées en automne 2006 en collaboration avec le ministère mexicain de la Culture sur le thème de la Toussaint et du Jour des morts à Bâle et au Mexique;
- des coproductions musicales d'artistes suisses et égyptiens;
- «The Curtain», une coproduction théâtrale égypto-suisse dont la première a eu lieu en 2005 à Alexandrie;
- le Festival international d'art dramatique européen au Chili, qui se déroule régulièrement avec une participation suisse;
- les expositions de peinture et de sculpture qui, en Argentine («Buenos Días Buenos Aires») et au Chili («Buenos Días Santiago»), ont réuni des artistes de Suisse et de ces deux pays;
- la confrontation, dans le cadre de 0406 Swiss Contemporary Arts in Japan, entre les photographies réalisées dans les Alpes suisses par Naoya Hatakeyama et au Japon par Balthasar Burkhard;
- les numéros de «Passages» consacrés à l'Europe de l'Est («Centreyuropdriims»), à l'Asie orientale («Du côté de l'Asie de l'Est – Échanges de regards»), aux relations entre États-Unis et Suisse («Swiss Roots»), à l'Inde («Passage to India»).

À la suite du remaniement général des compétences en 2004, Pro Helvetia ne soutient plus les artistes d'Afrique et d'Amérique latine. Pour ce qui est des projets d'une certaine envergure, elle laisse le soin de les soutenir à la Direction du développement et de la coopération, qui les intègre dans sa stratégie publicitaire. Pour les tournées et les présentations plus réduites de créateurs culturels provenant d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine, la DDC et Pro Helvetia ont créé ensemble le Fonds pour les cultures du Sud, géré par le bureau Culture et développement à Berne.

Conclusions. Le choix de cette priorité répondait à un véritable besoin. Le résultat en est que la Suisse est maintenant bien positionnée comme partenaire fiable jusque dans des pays lointains. La priorité a en particulier permis de faire au Japon une large présentation de notre pays, qui a été accueillie avec respect et que les institutions japonaises ont par ailleurs financée à 50 %.

Du point de vue qualitatif, «Dialogue interculturel» a rempli ses objectifs. Du point de vue quantitatif, il serait possible de faire bien plus de choses et l'intérêt que de nombreux pays en développement montrent pour des échanges avec la Suisse reste sans réponse suffisante. L'écho positif rencontré par les projets basés sur la symétrie démontre que l'avenir n'est pas seulement dans la présentation de soi à l'étranger, mais aussi dans une véritable collaboration, dans des coproductions transfrontalières (voir 3.2.4).

2.4 Domaines

La période 2004 à 2007 se présente dans l'optique des différents domaines comme suit.

2.4.1 Cinéma

Prévisions. La période 2004 à 2007 prévoyait de regrouper les organisations de promotion du cinéma, de renforcer la présence du cinéma en Suisse et de mieux mettre en valeur le patrimoine cinématographique dans un monde du septième art où nouveautés et modes donnent le ton. Le service Cinéma comptait par ailleurs réaliser de nombreux projets avec les représentations diplomatiques de la Suisse à l'étranger.

Réalisations. L'abandon de la priorité Cinéma (Message 2004 à 2007 du Conseil fédéral, p. 4424) a considérablement gêné les activités de Pro Helvetia dans le domaine cinématographique. Comme il n'avait pas de conséquences budgétaires, le regroupement prévu a toutefois pu être réalisé et Pro Helvetia, le Centre suisse du cinéma et l'Agence suisse du court métrage ont créé Swiss Films, agence nationale de promotion, qui a commencé son travail le 1er janvier 2004. Ce regroupement, qui du point de vue opérationnel se traduisait par la mise en commun des ressources financières et en personnel, permettait de combiner une promotion au sens de soutien à la diffusion et une médiation culturelle du cinéma suisse. Ces dernières années, la production cinématographique suisse voit croître son audience auprès du public, surtout en Suisse alémanique. La raison en est évidemment l'essor que connaît la comédie. La Suisse romande voit sortir des films au potentiel international. Swiss Films a ainsi pu développer la participation suisse aux festivals étrangers en lui affectant des subsides considérables, en achetant des copies sous-titrées ou en favorisant les contacts avec les médias, les distributeurs et les acheteurs TV. On mentionnera aussi les stands d'information lors des marchés de films et des salons de la télévision, et le travail effectué avec les réalisateurs et les acteurs.

Malgré des moyens modestes, l'Antenne romande de Swiss Films se bat pour améliorer l'exploitation des films suisses dans la partie francophone du pays, entre autres en organisant chaque année un «Trade Show» à l'intention des exploitants de salles. Swiss Films soutient par ailleurs les échanges entre les régions linguistiques par le biais de la Tournée de la Nuit du court métrage et par des subsides à des manifestations nationales telles que «Roadmovie», qui visite les toutes petites communes, ou la série «Un po' di cinema svizzer» organisée par les ciné-clubs tessinois.

Conclusions. La mise en place de Swiss Films a coûté beaucoup d'efforts, mais la période en cours ne se terminera pas sans que l'agence trouve sa forme définitive. La forte pression des priorités politiques a fait qu'il n'a pas été facile d'améliorer la sauvegarde du patrimoine cinématographique et de renforcer les activités en Suisse; les critiques n'ont pas manqué. Une des grandes tâches de Swiss Films à partir de 2007 sera de mettre en valeur la culture cinématographique. Le regroupement entre service Cinéma, Centre du cinéma et Agence du court métrage a simplifié la collaboration avec les ambassades suisses.

Idhéap Lausanne a réalisé en hiver 2005 à 2006 une évaluation de Swiss Films et comparé la pertinence et l'efficacité de la structure actuelle avec celles qui résultaient précédemment de la diversité des instances. Pour ce qui est de l'efficacité, le regroupement était encore trop récent pour en mesurer les résultats. Le fait est que Swiss Films doit composer avec les attentes très élevées, voire exagérées du cinéma romand. Idhéap a recommandé de structurer Swiss Films de manière à accentuer encore son indépendance vis-à-vis de la politique comme de l'industrie du septième art, et l'agence a effectivement adapté sa structure au début 2007. Il proposait aussi des simplifications dans le cahier des charges, qui ont également été introduites entre-temps. Swiss Films et la section Cinéma de l'OFC ont réglé leur collaboration au début de l'été 2006.

2.4.2 Arts visuels

Prévisions. Dans le domaine des Arts visuels, Pro Helvetia avait prévu de renforcer son rôle de médiatrice entre les régions du pays, d'affiner ses instruments de promotion et de renforcer la collaboration entre les musées. Elle voulait également créer un pool Expositions permettant de proposer plus facilement les expositions mises sur pied à des partenaires de l'étranger.

Réalisations. La collection des Cahiers d'artistes, dont chacune numéro est une première publication consacrée à un jeune artiste, s'est enrichie de deux séries. Les Cahiers 2004 ont fait l'objet d'une exposition collective à Lugano et d'une première présentation étrangère à La Spezia, qui ont constitué une étape marquante pour les artistes concernés.

Un second objet médiatique de Pro Helvetia dans le domaine des Arts visuels est représenté par les expositions itinérantes sur CD-ROM. Les productions les plus récentes, «La Suisse, pays BD» et «Architectures tessinoises», ont déjà connu plus de 100 présentations jusqu'en été 2006. Faciles à transporter et d'un coût minime sur place, ces expositions conviennent particulièrement bien aux représentations diplomatiques à l'étranger, qui les placent auprès d'universités, de bibliothèques ou de foires du livre.

L'exposition itinérante «PHOTOSuisse» promet d'être un succès. Prolongeant une production de la SRG SSR idée suisse composée d'une série quadrilingue pour la télévision et du volume correspondant, elle a été inaugurée à Rome en hiver 2005 avant de partir en tournée en Suisse, en France, en Pologne et dans d'autres pays.

L'exposition «Reprocessing Reality» traitant du rapport entre arts visuels et cinéma a été inaugurée lors des Visions du Réel de Nyon avant de partir pour le PS1 de New York dans le cadre de Swiss Roots.

Conclusions. La production artistique suisse est toujours plus recherchée dans le monde. Pro Helvetia a largement contribué à la diffusion de l'art suisse. Avec des réalisations telles que les Cahiers d'artistes ou «PHOTOSuisse», elle place ses propres accents et offre aux ambassades une matière première bien adaptée à leur action culturelle. Pour garantir un emploi efficace des ressources, il faudra mieux s'occuper tant des réseaux que des personnages clefs du monde de l'art.

2.4.3 Musique

Prévisions. Pro Helvetia avait prévu pour la période 2004 à 2007 de soutenir ce qui se fait en musique en dehors du courant principal, d'intensifier les échanges entre les régions linguistiques, de renforcer les structures importantes pour la diffusion de la musique (regroupements d'organiseurs de manifestations, labels) et de créer des occasions de jouer de la musique suisse également dans des pays pauvres.

Réalisations. Chaque année, Pro Helvetia attribue 15 commandes de compositions et soutient une soixantaine de créations musicales. Elle contribue ainsi à une vie musicale animée, diversifiée et créatrice. Le renforcement des principaux réseaux de musique de chambre et de jazz a beaucoup amélioré la compréhension entre les cultures du pays. En 2004, l'édition décentralisée des Journées mondiales de la musique a montré aux invités et délégués de plus de 50 pays ce que peuvent donner le fédéralisme culturel vécu et la collaboration au niveau national suisse de plus de 20 organisateurs de manifestations.

Fruit de la collaboration avec des partenaires institutionnels ou privés, la série de portraits CD de compositeurs, d'ensembles et d'interprètes a continué à se développer. Pour améliorer la diffusion internationale du jazz suisse, la Fondation a introduit comme nouvel instrument le soutien aux labels; l'évaluation qu'elle a commandée à l'extérieur indique que l'objectif visé a été atteint.

Pro Helvetia a modifié sa politique à l'étranger. La rareté des ressources lui impose de se concentrer sur des partenaires disposant de moyens financiers propres, avec pour résultat des partenariats de longue durée plutôt que des projets ponctuels, plus d'efficacité, et un coût administratif moindre. À l'intention de groupes de jazz, elle a introduit pour la première fois des formes de soutien de longue durée, qu'elle perfectionnera encore pendant la deuxième moitié de la période en cours.

Pro Helvetia reçoit par ailleurs toujours plus de demandes de conseils et d'informations. Le manque de personnel a toutefois eu pour conséquence que le Centre internet d'information en matière musicale est resté en rade.

Conclusions. La diversité des tâches exige à la fois de multiplier les instruments et de se concentrer sur des partenaires importants. Il s'est avéré que l'on obtient les effets les plus durables avec des programmes de séjours en résidence, des partenariats contractuels (Swiss Music Export) et des accords de prestations de moyenne durée (soutien aux groupes de jazz, soutien aux labels). La mise en place et le développement de réseaux, les coproductions, les projets de stages et la recherche de partenariats durables représentent les mesures principales de la période sous revue.

2.4.4 Littérature et société

Prévisions. Le nombre de livres publiés ne cesse d'augmenter, mais l'édition souffre de la rapidité folle avec laquelle ses structures changent, un paradoxe auquel les institutions d'encouragement doivent elles aussi trouver réponse. Il est ici plus facile d'obtenir des résultats à long terme si tous les partenaires, qu'ils donnent ou reçoivent, regroupent leurs forces. Un des premiers objectifs dans le domaine Littérature et société a été de limiter l'aire d'intervention et de concentrer les moyens sur des activités particulièrement efficaces.

Réalisations. Les subsides de travail aux auteurs servent à la Fondation pour une politique d'encouragement continu dans l'ensemble de la Suisse en complément du travail assuré par les communes et les cantons. S'agissant du répertoire dramatique, le soutien aux

jeunes talents passe en premier. La division s'est associée à celle du Théâtre pour soutenir les projets Dramenprozessor, MC6 et textes-en-scènes.

Le soutien à la traduction, qu'il entre dans le cadre national avec les différentes régions linguistiques du pays ou dans celui du dialogue avec d'autres cultures, permet la publication d'œuvres importantes d'auteurs suisses – Pro Helvetia soutient toutes les traductions paraissant dans la collection ch – ou d'ouvrages d'actualité sur des thèmes culturels suisses, dans le pays ou à l'étranger. La présence de la Suisse comme hôte de la foire du livre de Varsovie en 2005 a eu pour effet que les maisons d'édition polonaises et russes augmentent leurs traductions d'œuvres littéraires suisses. Le cinquantenaire de la mort de Robert Walser a donné lieu à des célébrations en Suisse et à l'étranger qui ont certainement constitué un des temps forts de la période sous revue. Dans le domaine des sciences humaines, Pro Helvetia a par ailleurs subventionné, rien qu'en 2004 et 2005, quinze débats et congrès consacrés à des thèmes suisses et dix ouvrages réalisés à ces occasions.

Pro Helvetia renforce la diffusion de la littérature suisse en soutenant les manifestations littéraires, les maisons d'édition intéressantes, les programmes littéraires accompagnant les foires du livre, et en distribuant des œuvres suisses d'importance à des bibliothèques et universités du monde entier (quelque 15 000 exemplaires d'œuvres littéraires ou d'ouvrages culturels par année).

Dans le domaine Culture et société, Pro Helvetia s'efforce de promouvoir la compréhension et la solidarité entre les cultures les plus diverses qui existent dans le pays. Son principal instrument est ici la mise sur pied de manifestations et expositions thématiques; l'exposition «Glaubenssache» («Question de foi») du Stapferhaus de Lenzbourg (2006) est un exemple intéressant en la matière. Toujours dans le même domaine et dans le cadre de la priorité Compréhension entre les communautés culturelles de Suisse, la Fondation travaille également à promouvoir la coopération entre musées locaux et régionaux et la mise en réseau de ceux-ci.

Conclusions. La Fondation a obtenu de bons résultats en se concentrant sur ses tâches centrales que sont l'encouragement des activités culturelles, les projets en faveur de la compréhension, le soutien à de grands projets à l'étranger qui attirent un large public et mettent plus fortement en relief la littérature suisse. L'étroitesse du cadre financier l'a par contre empêchée de jouer le rôle plus actif qui aurait été nécessaire pour renforcer l'encouragement à la traduction et stabiliser les maisons d'édition et de distribution.

2.4.5 Théâtre

Prévisions. Pour la période 2004 à 2007, Pro Helvetia avait mis l'accent sur le soutien aux auteurs dramatiques et aux jeunes talents, au théâtre musical et aux coproductions entre les régions linguistiques. Elle voulait aussi tester le sous-titrage de pièces jouées en d'autres langues, inviter plus largement des organisateurs étrangers de manifestations et renforcer la collaboration avec l'Europe de l'Est. Mais son premier objectif était de renforcer la qualité.

Réalisations. La qualité artistique est souvent plus exigeante en moyens. Pour l'assurer, Pro Helvetia a accordé une attention accrue au principe de subsidiarité avec les villes et cantons. Cela a entraîné une sélection plus sévère des troupes à soutenir sur la scène internationale et, à l'encontre de ce qui était prévu, moins de disponibilité pour les jeunes talents.

En Suisse, Pro Helvetia est parvenue à créer et consolider des plates-formes d'échanges translinguistiques à Berne, Aarau, Thalwil, Nyon, Genève et Zurich. Le fort accroissement du nombre de représentations que les groupes donnent en dehors de leurs régions linguistiques respectives est pour elle une confirmation que sa politique en matière de compréhension mutuelle est juste; le sous-titrage sera bientôt la norme pour les tournées.

Les succès éclatants des écrivains suisses de théâtre – ils ont gagné en 2005 les trois prix les plus importants des pays et régions germanophones – témoignent des résultats positifs qu'a le soutien aux auteurs dramatiques. Grâce en particulier à la permanence de Varsovie, l'Europe de l'Est est devenue un partenaire solide dans le domaine du théâtre.

Conclusions. S'agissant du soutien aux ensembles indépendants, Pro Helvetia est sur la bonne voie. En ce qui concerne par contre la présence à l'étranger de compagnies ou de théâtres suisses, il faudrait l'augmenter par le biais de partenariats durables et avec un budget convenable. Les échanges à l'intérieur du pays se sont bien développés. Aides à la traduction, invitations à des organisateurs culturels et avantages financiers ne restent pas sans effets sur les prestataires. L'objectif doit être d'utiliser plus fortement le théâtre comme vecteur de compréhension mutuelle.

2.4.6 Danse et priorité Danse

Prévisions. Pour la période en cours, Pro Helvetia prévoyait de créer les conditions générales nécessaires en matière financière et structurelle pour permettre la réalisation au niveau international de productions de très grande qualité artistique et pour mieux atteindre l'ensemble du public potentiel. La préoccupation centrale est d'harmoniser l'encouragement de la danse au niveau national afin d'augmenter la capacité concurrentielle au niveau international et de réduire les déséquilibres géographiques. C'est avec ces objectifs que la Fondation a fixé ici une priorité.

Réalisations. Le grand potentiel artistique de la danse suisse lui ouvre les portes sur tous les continents. Du fait que la Suisse, au contraire de l'étranger, a longtemps été très chiche dans son soutien à cette discipline, les conditions de production y restent toutefois précaires et ne suffisent pas pour assurer une capacité concurrentielle au niveau international. La priorité Danse a contribué à réduire ces manques.

L'élément central du dispositif était constitué par le Projet Danse. En prévision de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, Fondation, OFC, cantons et villes ont développé en collaboration avec les milieux de la danse un système harmonisé de soutien à la danse suisse, qui intervient à tous les niveaux de la danse artistique et prévoit des mesures touchant la formation, la création, la diffusion, l'infrastructure, la médiation, la documentation et le recyclage professionnel. On citera parmi les premières mesures mises en place:

- Conclues pour une durée de plusieurs années entre des compagnies de danse d'un côté, des villes et cantons et Pro Helvetia de l'autre, les conventions de soutien conjoint sont une nouvelle forme de collaboration pour une politique culturelle fédéraliste. Elles améliorent les conditions de travail des compagnies et garantissent continuité et meilleure exploitation.

- Création du Réseau Danse Suisse. À terme, le Réseau constituera un centre de compétence pour la promotion et diffusion de la danse suisse et regroupera les activités de ses membres dans les domaines de l'infrastructure, des échanges, de la médiation, de la formation et de la défense des intérêts, de manière à améliorer la coordination et les synergies financières.
- Des titres de Bachelor of Arts en danse contemporaine, pédagogie de la danse et chorégraphie sont prévus à partir de 2010. C'est là le résultat de l'introduction de filières postgrades de perfectionnement en culture de la danse et en pédagogie de la danse (université de Berne, Haute école pour la musique et la danse de Zurich) et de celle de maîtrise en sciences de la danse (université de Berne). 2007 verra par ailleurs démarrer le projet pilote d'un diplôme professionnel en danse théâtrale (y c. maturité professionnelle) avec des filières en Suisse alémanique et en Suisse romande.

Dans le but de renforcer la danse suisse dans le pays et à l'étranger, Pro Helvetia s'est intégrée à des réseaux internationaux, a consacré un numéro de Passages à la danse et a produit en 2004 et en 2006 les CD de promotion Swiss Dance Selection (tirage de 3000 exemplaires, prochaine édition en 2008). La Fondation a également cofinancé des séjours d'organiseurs étrangers de manifestations et consolidé des accords avec des scènes de l'étranger. À elles seules, les Journées de danse 2006 à Genève et Lausanne ont vu la présence de plus de 120 directeurs de maisons de la danse.

La priorité a permis d'accorder un soutien accru aux festivals et projets médiateurs réalisés hors des centres urbains afin de compenser les disparités régionales (p.ex. éviDanse dans le Jura, theater: now à Steckborn, Tage des Tanzes à Coire).

Conclusions. La priorité Danse a représenté une première étape dans la mise en place des conditions financières et des structures d'ensemble nécessaires à la danse suisse. D'autres étapes suivront lors de la période budgétaire à venir. Un signal positif est que le Projet Danse a incité plusieurs villes et cantons à augmenter leurs budgets destinés à cet art. Au niveau national, le renforcement des réseaux, le transfert de savoir, la création des instruments de promotion pour le marché international et le cofinancement de tournées à l'étranger restent des tâches primordiales de Pro Helvetia.

2.4.7 Projets interdisciplinaires

S'il est un domaine pour lequel les prévisions que la Fondation a formulées à la fin 2003 se sont révélées erronées, c'est celui des projets interdisciplinaires. Ce qui s'annonçait dans les années 1990 comme la grande nouvelle vague est rapidement rentré dans l'ordre. Les projets liant entre elles de manière convaincante les diverses disciplines ne sont pas tellement nombreux. Le soutien financier requis est par conséquent resté en deçà du niveau prévu. Bien des projets ressortissaient au fond d'une seule discipline et ont donc pu être traités dans le cadre du budget de la division concernée. Dans d'autres cas, il s'agissait de festivals transversaux, qui sont du ressort des villes. La Fondation va de ce fait utiliser le budget Interdisciplinaire davantage pour des mandats transversaux, par exemple pour le Stapferhaus de Lenzbourg ou l'Association artistes – théâtres – promotion (ktv-atp). L'atp traite pour le compte de Pro Helvetia les nombreuses requêtes provenant des arts de la scène et reçoit dans ce but un quart de million de francs par année. Ce modèle, en fonction depuis 31 ans, contribue fortement à animer ce secteur particulier.

2.5 International

Prévisions. Le service International s'était fixé comme tâche pour les années 2004 à 2007 de revoir la stratégie régissant le travail à l'étranger et le réseau des permanences. Il était ainsi prévu d'étendre le rayon d'action des petites permanences à une aire plus vaste, de procéder en Italie à une restructuration entre Rome et Milan et de réduire le réseau existant en Europe de l'Est. Afin de stimuler les échanges avec d'importants pays importateurs, le service avait en outre préparé des plans pour ouvrir des bureaux de liaison en différents endroits du monde.

Réalisations. En automne 2004, le Conseil de fondation a remplacé les projets présentés dans la requête 2004 à 2007 par une nouvelle stratégie. La Fondation parle ainsi aujourd'hui de neuf grandes aires culturelles et considère qu'elle devra à long terme disposer d'une permanence dans chacune d'elles. Ces grandes régions du monde, Europe occidentale, Europe de l'Est, Russie, sous-continent indien, Chine, pays arabes, Afrique subsaharienne, Amérique du Nord et Amérique latine, sont en plein développement et exercent une forte attraction culturelle sur le monde suisse de la culture. Elles offrent en outre les conditions structurelles nécessaires pour des échanges productifs.

Les bureaux de liaison y travailleront à ouvrir les portes, à faire naître les rencontres, à accompagner les échanges culturels pour en garantir la qualité. Le modèle du bureau de liaison sans locaux d'exposition ou de réunion propres est financièrement avantageux. Comme il construit son action à l'aide de partenaires locaux, il est conduit à s'intégrer dans le monde culturel du pays d'accueil et travaille de ce fait avec les publics qui existent réellement. Cohérent avec lui-même, le Conseil de fondation a décidé en 2004 d'ouvrir en 2007 un bureau de liaison à la Nouvelle-Delhi afin d'intégrer cette nation culturelle émergente qu'est l'Inde dans le réseau d'échanges avec la Suisse. Parallèlement, la Fondation mène des recherches préparatoires en Chine. Le bureau de liaison est le modèle de l'avenir, c'est la conclusion qui s'impose quand on voit par exemple que l'Institut Goethe a entrepris en 2006 de transformer en bureaux de liaison 15 centres culturels qu'il entretient en Europe.

La refonte de la stratégie pour l'étranger a entraîné les changements importants suivants:

- Systématisation. À long terme, la Fondation veut disposer d'une permanence dans chacune des neuf grandes aires culturelles. Chaque bureau de liaison disposera à partir de 2008 d'un budget de 500 000 francs, dont 350 000 francs au minimum réservés à des projets. Logique avec elle-même, la Fondation a fermé ses permanences de Budapest, Prague et Bratislava afin de libérer des ressources pour le développement du réseau sur les autres continents.
- Nouveau départ de l'Istituto svizzero di Roma (ISR). De concert avec l'OFC et le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche, la Fondation a permis à l'ISR de prendre un nouveau départ et lui a transféré le centre culturel qu'elle-même entretenait à Milan.
- Pro Helvetia a pris la relève de l'OFC dans le financement du Swiss Institute de New York (SINY) afin de conserver à la Suisse cette institution culturelle que les New Yorkais considèrent comme une des plus remarquables de leur ville.

Les décisions concernées apparaissent au chapitre 4.1 comme mesures no 5, 6, 7 et 9. Ont également fait l'objet d'un processus de réflexion:

- Modèle du centre culturel tel que Pro Helvetia l'entretient à Paris. Ce modèle sera réexaminé en tenant compte des objectifs de la Fondation, entre autres pour ce qui est des échanges avec les régions de France, du rapport coûts/bénéfice et de la forme

de l'organisme responsable. Un important facteur externe intervient ici. Situé dans le quartier du Marais, le CCSP tombe sous le coup de la loi du 4.8.1962 ou loi Malraux instituant des secteurs sauvegardés. La mairie de Paris lui a cependant accordé un délai de tolérance de 20 ans. Pro Helvetia connaissait les projets officiels et était parfaitement consciente de ce que le Centre qu'elle mettait en place en 1985 n'avait qu'un caractère provisoire. De fait, la Mairie de Paris a décidé en 2002 de mettre en œuvre le «plan de sauvegarde» et le délai de tolérance est échu en 2005. Pro Helvetia n'a donc que deux solutions à moyen terme, fermer le centre ou lui chercher un nouveau siège. Or, les données financières ne lui permettent plus d'espérer trouver un tel siège en un point central de Paris.

- Programme culturel suisse pour l'Europe du Sud-Est et l'Ukraine (SCP). Ce programme que la Fondation gère sur mandat de la DDC fait actuellement l'objet de négociations quant à sa prolongation jusqu'en 2010/11 ainsi qu'à son redimensionnement au vu de la prochaine entrée dans l'Union européenne de certains des pays concernés.

Conclusions. À l'étranger, la Fondation a atteint des objectifs importants dans la stratégie qu'elle a reformulée. Le réseau des permanences est complètement transformé. La Fondation renonce à créer de nouveaux centres culturels: en coopérant avec des partenaires locaux, les bureaux de liaison obtiennent d'excellents résultats à des coûts moindres. Les réalités budgétaires ont amené la Fondation à ralentir le développement de son réseau de permanences.

2.6 Projets propres ou programmes de la Fondation

Dès sa création en 1939, Pro Helvetia s'est servie d'initiatives propres pour placer des accents particuliers. La mise en œuvre de tels projets doit aujourd'hui être davantage axée sur l'efficacité. Parallèlement, l'élargissement des partenariats et une conception plus active du principe de subsidiarité ont accru le nombre d'interfaces. La Fondation a de ce fait créé en 2005 un secteur Programmes au sein duquel traiter l'ensemble de ses initiatives propres.

Les programmes constituent un instrument clef dans l'activité de Pro Helvetia. Ils permettent d'intervenir dans le domaine politico-culturel et d'assurer une présence convaincante à l'étranger. Ils se déroulent principalement en lien avec les priorités. Du point de vue financier, ils représentent pour Pro Helvetia des engagements allant de 0,4 à 2,5 millions de francs. Les partenaires sur place investissent le plus souvent, en numéraire ou en prestations, un multiple de l'apport de la Fondation. Ainsi, pour scene:schweiz, réalisé en 2004 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, le ministère de la culture du land a investi le quintuple de Pro Helvetia; au Japon, nous estimons que les contributions locales ont atteint un total équivalent à celui de la Fondation. On peut ainsi parler de facto d'un doublement du budget annuel des Programmes (2,3 millions en 2005).

La Fondation distingue les programmes thématiques, qui se déroulent en Suisse, et les programmes par pays, mis en œuvre à l'étranger. Les programmes par pays sont toujours réalisés en collaboration avec Présence Suisse, qui se charge de la communication, tandis que les contenus sont du ressort de Pro Helvetia. Ils répondent souvent à une intervention des représentations diplomatiques suisses, qui prennent des données d'actualité sur place comme point de départ pour une présentation plus poussée de la Suisse culturelle. Les programmes par pays de la période financière en cours ont été ou sont:

- 2003: Swiss Peaks, deux mois de festival suisse à New York, en collaboration avec le Consulat général et Présence Suisse;
- 2003: Mira Suiza, 18 expositions dans des musées madrilènes pour accompagner ARCO 2003, la plus grande foire des arts en Espagne, comme coup d'envoi au programme prioritaire de Présence Suisse;
- 2004: scene:schweiz, accent culturel suisse en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à l'invitation du ministère de la culture de ce land;
- 2004 à 2006: 0406 Swiss Contemporary Arts in Japan, programme culturel prioritaire pour présenter la Suisse en liaison avec l'exposition universelle d'Aichi, réalisé en collaboration avec Présence Suisse et l'Ambassade de Suisse.
- 2006: Swiss Roots, racines suisses aux États-Unis, sous la direction du Consulat général de Suisse à New York;
- 2007: La belle voisine, la Suisse invitée à Lyon et dans la région Rhône-Alpes.

Les programmes thématiques sont quant à eux:

- 2002 à 2007: Galerie 54/34.7 km, sur les chantiers des tunnels alpins et certaines questions touchant les micro-cultures et le transit (Kandertal, Valais, Léventine et vallée de la Reuss);
- 2004 à 2006: swixx – mondes culturels suisses, sur le rapport entre identité culturelle et migration (ensemble de la Suisse);
- 2006 à 2008: echos – culture populaire pour demain. Avec echos, la Fondation cherche à déterminer ce qui pourrait caractériser une future politique d'encouragement dans le domaine de la culture populaire. En collaboration avec une douzaine de cantons, elle élabore des projets aux points de rencontre entre culture populaire traditionnelle et création artistique contemporaine.

2.7 Communication

Prévisions. Donner du relief, mettre en réseau, fixer des thèmes, tels étaient les objectifs principaux que Pro Helvetia s'était fixés dans la requête 2004 à 2007. La Fondation tenait en particulier à être mieux visible comme centre de compétence en matière culturelle et politico-culturelle.

Réalisations. La Communication, service d'état-major, a développé et introduit de nouveaux instruments, en abandonnant d'autres. Ainsi la Fondation a-t-elle en mars 2005 refondu sa page internet en cinq langues (allemand, français, italien, anglais, romanche) et enrichi sa palette d'une Newsletter électronique et d'un Lexique en ligne expliquant et traduisant les principales notions qu'elle utilise dans son activité culturelle. Elle assure ainsi aux personnes intéressées dans le monde entier une information toujours à jour sur elle-même et sur ses projets. Elle a également simplifié son Guide à l'usage des requérants et les formulaires correspondants. Enfin, les deux à trois salons annuels qu'elle organise depuis 2005 lui permettent de mieux s'ouvrir aux acteurs culturels et aux médias en discutant entre spécialistes de thèmes politico-culturels donnés.

Pour ce qui est de l'information par le biais de publications imprimées, Pro Helvetia, dans un esprit d'économie, mise depuis 2004 sur une concentration et une efficacité accrue de la diffusion. Elle a ainsi arrêté à la fin 2005 la série des ouvrages d'Informations sur

la culture en Suisse. En revanche, elle a fait passer la fréquence de parution de son magazine culturel trilingue Passages de deux à trois numéros par année et s'en sert désormais plus fortement pour traiter de ses programmes en cours et de ses priorités, ainsi que de thèmes politico-culturels du moment. En 2005, pour aider à débattre de la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture, elle a par ailleurs publié en français, italien et allemand un petit Glossaire de la politique culturelle en Suisse. Le fait que cette publication d'un nouveau format a été très vite épuisée montre que les villes et cantons ressentent le besoin d'une information coordonnée et d'instruments efficaces dans le domaine culturel. La Fondation continuera ici sur sa lancée.

Conclusions. Les efforts faits pour concentrer le travail de communication sur les compétences fondamentales de la Fondation et pour rendre la communication plus claire ont été payants. Le monde culturel et celui de la politique culturelle perçoivent Pro Helvetia de manière accrue comme partenaire incontournable.

3. Coup d'œil sur la période à venir

Le chapitre expose les grandes lignes des besoins financiers de la Fondation Pro Helvetia pour la période allant de 2008 à 2011. La Fondation part des montants qu'elle a eus à disposition de 2004 à 2007 et indique à chaque fois l'augmentation nécessaire. La partie centrale du chapitre traite séparément de chacune des divisions qui remplissent ce que l'on peut appeler le mandat de base de Pro Helvetia, en d'autres termes qui assurent les prestations minimales dues en matière de soutien à la création artistique, aux échanges et à la compréhension entre les régions du pays, et à l'entretien des relations culturelles avec l'étranger. La première partie du chapitre décrit, elle, nos objectifs généraux ainsi que les priorités prévues, c'est-à-dire les domaines dans lesquels nous voyons le besoin d'un net renforcement de nos activités. La dernière partie est consacrée à l'évolution de notre structure internationale et à une brève description des contributions vitales que les secteurs Programmes et Communication apporteront à l'action de la Fondation. Le chapitre 4 quant à lui examine les questions liées à la coopération au niveau fédéral, ainsi que les coûts administratifs et de production.

3.1 Objectifs généraux

D'une manière générale, la prochaine période financière sera placée à l'enseigne de l'approfondissement plutôt que de l'expansion. Les observations faites dans l'introduction et les processus déjà mis en route au cours de la présente période imposent à la Fondation les objectifs généraux suivants pour les quatre ans à venir:

- Renforcer l'action médiatrice en Suisse en l'axant sur les jeunes, les couches de la population qui donnent du poids à la tradition et les communautés étrangères. On mettra ici un certain accent sur les aspects linguistiques.
- Employer de manière accrue, conjointement avec les villes et les cantons, les instruments d'encouragement s'appliquant efficacement à moyen terme, comme par exemple les contrats de confiance triennaux.
- Éclaircir la question de la répartition des tâches avec d'autres instances fédérales dans le sens d'une attribution exclusive de ces tâches à la place de conventions réglant les chevauchements (voir chap. 4.3). Il s'agit ici pour l'essentiel de simplifier la collaboration avec le réseau des missions diplomatiques suisses.
- Réunir le savoir et les instruments nécessaires pour les échanges avec l'Asie, en collaboration avec Présence Suisse et en s'appuyant sur la mise en place de permanences et le développement de relations stables avec les grands importateurs de culture suisse.
- Intensifier la culture du partenariat. Les projets d'une certaine dimension impliquant une coopération renforcée ont le pas sur nombre de petits projets qui ne laisseraient pas de trace visible.
- Uniformiser la politique d'encouragement des différentes divisions (moins de règles, accès plus facile à Pro Helvetia pour les requérants, conditions comparables, sélection plus sévère et seuils plus élevés), prise en compte des effets à attendre.
- Parvenir à des simplifications administratives de manière à pouvoir maîtriser de nouvelles tâches sans augmenter l'effectif.

Soucieuse d'examiner sa propre action d'un œil critique et d'assurer un effet plus durable à ses activités, la Fondation veut en outre:

- Intensifier les échanges de connaissances avec des institutions de genre apparenté dans d'autres pays. L'effacement de l'idée d'une culture nationale se traduit par un déplacement des préoccupations, qui passent des contenus aux formes de travail et aux possibilités d'apprendre. On a ici un recoupement des intérêts de Pro Helvetia avec ceux des Institut Goethe, Institut Français, CulturesFrances, Dante Alighieri, Instituto Cervantes, British Council.
- Poursuivre le développement d'instruments d'évaluation des projets et politiques culturels. La Fondation a pour cela lancé au début 2006 un projet visant à élaborer, avec le Pour cent culturel Migros et la Deutsche Bundeskulturstiftung (Fondation fédérale allemande pour la culture), un guide intitulé «Évaluation».
- Instaurer un partenariat avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche pour élargir à un coût avantageux le réseau des permanences.

3.2 Priorités

Les priorités pour la période 2008 à 2011 – elles sont quatre – peuvent être réparties en deux paires selon qu'elles sont thématiques («Médiation» et «Échanges avec l'Asie») ou instrumentales («Traduction» et «Coproductions internationales»). Les thèmes focalisent l'action, les instruments améliorent la qualité.

3.2.1 Médiation

Les deux dernières décennies ont été caractérisées par la croissance de l'offre culturelle. La production culturelle s'est multipliée, de même que le nombre de festivals et d'endroits en général où des manifestations ont lieu. Cette évolution réjouissante a renforcé la position de la culture dans bien des domaines de la société. Toutefois, nombre de gens continuent à éprouver une certaine gêne face à

l'offre culturelle et l'augmentation de la production ne s'est pas accompagnée d'un accroissement correspondant du public (voir chap. 1.3). Il est donc temps de changer de modèle et de passer du soutien à la production à celui de l'accueil. En mettant l'accent sur la médiation, Pro Helvetia veut encourager des projets ouvrant un accès simple à des productions culturelles de haut niveau. Ces projets doivent agir des deux côtés, ce pourquoi il convient de réexaminer tant l'offre que la communication, de déterminer les besoins, d'éveiller l'intérêt, de rendre perceptible le bénéfice personnel que chacun peut trouver en se mêlant d'art. Bien que la question soit indiscutablement d'actualité, nombre d'organismes, de créateurs culturels et d'institutions d'encouragement n'accordent qu'une importance très secondaire au travail de médiation.

La priorité prend en compte toutes les classes d'âge. Les enfants et les jeunes constituent le public de l'avenir et un effort de médiation à leur égard peut avoir un effet particulièrement durable. Les adultes, eux, sont le public d'aujourd'hui, ce qui représente un argument sérieux pour rendre plus percutante l'offre culturelle du moment. La priorité crée donc des stimulants afin que les institutions comme les artistes élaborent des plans et des projets qui:

- s'adressent à des enfants ou à des adolescents en leur accordant un rôle central au titre de la «participation» et en leur permettant de mener ou continuer eux-mêmes le projet;
- mobilisent les non-consommateurs adultes de culture;
- aident le public actuel à approfondir sa compréhension des processus culturels;
- incitent les personnes âgées à participer aussi bien activement que passivement à la vie culturelle;
- formulent les besoins culturels qu'auraient les groupes sociaux non intéressés ou peu intéressés par la culture et les régions pauvres en manifestations culturelles;
- encouragent les amateurs de culture traditionnelle à s'intéresser activement aux formes actuelles de la culture, et inversement les tenants de ces dernières à la culture traditionnelle;
- renforcent la cohésion entre les générations et les groupes sociaux.

Quelques indications en style télégraphique suffiront à donner une idée de la diversité des formes d'intervention possibles. Il sera en tout cas important de s'inspirer de la meilleure façon de faire qu'ont les autres pays. Les Britanniques en particulier ont toujours fait des efforts considérables pour développer le public, pour l'attirer de toutes les manières possibles à l'offre culturelle:

- «petites activités passives» telles que conférences publiques, introductions aux pièces, projets pour une sensibilisation «active» (par exemple en permettant des expériences culturelles personnelles lors de camps d'été), ateliers;
- grandes manifestations faisant une large place à la communication, telles que journées nationales de la médiation, Journée suisse de la lecture, mesures générales pour la formation dans le cadre des filières de formation;
- déplacement de l'art en des endroits où il surprendra un public neuf ou bien où aucune barrière n'en gênera l'accès;
- mise en place de plates-formes de formation continue pour les professionnels de la médiation, en collaboration avec des pays pratiquant intensément la médiation;
- recours à des moyens d'expression populaires comme canaux de l'encouragement de la culture (jeux électroniques, balados, blogs);
- examen de la définition actuelle de la culture, projections dans l'avenir, élaboration de guides pour encourager la culture de manière dynamique en collaboration avec les villes et cantons.

Le poids accordé à la médiation culturelle en Suisse diffère fortement d'un organisateur de manifestations à l'autre. Une première étape consistera à réunir les informations nécessaires pour se faire une idée de l'état actuel des choses. Lors d'une seconde phase, Pro Helvetia créera avec des partenaires extérieurs de nouvelles structures de médiation. Il conviendra d'évaluer en permanence l'efficacité de ces projets conçus comme des essais pilotes.

Dans le cadre de la priorité, Pro Helvetia agira à quatre niveaux: en cofinçant des projets extérieurs; en mettant son savoir à disposition; en lançant des projets pilotes; en faisant avancer, de concert avec les villes et cantons, la systématisation du travail de médiation et son inclusion dans l'encouragement de la culture. Les objectifs à long terme sont les suivants:

- élaborer avec les cantons un plan qui assure à la culture la place qui lui revient à l'école;
- développer un savoir dans le domaine de la médiation et le transmettre aux institutions et aux multiplicateurs;
- élaborer des instruments pour la médiation;
- assurer aux projets de médiation un soutien durable de Pro Helvetia en adaptant à cette fin la politique d'encouragement.

Tout cela contribuera à rendre les institutions plus perméables aux besoins et points de vue nouveaux et à augmenter la curiosité des gens de ce pays pour ce que font les acteurs culturels. La priorité Médiation permettra à Pro Helvetia d'aider aussi bien les artistes que les institutions à exercer une influence encore plus forte sur la société et à utiliser la force émotionnelle de la culture pour modeler les cœurs des habitants de ce pays, pour travailler à leur «éducation esthétique».

Besoins financiers:

Mesures «Médiation» (en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	Période
Inventaire, plans et manuels (ateliers, débats, mandats, publications)	0,20	0,30	0,20		0,70
Lancement, suivi et exploitation de projets pilotes avec des partenaires extérieurs	0,60	0,60	0,60	0,40	2,20
Soutien à des projets en cours et à des projets incitatifs ayant un aspect pilote	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Journée nationale de la médiation, avec exploitation médiatique	0,10	0,60	0,20	0,60	1,50
Projets spéciaux, collaboration avec les villes et cantons	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00

3.2.2 Échanges avec l'Asie

Une économie prospère et un commerce florissant réclament des rencontres culturelles, éveillent la curiosité et le besoin de comprendre la culture de l'autre. Ceci offre un intérêt particulier dans les pays d'Asie, où d'une part on est en présence de «grandes cultures» qui se sont développées au cours des siècles, qui disposent de codes différenciés et qui font preuve d'une forte conscience d'elles-mêmes, et où d'autre part la production artistique, stimulée par l'essor économique, connaît actuellement une croissance fulgurante et cherche énergiquement des débouchés à l'étranger. De grandes expositions d'art chinois contemporain telles que «Mahjong» en 2005 au Kunstmuseum de Berne, des films et des tournées de spectacles rencontrent un vif intérêt – en même temps que des réactions de scepticisme et de prudence. Qu'est-ce qui n'est que vague passagère, fût-elle de fond, et qu'est-ce qui est vraiment solide et durable? Que pouvons-nous, que peuvent nos créateurs culturels apprendre de ces échanges?

Les infrastructures culturelles qui sont en train de se mettre en place offriront de nouveaux espaces de rencontre et de confrontation en même temps que, on ne s'en plaindra pas, de nouveaux débouchés pour les créateurs culturels suisses. Comme le montre la multiplication des visites de délégations culturelles asiatiques auprès de Pro Helvetia, on souhaite de manière accrue, au niveau officiel également, que l'entrecroisement économique s'accompagne d'une intensification des échanges culturels. Présence Suisse a déjà décidé de mettre un accent sur la Chine et l'Inde jusqu'en 2010.

Tout indique qu'il convient à Pro Helvetia de relever le défi asiatique et de se lancer dans des échanges culturels intensifs avec l'Inde, la Chine, Taïwan, la Corée, le Japon et l'Indonésie. Ces pays réunissent 40 % de la population mondiale et constituent à eux tous la plus grande manufacture de la planète. Ils soulignent également avec raison qu'ils sont le berceau de techniques culturelles fondamentales.

Pro Helvetia propose les accents suivants pour prendre la relève de la priorité actuelle Dialogue interculturel:

- Un programme de deux ans à chaque fois pour l'Inde et la Chine, à réaliser en collaboration avec des organisateurs sur place, en insistant fortement sur des projets d'échanges et des coproductions avec des artistes du pays concerné, qui seront présentées et en Suisse, et dans l'autre pays.
- Ouverture d'une permanence en Chine, qui suivra les projets (assurance de la qualité) et coproductions, mettra en place des partenariats qualifiés et réunira un savoir à l'intention de la centrale.
- Constitution d'un réseau d'organismes de manifestations compétents et fiables.
- Intensification du transfert bidirectionnel des formations et des connaissances; les hautes écoles spécialisées de Suisse font preuve d'un grand intérêt pour des échanges de type pratique, par exemple la Fachhochschule de Berthoud pour l'Inde ou la Hochschule für Kunst de Lucerne pour la Chine.
- Développement de projets de résidences pour artistes et commissaires d'expositions dans différentes disciplines.
- Débats culturels et discussions visant à un examen critique de la fascination de l'Europe pour l'Asie.
- Tournées, participations à des festivals et à des expositions en combinaison avec des ateliers et d'autres éléments médiateurs.

S'agissant de la priorité Traduction, Pro Helvetia compte lancer, en collaboration avec l'Institut des langues étrangères de Beijing, un programme de traduction de littérature suisse et d'ouvrages sur la culture en Suisse. À l'inverse, des ouvrages chinois choisis, notamment d'histoire littéraire, mériteront d'être traduits dans les langues nationales suisses.

La priorité Asie implique un modèle par étapes. On commencera par faire un inventaire avant de développer des projets pilotes et de rechercher de nouveaux partenaires institutionnels pour déboucher sur des présentations qualifiées de culture suisse et des coproductions. Ce faisant, Pro Helvetia poursuivra les objectifs suivants:

- En accord avec l'objectif stratégique de la diffusion, renforcer à long terme les relations entre les acteurs culturels suisses et les organisateurs et producteurs asiatiques.
- En accord avec l'objectif stratégique de l'apprentissage, augmenter la compétence interculturelle aussi bien de la Fondation que des acteurs culturels, développer des instruments adéquats pour répondre à une demande partout croissante.
- En accord avec l'objectif stratégique de la représentation, défendre les intérêts de la Suisse, nation culturelle, dans les six pays cités.
- En accord avec l'objectif de l'approfondissement fixé pour la période considérée, améliorer le suivi des projets d'échanges, des expositions et des tournées en Asie en renforçant le contrôle de la qualité.

Besoins financiers:

Mesures «Échanges avec l'Asie» (en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	Période
Chaque année et dans chacune des deux directions, 5 séjours en résidence pour des artistes	0,10	0,10	0,10	0,10	0,40
Transfert des savoirs	0,05	0,05	0,10	0,10	0,30
Programme par pays Chine		1,10	1,10		2,20
Programme par pays Inde		0,90			0,90
Tournées, expositions, lectures	0,40	0,40	0,40	0,40	1,60
Débats, publications, instruments de travail		0,10	0,10	0,10	0,30
Accent «60 ans Suisse-Inde» 2008	0,30				0,30
Permanence en Inde (budget ordinaire)					

Permanence en Chine – ouverture/ développement 2010 et 2011 0,60 0,60

Total pour les quatre ans 6,60

3.2.3 Traduction

Les échanges entre les régions linguistiques et avec d'autres milieux culturels sont depuis toujours une des tâches fondamentales de la Fondation. De ce fait, le soutien à la traduction a été et reste un instrument important et indispensable. Pro Helvetia est la seule institution de Suisse à s'occuper de ce secteur de manière continue et à la fois en Suisse et à l'étranger. Elle remplit donc un rôle de poids s'agissant aussi bien de la compréhension entre les communautés de Suisse que du dialogue avec l'étranger. Il va de soi qu'elle renforcera sa collaboration avec les cantons multilingues.

La mondialisation, l'ouverture de l'Europe de l'Est et les déplacements d'intérêts politiques, économiques et culturels vers de nouvelles régions géopolitiques entraînent une augmentation croissante des exigences dans ce domaine. Ni les mesures mises en place jusqu'à présent, ni les moyens actuellement alloués ne permettent de couvrir cet accroissement des besoins.

En 2005, la Fondation a consacré quelque 800 000 francs aux traductions, dont 350 000 dans des projets internes suisses (surtout d'une langue nationale à l'autre) et 450 000 pour des traductions de littérature suisse en des langues autres que nationales.

Titres soutenus:

Traduction, titres que Pro Helvetia a soutenus	2003	2004	2005
Suisse (d'une langue nationale à une autre)	43	55	36
Europe occidentale	16	19	35
Europe orientale	29	38	53
Autres continents	6	3	4
Total	94	115	128

Pro Helvetia veut répondre à l'augmentation de la demande en plaçant une priorité sur la traduction, comprise comme une tâche transversale concernant toute la Fondation. La traduction exige des moyens financiers, mais elle est déterminante pour la diffusion d'ouvrages donnés dans d'autres aires linguistiques. Les projets de théâtre ou d'expositions voient eux aussi augmenter leurs chances de se réaliser si l'on peut en financer des traductions: publier les catalogues dans les langues nationales et sous-titrer des représentations sont aujourd'hui une nécessité pour atteindre un public plus large.

C'est pour cette raison que Pro Helvetia veut développer son encouragement à la traduction au-delà du cadre limité des œuvres littéraires d'auteurs suisses et des publications sur des thèmes liés à la culture suisse. Il faut pouvoir soutenir aussi bien des ouvrages pratiques suisses de portée culturelle ou sociopolitique que des publications de maisons d'édition suisses contribuant à une meilleure compréhension entre les différents milieux culturels du pays ou avec l'étranger. On a également pu vérifier que des mesures promotionnelles intelligemment prises accroissent nettement les activités de traduction.

La Fondation prévoit les mesures suivantes dans le cadre d'une priorité Traduction:

- élargir le rayon d'action de l'encouragement à la traduction et élaborer les critères correspondants;
- renforcer les mesures de promotion (brochures pour de nouvelles publications, participation à des foires du livre et à des centres de traduction) encourageant les maisons d'édition à traduire;
- programmes d'encouragement à longue échéance dans les pays desservis par un bureau de liaison (plans en cours d'élaboration pour l'Europe de l'Est et l'Inde);
- soutenir les maisons d'édition présentant des programmes de traduction clairement définis;
- élargir les coopérations internationales qui existent déjà en matière d'encouragement à la traduction en Suisse et à l'étranger;
- soutenir les ateliers de traduction en collaboration avec des partenaires professionnels;
- subsides de travail pour traducteurs;
- débats thématiques lors de manifestations s'y prêtant.

Pro Helvetia fixe comme objectifs:

- assurer un accès dans toutes les langues nationales aux œuvres de base essentielles de la littérature et des sciences humaines;
- entretenir une culture de la traduction et la conscience du multilinguisme;
- assurer l'existence de maisons d'édition suisses spécialisées dans la littérature traduite;
- développer les réseaux internationaux de l'édition comme canaux de diffusion pour la littérature suisse;
- positionner Pro Helvetia en tant qu'institution principale et indispensable pour la concertation;
- accéder à de nouveaux publics.

Besoins financiers:

Mesures «Traduction» (en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	Période
--	------	------	------	------	---------

Encouragement à la traduction	0,20	0,30	0,20	0,30	1,00
Soutien aux éditeurs de traductions	0,15	0,15	0,15	0,05	0,50
Subsides de travail aux traducteurs	0,05	0,05	0,05	0,05	0,20
Développement de réseaux internationaux	0,02	0,03	0,02	0,03	0,10
Débats		0,40		0,40	0,80
Ateliers, formation continue	0,05	0,05	0,05	0,05	0,20
Total pour les quatre ans					2,80

3.2.4 Coproductions internationales

Le Conseil de fondation a redéfini en avril 2004 les paramètres stratégiques de l'activité de Pro Helvetia à l'étranger. Il met désormais l'accent sur la diffusion de la culture suisse, sur l'accès à de nouveaux marchés et sur la formation de réseaux servant aux acteurs culturels de Suisse. En résumé: exporter dans les pays disposant d'une infrastructure culturelle efficace et qui font preuve d'un intérêt pour des partenariats avec la Suisse dépassant le simple soutien financier. Le Conseil de fondation oppose une fin de non-recevoir aux importations culturelles en provenance d'autres pays: quelle que soit sa bonne volonté, Pro Helvetia ne peut suppléer à l'absence de mécanismes de subventionnement à l'étranger.

La Fondation a par contre exprimé sa volonté de s'engager plus fortement dans le secteur, important pour nos créateurs culturels, des coproductions internationales, donc de mieux rémunérer les efforts faits en commun par des musiciens, danseurs, peintres ou metteurs en scène de Suisse et de l'étranger.

Il en est sorti quelques collaborations, peu nombreuses, mais exemplaires, telles que «Le Rideau», une production théâtrale égypto-suisse où une pièce égyptienne a été jouée, en version bilingue arabe et anglaise (!), par des acteurs égyptiens et suisses dans une mise en scène suisse; ou la tournée «Enishi – Rencontre» que l'Ensemble Classique de Bâle a réalisée en 2004 au Japon et lors de laquelle il a joué avec de vieux maîtres japonais des pièces aussi bien japonaises que suisses.

L'arrivée de l'Asie sur la scène mondiale a fait croître d'un coup l'intérêt pour les possibilités que recèle la coproduction et montré tout le potentiel que cet instrument possède au titre d'«entretien des relations culturelles». À la différence de la présentation à l'étranger de produits artistiques finis, une coproduction exige un engagement de fond des partenaires; elle permet donc aux acteurs culturels suisses de mieux expérimenter les conditions d'existence d'une autre culture. Elle constitue un véritable laboratoire où chacune des deux parties peut apprendre, dans le domaine artistique comme dans ceux de la politique culturelle ou de l'économie culturelle. Les musiciens japonais apprennent des musiciens suisses, les suisses des japonais, dans leur domaine de l'art, mais aussi quant à la façon de se comporter sur le marché. Les effets en sont souvent durables, témoin Nik Bärtsch, le pianiste de jazz suisse actuellement le plus en vue: la collaboration que Pro Helvetia a financée entre lui et des musiciens et danseurs japonais a complètement transformé son langage musical et l'a aidé à affiner sa conception esthétique, au point que le meilleur label de jazz du monde l'a pris sous contrat.

Une coproduction recèle encore d'autres potentialités. Bâtie sur deux cultures, elle est magnifiquement adaptée à passer aussi en sens inverse sur la route de la culture. Elle éveille la curiosité, en Suisse comme dans le pays en face, et fait naître le même respect, devant la prise de risques consentie par les participants aussi bien que devant la culture de l'autre et le résultat obtenu. Elle est la mise en pratique d'une attitude caractérisée par le partenariat, le dialogue et le respect, que la Suisse officielle apprécie elle aussi. La priorité Coproductions internationales crée l'espace où l'on peut pratiquer ce que l'on dit. Elle table sur de nouvelles qualités et sur un approfondissement au lieu d'une extension de la production. Un soutien accentué aux coproductions permettrait de présenter périodiquement en Suisse le travail de ces pays, selon les exemples donnés en 2004 par le festival sud-africain «Sharp Sharp» à Berne et par «Centreyuropdriims» dans différentes villes de Suisse. D'autres institutions, comme CulturesFrances ou le British Council, suivent le même principe.

On prendra ici comme indicateur le nombre de coproductions, actuellement environ quatre par année, un nombre plutôt faible que la priorité vise à doubler. Chacune de ces coproductions doit créer un lien avec un autre endroit géographique et être présentée également en Suisse. Ce sont les acteurs culturels qui prennent l'initiative; le crédit ne fait que souligner l'importance de l'instrument.

Besoins financiers:

Mesures «Coproductions internationales» (en millions de francs)	2008	2009	2010	2011	Période
4 productions clefs par année à 150 000 francs chacune	0,50	0,60	0,60	0,50	2,20
Évaluation, instruments		0,10	0,10		0,20
Total pour les quatre ans					2,40

3.3 Domaines

3.3.1 Cinéma

Rappel. Le cinéma suisse est en plein essor. Des réalisations populaires conquièrent le cœur des spectateurs. Avec une part du marché qui dépasse les 10 % en 2006, la production nationale a retrouvé une confiance en elle-même qu'elle n'avait plus connue depuis l'apogée du cinéma d'auteurs suisse des années 70. À l'étranger aussi, on sent clairement un regain d'intérêt pour les films suisses, qui se traduit par un nombre croissant de présentations aux festivals internationaux du cinéma, même si la percée aux toutes grandes manifestations que sont Berlin, Cannes ou Venise se fait encore attendre.

L'ère numérique d'un côté amène avec elle de nouveaux défis pour le cinéma national, de l'autre lui ouvre de nouvelles perspectives. L'exploitation classique en salle recule toujours plus devant la diffusion en DVD et le téléchargement des films sur internet. En même temps, les techniques numériques permettent de se passer des coûteuses copies en 35 mm; les films peuvent arriver directement du producteur au spectateur. De façon paradoxale, la croissance du nombre de sorties de films va de pair avec une diminution de celui des productions qui parviennent réellement à attirer l'attention.

Une promotion intelligente est donc indispensable pour que les nouveaux films trouvent une place dans la conscience du public. L'étude «Les publics du cinéma en Suisse» publiée au début de l'été 2006 par l'Office fédéral de la culture démontre que les films suisses jouissent en principe d'une bonne image. Ces constatations de base valent aussi dans les régions latines du pays, bien que la situation du cinéma national y soit plus difficile. Les conditions pour assurer le succès de la promotion en Suisse du cinéma national ne sont donc pas en cause.

Il faudra également faire des efforts considérables à l'étranger, où notre cinéma est depuis des décennies associé aux mêmes noms, afin de mettre sous les feux des projecteurs la nouvelle génération des réalisateurs suisses.

Conclusions pour Swiss Films et Pro Helvetia. Effectif à partir du 1.1.2004 sous le nom de Swiss Films, le regroupement de toutes les organisations de promotion du cinéma au niveau fédéral permet de répondre dans un esprit novateur aux défis qu'imposent la mondialisation de l'industrie cinématographique et les bouleversements technologiques qui l'accompagnent. Si l'on veut assurer au cinéma suisse une place et une image positive dans la conscience du public national et, parallèlement, le faire mieux connaître au niveau international, il faut intervenir sur tout l'éventail concerné, sur toute la chaîne de création des plus-values: soutien au court métrage et aux jeunes talents, aide individuelle à la diffusion des films pour le cinéma comme pour la télévision, promotion du cinéma suisse d'hier et d'aujourd'hui, information et documentation sur les cinéastes et les œuvres. Swiss Films reprend ainsi des tâches importantes qui étaient jusqu'à présent remplies par Pro Helvetia; la Fondation veut donc s'assurer par le biais d'un mandat que Swiss Films continuera effectivement à assurer ces tâches et que le septième art restera partie intégrante des échanges culturels et des programmes internationaux qu'elle met sur pied.

Il est ici indispensable de concentrer les prestations et de clarifier les procédures de sélection. Pro Helvetia pense avant tout aux manifestations donnant une image différenciée du cinéma suisse (films nouveaux et anciens; documentaires, fictions et courts métrages), au soutien aux initiatives de tiers, à l'élaboration et à la diffusion d'une information réunissant les principales données cinématographiques et d'histoire du septième art.

Ce mandat s'ajoute à celui donné par l'Office fédéral de la culture et qui concerne les instruments plus particulièrement destinés à l'action sur le marché, ou la promotion d'un choix de nouveaux films en vue de festivals et d'une exploitation internationale (participation à des festivals, prospection du marché, stands, fonds de copies, Prix du cinéma suisse, Journée suisse à Locarno, etc.). Ce double mandat résulte d'un accord entre Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture, conclu en automne 2006 et entré en vigueur le 1er janvier 2007.

Mesures. Swiss Films prévoit au titre de la promotion du cinéma contemporain les mesures prioritaires suivantes:

- conseils aux réalisateurs et producteurs lors de la production;
- prospection systématique du marché en faveur de films choisis;
- soutien à la distribution internationale;
- fonds de copies pour des projections lors de festivals et autres manifestations dans tous les pays;
- développement du Prix du cinéma suisse et de la Journée suisse lors du festival de Locarno.

Au titre de la communication et du travail culturel (déterminants pour le mandat de Pro Helvetia):

- accents suisses dans le cadre de festivals cinématographiques importants;
- manifestations propres sur des thèmes d'actualité cinématographique à des endroits chauds du monde du septième art, organisées avant tout dans le cadre de programmes de Pro Helvetia;
- étroite collaboration avec les représentations diplomatiques;
- Nuits du court métrage dans toute la Suisse;
- soutien à des organisateurs pour la diffusion des films suisses en Suisse romande et en Suisse italienne;
- élaboration et diffusion d'informations (Cinéportraits, Cinébulletin, pages internet, autres instruments de travail).

Besoins financiers (concernant uniquement le mandat de Pro Helvetia à Swiss Films)

Mesures «Cinéma» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Promotion individuelle des films en Suisse*						*
Promotion individuelle des films à l'étranger*						*

Soutien à la participation à des festivals*						*
Publications, informations	0,93	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80
Événements en Suisse						*
Prix du cinéma suisse*						*
Journée du cinéma suisse à Locarno						*
Événements concernant le court métrage		0,10	0,10	0,10	0,10	0,40
Manifestations à l'étranger	2,00	0,90	0,80	0,90	0,80	3,40
Manifestations en Suisse	0,70	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80
Fonds des copies	1,20	0,10	0,10	0,10	0,10	0,40
Gestion de la banque de données*						*
Total contribution de Pro Helvetia pour les quatre ans	4,83					5,80

* Financement par l'intermédiaire de l'accord de prestations conclu avec l'OFC ou par des tiers.

3.3.2 Arts visuels

Rappel. L'art suisse est toujours plus prisé dans le monde entier et le nombre d'artistes suisses de renommée internationale est supérieur à la moyenne par rapport à la population. Une promotion intelligemment menée a également accru le nombre de manifestations culturelles d'importance. Mais en même temps, la concurrence et la pression financière ont augmenté. Les institutions artistiques sont de ce fait à la recherche de nouvelles formes d'organisation.

Au niveau suprarégional, de petites et moyennes maisons ont créé une plate-forme informelle où discuter de leurs souhaits spécifiques. Les coopérations et les échanges de projets d'exposition ou de publication sont d'une absolue nécessité, également avec l'étranger. Les intentions exprimées échouent toutefois souvent à se réaliser parce que les informations nécessaires ne sont pas disponibles, ou parce que les ressources en personnel manquent.

Pro Helvetia constate une augmentation continue des demandes, en particulier dans les domaines de l'architecture et du design, mais aussi de la part de biennales d'art. Elle a besoin de moyens supplémentaires pour répondre à cette augmentation.

Conclusions pour Pro Helvetia. La politique d'encouragement de Pro Helvetia répond à la nécessité des échanges et des coopérations entre les sociétés d'exposition de Suisse et de l'étranger. Il manque souvent des lieux de rencontre appropriés pour que les efforts entrepris débouchent sur des réalisations concrètes. C'est ici que la Fondation peut intervenir en contribuant à la constitution de réseaux et en permettant la réalisation de projets pilotes.

La division Arts visuels travaille d'ores et déjà avec des instruments qu'il est possible d'élargir et de différencier selon ces tendances. La collection des Cahiers d'artistes, par exemple, constituée de premières publications consacrées à de jeunes talents, répond aux besoins aussi bien des artistes que des commissaires d'expositions.

En ce qui concerne l'architecture et le stylisme, la Fondation doit assurer des ressources supplémentaires et conclure de nouveaux partenariats. Au vu de la forte demande en la matière et de la qualité de la production artistique suisse, elle a besoin de plus de moyens pour ses activités internationales.

Mesures. Dans le domaine des arts visuels, les instruments sont axés sur l'encouragement des coopérations entre institutions et sur le placement d'expositions en Suisse et à l'étranger.

- Plates-formes pour curateurs. Lors de manifestations importantes comme Art Basel, Pro Helvetia organise en Suisse des rencontres de commissaires d'expositions où discuter de thèmes spécialisés. L'objectif est la médiation. Pro Helvetia invite également des directeurs de musées suisses petits et moyens à des réunions où approfondir des thèmes d'actualité tirés de la pratique et réfléchir à des collaborations.
- Collection Cahiers d'artistes. Les artistes publiés se voient en outre offrir la possibilité de faire un séjour de trois à six mois dans un des pays où Pro Helvetia entretient une permanence.
- Pool Expositions. Pro Helvetia invite les institutions suisses des arts à envoyer leurs projets à son pool Expositions. Les meilleures offres sont présentées sur le site de la Fondation et les musées intéressés, suisses ou étrangers, peuvent prendre contact directement avec l'offrant. Cet instrument est conçu surtout pour les maisons petites et moyennes dont les ressources financières et en personnel sont trop limitées pour bien diffuser leurs propres projets. Il se crée des synergies avec le traitement des requêtes, les expositions itinérantes ou sur CD-ROM, et les programmes.
- Publications. Pro Helvetia renforcera son soutien aux publications. En Suisse, elle compte également prendre à sa charge les frais de traduction (langues nationales plus anglais) de catalogues d'exposition d'une portée nationale ou internationale ou conçus comme ouvrages de référence.
- Avec des moyens supplémentaires, Pro Helvetia pourra développer des instruments d'encouragement spécifiques pour l'architecture et le design.
- Biennales. Les pays dans lesquels les biennales d'art ont lieu en assument toujours plus la direction, alors qu'autrefois c'étaient les pays représentés qui faisaient les choix. De ce fait, les biennales adressent toujours plus leurs requêtes à Pro Helvetia plutôt qu'à l'OFC, ce qui entraîne un accroissement des besoins de la Fondation. Autrefois, les biennales d'art à l'étranger adressaient des invitations officielles aux pays représentés, qui faisaient eux-mêmes leurs choix. Leur interlocuteur en Suisse était alors l'OFC. De plus en plus, toutefois, elles sont dirigées par des commissaires d'exposition sur place, et doi-

vent donc désormais s'adresser à Pro Helvetia en lui présentant des requêtes. Il en résulte pour la Fondation des besoins financiers supplémentaires.

Besoins financiers:

Mesures «Arts visuels» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Expositions et biennales	4,95	1,20	1,40	1,40	1,40	5,40
Expositions itinérantes/pool Expositions	1,12	0,30	0,40	0,40	0,50	1,60
Publications d'art	1,12	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80
Art numérique	0,40					
Médiation de l'art	0,18					
Cahiers d'artistes	0,60	0,10	0,40	0,10	0,40	1,00
Séjours en résidence pour commissaires d'expositions		0,10	0,10	0,10	0,10	0,40
Total pour les quatre ans	8,37					9,20

3.3.3 Musique

Rappel. Le monde musical continue à grandir en Suisse. La richesse du paysage orchestral, la densité des théâtres musicaux, l'existence d'organismes petits et grands dans chaque domaine de la musique, les chœurs amateurs et les fanfares, la multitude d'ensembles de musique populaire ainsi que, on s'en réjouira, le nombre d'instituts d'enseignement sont le produit, exceptionnel au niveau mondial, du fédéralisme helvétique. Les nouvelles filières de formation en gestion culturelle portent leurs fruits puisque les organisateurs d'événements culturels poursuivent leur professionnalisation, développent leurs activités et se montrent capables de gérer leurs fonds de manière économe.

Grâce à ses excellentes possibilités de formation musicale, qui s'étendent désormais également au jazz, au pop et à la musique populaire, grâce aussi à l'immigration de musiciens étrangers, la Suisse dispose d'artistes recherchés au niveau international. L'Opernhaus de Zurich, l'orchestre de la Tonhalle, l'Orchestre de la Suisse romande, les orchestres de chambre de Lausanne, Bâle, Berne, Zurich et Lucerne, différents ensembles de musique ancienne le plus souvent liés à la Schola cantorum basiliensis, les Chœur et Orchestre de la Suisse italienne, divers solistes, compositeurs et ensembles de musique contemporaine ou de chambre, de nombreux représentants de la musique électronique enfin, font partie de l'élite musicale européenne. Ces tout derniers temps, le jazz et le pop ont vu quelques musiciens ou groupes réussir leur percée internationale.

L'essor de la vie musicale a cependant son revers puisque la demande n'a pas augmenté autant que la production. En outre, le public se subdivise toujours plus nettement en milieux de tendances socio-musicales différentes, qui prennent leurs distances les uns par rapport aux autres. Le «mainstream» se taille ici la part du lion, tandis que les programmes contemporains ne sont que des chapelles qui doivent lutter contre la désaffection. Le nombre de visiteurs des grands festivals et autres manifestations musicales n'en est que plus impressionnant, celui des clubs gérés de manière professionnelle aussi. Mais au-delà, et à l'exception des associations de musicien amateur qui enrichissent la vie musicale surtout dans les régions plutôt rurales, les programmes réguliers de concerts se concentrent essentiellement dans les grands centres urbains. La tendance à rechercher sans arrêt la nouveauté fait que l'exploitation de bien des productions reste ponctuelle, ce qui empêche d'amortir les investissements. Il devient toujours plus urgent de prendre des mesures pour atteindre un public plus large, pour intéresser les auditeurs à des œuvres difficiles, pour prolonger la vie active d'une production, en bref, pour présenter, pour mettre des priorités et pour promouvoir un effet durable.

La forte pression sur l'offre rend difficile aux jeunes musiciens de s'imposer sur la scène internationale. Il n'en est que plus urgent de permettre la jointure entre formation et carrière en donnant aux talents prometteurs une aide limitée dans le temps, qui leur permette ensuite de se prendre en charge eux-mêmes.

Le marché des supports de son est lui aussi fortement segmenté et saturé. Le volume de production reste élevé, mais le passage à la distribution numérique et une concurrence acharnée ont entraîné une baisse des prix et un recul des chiffres de vente qui compliquent beaucoup la distribution et l'écoulement. L'encouragement doit s'adapter à des conditions totalement nouvelles. Il en va de manière semblable pour la communication: il y a des masses d'informations sur la musique suisse, les banques de données et les fournisseurs d'informations se multiplient, mais tout reste très éparpillé, manque de coordination et de réseaux, et perd ainsi beaucoup de sa valeur. On ne parvient pas à mettre la main sur les informations recherchées.

Mesures. La Fondation considère que, dans les conditions politico-musicales actuelles, son intervention est indispensable sur les points ci-après.

Il convient en premier lieu d'intégrer ensemble la création et la diffusion:

- Afin d'éviter que la création musicale ne reste ignorée, Pro Helvetia n'attribue des commandes d'œuvres qu'en collaboration avec de grands concerts et festivals; aux compositeurs qu'elle soutient ainsi, elle procure également d'autres commandes, des éditions, des CD-portraits, des participations à des festivals étrangers, et lance à leur intention des stages en résidence auprès d'orchestres.
- On peut améliorer l'exploitation de nouvelles productions coûteuses en renforçant la collaboration entre les organisateurs de manifestations et en développant les réseaux qui, afin de rétablir un équilibre régional, programment des concerts importants également en dehors des grands centres. À l'intérieur du pays, Pro Helvetia compte sur la collaboration des organisateurs de manifestations et soutient des réseaux tels que, pour la musique contemporaine, Suisse Diagonales Jazz, Swiss Chamber Concerts, etc.
- Pro Helvetia soutient en priorité les ensembles de pointe de tous les secteurs et leur assure des aides à l'exportation afin qu'ils restent concurrentiels au niveau international. S'agissant de jazz, elle conclut des contrats triennaux de soutien avec des groupes qui jouissent ainsi d'une certaine sécurité pour planifier leurs tournées et leur travail organisationnel, les productions de CD et les compositions. Elle recommande de plus ces groupes aux principaux festivals, et ses permanences les incluent en priorité dans leurs programmes. La même chose vaut pour les jeunes ensembles de chambre, ceci en partie en collaboration

avec le Pour-cent culturel Migros. Pour le pop, Pro Helvetia est membre de Swiss Music Export, association qui organise des présentations promotionnelles lors de grands événements du genre.

En deuxième lieu viennent les champs d'étude individuels pour compositeurs et musiciens:

- De jeunes compositeurs se voient offrir la possibilité de travailler avec des ensembles ou des orchestres. Le programme des Ateliers de compositeurs (p. ex. Blonay, Boswil, Romainmôtier) sera élargi. Un programme d'encouragement pour jeunes chefs d'orchestre sera élaboré sur le modèle du Forum des chefs d'orchestre du Conseil de la musique en Allemagne.

En troisième lieu, nous avons besoin de ponts menant de la formation à la vie musicale professionnelle:

- Pro Helvetia met le pied à l'étrier aux jeunes talents prometteurs et les aide à faire la soudure entre formation et carrière, en leur accordant un soutien, limité dans le temps, à la prise en charge personnelle, et en encourageant le mentorat (en collaboration avec diverses hautes écoles) et les filières de formation en gestion culturelle.

Le soutien à la promotion vient en quatrième lieu:

- La Fondation poursuivra la série des portraits Grammont (sur CD) de compositeurs, interprètes et ensembles, qui est un partenariat entre secteurs public et privé. À ceci s'ajouteront des aides structurelles aux maisons d'édition indépendantes, soit une promotion élargie de labels dans tous les secteurs et un soutien à des plates-formes numériques pour la distribution de musique suisse. Pro Helvetia développera de plus les Rencontres musicales – entretiens et présentations promotionnelles impliquant des ensembles suisses –, auxquelles sont invités des organisateurs de festivals internationaux. Les projets pilotes réalisés en 2006 à Lucerne, Cully et Schaffhouse en ont démontré l'efficacité.
- À longue échéance, la promotion des musiciens et compositeurs suisses ne pourra se poursuivre avec succès qu'avec un Office suisse de l'exportation musicale ou un Centre suisse d'information sur la musique créé suivant le modèle existant en Australie, en Finlande ou en Norvège, qui regroupe les informations, la documentation et les banques de données concernant la vie musicale suisse. Toutes les mesures que prend Pro Helvetia dans le domaine de l'exportation ont en vue cet objectif lointain.

Cinquièmement, Pro Helvetia doit impérativement renforcer son engagement en faveur des grands ensembles (orchestres):

- Les grands noms de la production musicale suisse jouent bien souvent un rôle d'ouvriers pour des ensembles plus modestes. C'est là une première grande raison pour laquelle Pro Helvetia devrait renforcer son soutien (ou plutôt accorder enfin un soutien correct) aux tournées à l'étranger des grands orchestres. Une deuxième raison est le rayonnement de ces ensembles, une troisième leur fonction d'entraînement. Les grands orchestres, représentant particulièrement éminents du monde culturel suisse, sont de plus en plus recherchés. Rien que de 2001 à 2005, le nombre annuel de requêtes de leur part (toutes rejetées) est passé de trois à huit, pour un total respectivement de 300 000 francs et de 1,5 million de francs. Dans l'intérêt de la présence suisse à l'étranger, cette lacune mérite qu'on s'y arrête. On rappellera ici que, en 2006, la division Musique disposait pour les engagements à l'étranger d'un budget de 1,2 million.

Sixièmement, la musique populaire est en plein essor:

- À l'écart des centres, des festivals comme ceux d'Altdorf, de Stans ou d'Obwald donnent de nouvelles impulsions à la musique populaire. Le mot d'ordre pour le soutien aux projets concernant ce secteur est «préservé par le renouvellement»: créer du neuf en réinterprétant la musique populaire suisse avec des moyens d'aujourd'hui. Un point important est l'exploitation de collections de grande valeur comme celle de Hanny Christen, pour laquelle Pro Helvetia a cofinancé une documentation.

Besoins financiers:

Mesures «Musique» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Tournées à l'étranger, ensembles indépendants	5,34	0,90	0,90	0,90	0,90	3,60
Tournées à l'étranger, «phares»		0,30	0,40	0,40	0,40	1,50
Priorité Promotion du jazz	0,50	0,30	0,40	0,40	0,40	1,50
Soutien à l'exportation		0,10	0,20	0,30	0,30	0,90
Échanges à l'intérieur du pays	1,67	0,30	0,30	0,30	0,40	1,30
Commandes de compositions	0,68	0,20	0,10			0,30
Échanges	0,45	0,05	0,05	0,05	0,05	0,20
Supports de son et notes	0,86	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80
Médiation		0,13				
Total pour les quatre ans		9,63				10,10

3.3.4 Littérature et société

Rappel. Le monde de la littérature suisse bouge, les changements structurels et le processus de concentration dans le secteur du livre sont irrésistibles. Les éditeurs indépendants se battent pour leur survie et ne peuvent se maintenir qu'en trouvant des niches innocuées ou en réussissant à publier des bestsellers. Les petits libraires cèdent le pas aux grandes chaînes de librairie – ces derniers mois, 13 d'entre eux ont dû fermer en Suisse romande –; les conditions de distribution se font toujours plus dures. Et le public est toujours plus difficile à atteindre: les uns ne savent plus lire, les autres ne veulent plus lire. Les enquêtes Pisa préoccupent tant les milieux littéraires que les spécialistes de l'enseignement.

Aux changements affectant le marché du livre s'ajoutent les remaniements politico-culturels qui se préparent. La branche se préoccupe du prix fixe du livre et de la nouvelle législation sur les droits d'auteurs, mais aussi de la loi sur l'encouragement de la culture et de celle sur Pro Helvetia. Les différents groupes d'intérêts et associations ont saisi l'occasion des auditions et consultations qui se sont tenues lors de l'élaboration des lois pour pointer le doigt sur les problèmes spécifiques de leurs secteurs. Les écrivains placent ainsi la sécurité sociale au centre de leurs préoccupations tandis que les éditeurs attendent un soutien actif en leur faveur et citent à ce

propos le modèle des primes aux maisons d'édition lancé conjointement par Pro Helvetia et le Pour-cent culturel Migros. Le Parlement, réagissant au catalogue des besoins établi par les éditeurs, a commandé une étude sur la situation de l'édition en Suisse, qui a été rendue publique en automne 2006 (Rapport Trappel). On entend également toujours plus souvent réclamer une politique globale du livre en Suisse.

Conclusions pour Pro Helvetia. La tâche que la loi impose à Pro Helvetia d'entretenir la cohésion nationale et les échanges avec l'étranger exige un renforcement sensible du soutien à la traduction, que la Fondation est seule à assurer au niveau national. Il faut en outre répondre aux difficultés de l'édition en accentuant la politique de soutien à son égard, de manière à activer la distribution et la diffusion de la littérature en Suisse et à l'étranger et à ouvrir de nouvelles voies d'accès au public.

Mesures. La Fondation prévoit dans le domaine Littérature et société les mesures suivantes:

- Le soutien à la traduction est un instrument indispensable pour accéder à d'autres régions linguistiques et à d'autres cercles culturels. C'est pour cette raison que, depuis des années, la Fondation a à cœur d'élargir ce domaine et de l'adapter aux changements sociaux qui se produisent. En mettant ici une priorité, elle pourra augmenter son rayon d'action et mener une politique active de traduction. Aussi bien les auteurs que les maisons d'édition profiteraient de mesures ciblées de soutien à la diffusion de la littérature suisse et d'œuvres importantes du point de vue culturel et sociopolitique (voir chap. 3.2.3).
- C'est un fait bien connu que les auteurs, à moins qu'ils ne soient précisément dans le ton à la mode, ne peuvent vivre de leur plume. Il est peut-être trop peu connu, par contre, qu'ils jouent un rôle central dans la vie culturelle et politique. Il faut donc leur assurer par des subsides de travail suffisamment de champ libre pour qu'ils puissent écrire. Le soutien à leur égard s'accompagne de mesures visant à faciliter leur accès au public et à mieux diffuser leurs œuvres: tournées de lecture, manifestations littéraires, distribution de livres à des bibliothèques de l'étranger.
- Il y a déjà longtemps que la Fondation pratique une forme indirecte de soutien à l'édition. Elle compte accentuer à l'avenir ce soutien. Au lieu de contributions ponctuelles à l'impression, qui en règle générale peuvent tout aussi bien être assurées par les cantons et les villes, elle se concentrera sur des projets éditoriaux d'envergure et sur des programmes spéciaux. Chaque année, deux prix récompenseront des maisons d'édition pour leur programme engagé et original. En raison de l'importance grandissante des foires du livre comme plaques tournantes pour les échanges internationaux et interculturels, les éditeurs recevront un soutien accru pour participer à ces manifestations et la Fondation établira une planification à moyen terme de la présence suisse à celles-ci.
- Le deuxième pilier du soutien de Pro Helvetia à la littérature concerne la diffusion des œuvres littéraires à l'étranger. Il inclut le développement de réseaux et une accentuation géopolitique en ce qui concerne aussi bien la participation d'auteurs suisses à des manifestations à l'étranger que le service des livres et les programmes internationaux de traduction.

Le domaine Culture et société est depuis le 1^{er} janvier 2005 rattaché à la division Littérature et société. Il se concentre sur le soutien à des projets qui, au-delà de toute appartenance à une discipline, approfondissent des questions culturelles générales. La culture fournit bien souvent des points de repère pour interpréter le passé comme pour préparer l'avenir. Dans le domaine Culture et société, Pro Helvetia soutient des projets thématiques qui s'occupent de ces besoins complexes en matière de compréhension et d'intégration. Des projets de médiation culturelle convaincants et les réalisations entreprises dans le secteur de la culture quotidienne ou populaire contribuent à la compréhension entre les régions linguistiques comme entre les générations, les groupes ethniques et autres segments de la population. On inclura ici également les initiatives visant à améliorer la situation d'institutions travaillant dans ce domaine.

Besoins financiers:

Mesures «Littérature et société» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
<i>Littérature</i>						
Subsides de travail et encouragement des jeunes talents	3,00	0,80	0,80	0,80	0,80	3,20
Manifestations littéraires	2,10	0,60	0,50	0,60	0,50	2,20
Soutien aux maisons d'édition	0,40	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
<i>Science et médiation</i>						
Service des Livres	1,55	0,40	0,40	0,40	0,30	1,50
Encouragement général à la traduction	2,40	0,50	0,50	0,50	0,50	2,00
Publications	2,00	0,40	0,40	0,30	0,30	1,40
Débats	0,24	0,08	0,10	0,11	0,11	0,40
<i>Culture et société</i>						
Expositions thématiques	1,00	0,25	0,30	0,30	0,35	1,20
Projets concernant la compréhension entre les communautés	1,04	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Total pour les quatre ans	13,73					13,90

3.3.5 Théâtre

Rappel. Le théâtre suisse est varié, plein de vie et de haute qualité. Son essor est sans aucun doute le résultat d'une politique d'encouragement systématique. Les acteurs de cette politique ont mis plus de poids sur le théâtre indépendant, parvenant ainsi à le professionnaliser et à accroître, pour leur bénéfice mutuel, la perméabilité entre création théâtrale indépendante et théâtres municipaux.

On peut dire d'une manière générale que les conditions de production en Suisse se sont beaucoup améliorées et que le théâtre y possède un grand potentiel artistique. La preuve en est que la création théâtrale suisse jouit d'une bonne réputation, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Ces dernières années, de nombreux groupes indépendants ont gagné des prix à des festivals renommés de l'étranger. Les festivals internationaux présentent tout aussi régulièrement des mises en scènes de maisons subventionnées. On ne peut que se réjouir des prix, des invitations à des festivals et de tous les succès remportés.

Conclusions pour Pro Helvetia. Maintenant que les conditions de production se sont améliorées, il s'agit pour l'avenir de soutenir l'exploitation, où les déficits sont évidents. Les difficultés rencontrées ont souvent raison de la prospection en matière de tournées parce que les ensembles ne disposent pas des contacts ou des gestionnaires nécessaires. C'est ici que Pro Helvetia appliquera à l'avenir ses mesures de soutien en se concentrant sur des groupes et institutions présentant un potentiel pour des tournées internationales.

Mesures. Les principaux instruments de promotion seront:

- Subsidies de production aux groupes indépendants. Par rapport aux villes et aux cantons, qui disposent souvent pour les subsidés de production d'un budget plus gros que celui qu'elle a pour toute la Suisse, Pro Helvetia se concentrera plus fortement sur les groupes de renommée nationale et présentant un potentiel pour des tournées à l'étranger. L'objectif à plus longue échéance est d'introduire, entre les villes, les cantons et la Fondation d'une part, les groupes prioritaires d'autre part, une convention de soutien conjoint semblable à celle déjà en usage dans la danse.
- Soutien aux tournées en Suisse (par-delà les frontières linguistiques). Dans la pratique, il s'avère que le théâtre est un domaine où il est particulièrement difficile de réaliser des échanges à l'intérieur du pays. Les groupes n'étant généralement reliés qu'à des réseaux de leur propre région linguistique, Pro Helvetia pourrait ici augmenter ses activités et jouer les intermédiaires pour intensifier les échanges et placer des accents culturels. S'agissant de la diffusion à l'intérieur d'une région linguistique, la Suisse romande dispose de la Corodis (Commission romande pour la diffusion), dont Pro Helvetia a soutenu la constitution au cours des années et qui est maintenant financée par des villes et cantons romands. La Fondation mène actuellement des négociations avec les cantons alémaniques pour créer sur le même modèle une institution facilitant la diffusion du théâtre indépendant en Suisse alémanique.
- Soutien aux tournées à l'étranger. Pro Helvetia s'engagera activement pour développer et exploiter des réseaux d'institutions théâtrales en Suisse et à l'étranger. Suivant le modèle appliqué pour la danse, elle prépare deux nouveaux instruments de promotion, un CD-ROM et un espace internet de rencontre Swiss Theatre Selection, d'un maniement facile pour présenter les productions en cours. À ceci s'ajoutent d'ores et déjà des invitations à des organisateurs de l'étranger, des plates-formes destinées aux jeunes talents, et une collaboration active à l'Informal European Theatre Meeting. Ce dernier tient des assemblées plénières semestrielles auxquelles participent quelque 500 organisateurs de manifestations ou ensembles de théâtre de toute l'Europe. L'assemblée de novembre 2008 aura lieu à Zurich et sera organisée conjointement par Pro Helvetia, la ville et le canton de Zurich.
- La scène occupe tellement le devant que l'on en oublie parfois le dramaturge qui en est la source. La Fondation poursuivra ici ses programmes éprouvés depuis des années en matière de promotion des jeunes écrivains de théâtre, Dramenprozessor, MC6, textes-en-scènes. La diffusion des pièces de théâtre hors de leur région linguistique exige un engagement accru en faveur de leur traduction. La publication des versions en langue allemande dans la bibliothèque internet de l'Institut Goethe est un premier pas dans la bonne direction.

Besoins financiers:

Mesures «Théâtre» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Soutien à la production	4,10	0,60	0,60	0,60	0,60	2,40
Tournées en Suisse	0,80	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Tournées à l'étranger	3,30	1,10	1,20	1,20	1,30	4,80
Instruments de promotion			0,10	0,10	0,10	0,30
Encouragement des auteurs de théâtre		0,10	0,10	0,10		0,30
Total pour les quatre ans	8,20					8,80

3.3.6 Danse

Rappel. La danse suisse bouge, et touche. Ces dernières années, elle s'est faite plus riche et a développé une grande diversité de styles et d'expressions. Elle s'est aussi constitué un public bien au-delà des cercles de spécialistes et remporte des succès remarquables, en Suisse comme à l'étranger. Les compagnies suisses de danse se produisent sur des scènes internationales renommées et lors de festivals. Elles sont les bienvenues sur tous les continents, de Prague à San Diego, de la Nouvelle-Delhi à Amsterdam et de Johannesburg à Tokyo. Par leur présence internationale, les danseurs et chorégraphes suisses jouent un grand rôle comme ambassadeurs de la culture suisse à l'étranger.

Cet essor est également le résultat du Projet Danse lancé par Pro Helvetia et l'OFC au cours de la présente période: de concert avec des cantons et des villes, ces deux institutions ont ainsi réalisé une première étape vers la création des conditions cadres nécessaires du point de vue financier et structurel pour une promotion d'ensemble (voir chap. 2.4.6). Ces prochaines années, la danse suisse sera ainsi encore plus recherchée, également parce que la danse elle-même est «tendance» et se joue des frontières linguistiques.

Le Projet Danse a commencé par analyser la situation et établir une liste des mesures à prendre à tous les niveaux de notre État fédéral. Le rapport final a été remis à la fin juin 2006. Certaines des mesures qu'il préconise sont déjà en œuvre, mais la plupart ne sont pas encore sorties des tiroirs. Pour le résumer en une phrase: par rapport à la créativité dont la danse suisse fait preuve, l'infrastructure, l'intégration dans le paysage institutionnel et les possibilités d'exploitation sont tragiquement à la traîne.

Conclusions pour Pro Helvetia. Le retard à combler se fait sentir déjà au niveau du soutien à la création. La danse coûte cher. Une pièce de danse est fondamentalement une récréation et ne peut pas se construire sur des éléments préfabriqués. Il faut de ce fait compter jusqu'à six mois pour l'élaborer. Pour s'imposer au niveau international, la danse, en plus d'être de haut niveau, doit aller de pair avec des idées convaincantes quant à l'éclairage et à la musique. Comme elle est une discipline relativement jeune du point de vue de l'encouragement de la culture tel qu'il est pratiqué en Suisse, les aides à la production sont souvent insuffisantes pour que les compagnies puissent développer tout leur potentiel.

La professionnalisation du marché international place les compagnies qui réussissent devant de nouveaux défis. Elles se voient en effet vite confrontées aux mêmes exigences qu'une petite entreprise et doivent s'organiser en conséquence: infrastructure de production propre (bureau, studio), administration professionnelle, gestion, le tout à l'année. Il faut ici des instruments de promotion à plus longue échéance qui assurent stabilité et planifiabilité et permettent de mettre en place une structure d'entreprise professionnelle.

Le succès a son prix. Le Projet Danse a débouché pour la première fois dans ce pays sur un programme d'encouragement d'ensemble. Si l'on veut profiter de cette situation de départ unique, il est impératif de consolider les succès obtenus et de mettre en œuvre les mesures actuellement en cours d'élaboration. Plusieurs villes et cantons ont déjà augmenté leurs budgets de la danse. On attend de Pro Helvetia, en tant que co-initiatrice du projet, qu'elle poursuive l'action entreprise dans le cadre de la priorité. Toute autre éventualité représenterait un très mauvais début pour la collaboration renforcée que la nouvelle loi sur l'encouragement de la culture prévoit entre Confédération, cantons et villes.

Mesures. Le point focal pour la prochaine période financière sera la réalisation par étapes des recommandations du Projet Danse, à savoir le renforcement de la promotion de la danse suisse à l'intérieur et à l'extérieur du pays et le développement de structures solides pour un soutien à long terme de nos principales compagnies. Il convient d'améliorer l'accueil fait à la danse et la position que celle-ci occupe dans la conscience publique. Détail des mesures prévues:

- Soutien aux créations et aux coproductions internationales. Pro Helvetia intervient avec ses subsides à la création là où les aides locales et régionales ne suffisent pas pour permettre au potentiel artistique de donner toute sa mesure. C'est le cas en particulier pour les coproductions internationales.
- Diffusion. La répartition des tâches entre Confédération, cantons et villes confie à Pro Helvetia un rôle central dans la diffusion. En premier lieu pour:
 - développer les conventions de soutien conjoint et concéder des crédits annuels en vue d'assurer à plus long terme les tournées à l'étranger de compagnies indépendantes;
 - les crédits annuels pour ensembles institutionnels;
 - continuer à éditer le CD-ROM de promotion «Swiss Dance Selection»;
 - développer les rencontres de danse où inviter des organisateurs d'événements, telles les Journées suisses de danse ou Gipfelstürmer (jeunes talents), ainsi que les invitations individuelles d'organisateur à des représentations;
 - développer les programmes de séjours en résidence en Suisse et à l'étranger;
 - entretenir les contacts avec les réseaux internationaux (p. ex. Informal European Theatre Meeting);
 - soutenir les rencontres et festivals de danse locaux proches de leur public, même s'ils ont lieu à l'écart des centres urbains;
 - accentuer la participation suisse aux festivals de danse à l'étranger et assurer une présence aux foires de danse;
 - instituer en Suisse alémanique un fonds de soutien aux tournées correspondant à Corodis pour la Suisse romande et développer le «Réseau Danse Suisse».
- Reconnaissance de la danse. Soutien à des structures permettant la réflexion et le débat fondamental sur la danse et la politique en matière de danse, l'objectif étant de développer encore l'intérêt pour cette discipline.

Besoins financiers:

Mesures «Danse» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Soutien à la création	2,00	0,40	0,40	0,30	0,30	1,40
Échanges Étranger	2,54	1,00	1,00	1,00	1,00	4,00
Échanges Suisse	0,40	0,20	0,30	0,30	0,30	1,10
Troupes prioritaires*	1,39					
Plates-formes de danse en Suisse et à l'étranger*	0,80	0,20	0,20	0,20	0,10	0,70
Tournées de compagnies de ballet*	0,50	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Projets et instruments interdisciplinaires	0,40	0,10	0,10	0,10	0,10	0,40
Projet Danse*	0,36					
Total pour les quatre ans	8,39					8,60

* Repris de la priorité 2004 à 2007

Les dépenses concernant des activités prévues dans le cadre de priorités, notamment au titre de la Médiation, sont rangées sous la rubrique correspondante.

3.3.7 Projets interdisciplinaires

La Fondation s'attend à ce que les besoins concernant les projets interdisciplinaires se stabilisent à un niveau relativement bas. Les montants prévus restent par conséquent dans l'ordre de grandeur des années passées. La rubrique Interdisciplinaire regroupe essen-

tiellement l'encouragement aux arts de la scène suisses (pour les échanges à l'intérieur du pays) et l'aide aux grands festivals multidisciplinaires.

Besoins financiers:

Mesures «Interdisciplinaire» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Promotion des arts de la scène	1,11	0,25	0,25	0,25	0,25	1,00
Projets interdisciplinaires	2,28	0,40	0,40	0,40	0,40	1,60
Total pour les quatre ans		3,39				2,60

3.4 Programmes

Au cours de la période à venir, la Fondation veut mener des programmes d'une certaine envergure liés aux priorités Médiation et Échanges avec l'Asie. Le programme en matière de médiation s'attaquera à la ségrégation culturelle et, en cherchant les moyens de la contrer, à la désaffection que de larges tranches de population manifestent à l'égard de la production culturelle. Il s'inspirera de modèles étrangers et lancera des projets pilotes avec des institutions clefs de la vie culturelle suisse. Il devra déboucher sur un savoir systématisé et sur un changement des modèles politico-culturels qui, de concert avec les villes et cantons, permettra de focaliser sur l'accueil les objectifs de l'encouragement.

La priorité Échanges avec l'Asie permettra la mise en œuvre de deux grands programmes par pays. Le premier concernera la Chine, où Pro Helvetia, avec le partenaire éprouvé qu'est Présence Suisse, veut mettre un accent culturel avant l'exposition universelle de Shanghai en 2010. Si le programme porte suffisamment de fruits, il sera suivi de l'ouverture d'une permanence, cette fois-ci avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche comme partenaire (voir chap. 3.6 et chap. 4.4).

L'autre programme par pays sera consacré à l'Inde, où la Fondation a ouvert une permanence au début 2007. Les programmes poursuivront tous deux un objectif multiple: présenter la culture suisse dans des pays en plein essor, y ouvrir de nouveaux marchés pour nos créateurs culturels et y établir des partenariats avec les principales institutions sur place. Ils compléteront en outre l'action des ambassades.

À côté des programmes accompagnant les priorités, Pro Helvetia réalisera des programmes par pays plus modestes en Europe, dont un, en tête de liste, consacré au cas des régions frontalières et de leurs canaux d'échanges. Au début 2007, la Fondation a déjà fait une expérience de ce type avec Lyon et Genève, et il y aurait dans le même ordre d'idée les binômes ou trinômes Bâle/Alsace, Jura/Territoire de Belfort, Saint-Gall/Constance/Bregenz et Chiasso/Côme. Il s'y ajoutera les programmes par pays plus classiques, mis en route le plus souvent sur une demande de la diplomatie suisse; il pourrait s'agir en 2009 de l'Autriche ou plus précisément de Linz, en 2011 de l'Italie. Les besoins financiers présentés ci-dessous concernent uniquement les programmes par pays qui ne dépendent pas des domaines prioritaires, donc ceux conçus pour répondre à une demande du DFAE.

Besoins financiers:

Mesures «Programmes» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Programmes dans le cadre des priorités («Échanges avec l'Asie», «Médiation»)	Financés dans le cadre des budgets des priorités					
Programmes pays non dépendants des priorités («Régions frontalières», Linz09, Italie 2011, etc.)	1,40*	0,60	0,70	0,70	0,70	2,70
Total pour les quatre ans		1,40				2,70

* Le secteur Programmes n'a été constitué que le 1.1.05.

3.5 Communication

En plus de remplir sa tâche de base qui est d'informer sur la Fondation et ses activités de promotion, la Communication de Pro Helvetia veut développer son action anticipatrice et interactive. En tant qu'institution disposant d'une vue d'ensemble sur le monde culturel suisse et très proche de tout ce qui touche l'art, la Fondation veut donner des impulsions, fixer des thèmes, trouver plus de courage pour la discussion critique afin d'attirer l'attention sur des sujets d'actualité politico-culturelle. Le magazine culturel Passages, le site internet et la Newsletter de Pro Helvetia serviront plus que par le passé à alimenter les débats du moment.

La Communication se servira des moyens appropriés de sa spécialité pour appuyer l'engagement accru de la Fondation en faveur des échanges culturels avec l'étranger. Cela implique d'une part un suivi intensif des nouvelles permanences et des programmes par pays dans tous les domaines relevant de la communication. Pro Helvetia créera d'autre part un espace d'information électronique qui, par internet, assurera aux représentations diplomatiques suisses, aux organisateurs étrangers de manifestations, aux critiques, un accès aisé à des produits culturels déterminés de toutes les disciplines. Le CD-ROM «Swiss Dance Selection 2006» de la division Danse constitue le matériau brut pour le prototype en la matière.

La Communication veut en outre faciliter aux requérants l'accès à Pro Helvetia. Elle projette en premier lieu d'introduire le dépôt électronique des requêtes, ce qui permettra de réduire les procédures administratives, du côté des requérants aussi bien que de la Fondation.

La Fondation constate que son activité de communication présente clairement des lacunes en dehors de la Suisse alémanique. Son service d'état-major à Zurich compte certes des collaborateurs provenant de toutes les régions linguistiques, mais les ressources disponibles sont insuffisantes pour assurer une communication médiatique intensive et les contacts nécessaires dans les régions latines. Pro Helvetia, pour satisfaire à ses obligations au service de la compréhension entre les communautés culturelles, a besoin de personnel supplémentaire pour un poste à 50 % de responsable des relations avec les médias de Suisse romande et un à 20 % pour la Suisse italienne.

Besoins financiers:

Mesures «Communication»	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
Information culturelle	3,00	0,75	0,80	0,80	0,85	3,20
Information concernant la Fondation	0,80	0,20	0,20	0,20	0,20	0,80
Communication concernant les projets	0,40	0,30	0,20	0,20	0,20	0,90
Internet, outils pour les requérants et pour les missions diplomatiques	0,75	0,15	0,15	0,15	0,15	0,60
Total pour les quatre ans	4,95					5,50

3.6 International

Rappel. Ces dix ou vingt dernières années ont vu dans les équilibres et les relations internationales des changements qu'il était pratiquement impossible de prévoir. De nouvelles régions se sont imposées à l'attention des acteurs culturels et des organisateurs de manifestations en Suisse. On constate un climat véritablement d'effervescence, où l'on se concentre plutôt sur la qualité des relations, qui est d'autant plus élevée que le dialogue est plus intensif. Les coproductions internationales, parce qu'elles permettent aux deux parties en présence d'apprendre, sont en la matière la norme d'aujourd'hui.

La dynamique mondiale exige continuellement des adaptations. Pendant la période financière 2004 à 2007, la Fondation a réorganisé son réseau de permanences (voir chap. 2). On nous pose souvent la question de savoir si un bureau doté de deux collaborateurs permet vraiment de desservir une région du monde de l'étendue de la Chine ou de l'Inde. Notre réponse est oui. Parce que Pro Helvetia, que ce soit en Chine ou en Inde, ne cherche pas à agir dans l'ensemble du territoire. Elle se limite à placer des accents ciblés dont le but premier, et le plus important, est de créer des partenariats solides entre acteurs culturels suisses et organisateurs d'événements culturels sur place. Et d'établir des contacts avec les instances officielles. Le bureau de liaison s'est révélé être un instrument universel, souple et efficace. 150 000 francs de frais d'exploitation et un budget de 350 000 francs pour le programme suffisent à une telle permanence de Pro Helvetia pour laisser une marque durable et renforcer la réputation de la Suisse comme nation culturelle dotée d'un sens pour les vraies valeurs de la culture en même temps que pour le dialogue et la collaboration. Leur efficacité vaut aux permanences de Pro Helvetia une grande considération dans les pays qui les abritent, tout particulièrement en Allemagne et en Autriche voisine.

Développement du réseau étranger. De 2008 à 2011, Pro Helvetia, en accord avec sa ligne stratégique, compte développer le secteur asiatique de son réseau. Après l'ouverture de la permanence en Inde, elle prévoit de commencer en 2010 les travaux préparatoires pour une permanence à Shanghai. Suivrait ensuite, mais guère avant 2013, une filiale à Moscou. Ces deux projets sont l'expression du partenariat avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche SER, qui a commencé avec la constitution de l'Istituto svizzero di Roma ISR comme centre culturel et scientifique. Les expériences positives faites à cette occasion sont à l'origine de l'accord par lequel les deux institutions ouvrent l'une à l'autre leurs réseaux de permanences conçus de manière semblable, et planifieront et réaliseront ensemble leurs nouvelles représentations. Le réseau des bureaux à l'étranger s'élargit ainsi d'un coup pour chacun des partenaires, pour des coûts par poste qui diminuent.

Pro Helvetia accorde depuis toujours une position privilégiée aux pays frontaliers de la Suisse. Dans les années 80, on pensait même que la Suisse devait entretenir un centre culturel dans chacun des pays qui l'entourent. La Fondation a effectivement ouvert un premier centre à Paris en 1985, puis un deuxième à Milan en 1995, déjà plus petit en raison des contingences économiques; pour Berlin, le projet s'est arrêté après les premières recherches. En 2004, le Conseil de fondation a abandonné l'idée d'une série de centres Pro Helvetia tout autour de la Suisse. Comme il l'a constaté après des discussions approfondies, le modèle des centres culturels définis sur une base nationale n'a pas d'avenir. Une institution ne présentant que de la culture suisse sera continuellement suspectée de programmer son action selon des critères relevant de la politique intérieure plutôt que de l'art; pour échapper à ce soupçon, elle devra internationaliser ses programmes, perdant ainsi ce qui la distingue des maisons de la culture au financement local.

Cela vaut aussi pour le Centre culturel suisse de Paris (CCSP), qui n'a pu se maintenir ces dernières années face à la concurrence régnant à Paris que grâce à un programme exigeant. Selon les plans de la Fondation, il devra à l'avenir engager des moyens pour des projets régionaux et devenir pôle d'échanges culturels pour la France entière, comme l'ISR l'est pour l'Italie. Sa forme juridique est également à l'examen; le modèle à retenir semble être celui d'un mandat de prestations et d'un organe responsable élargi assurant au centre une autonomie plus large.

Depuis l'été 2005, l'ISR assure l'ensemble du travail culturel en Italie dans le cadre d'un mandat de prestations financé par Pro Helvetia. Le régime hybride unissant science et culture s'est révélé productif quant au fond. Par contre, l'ISR souffre toujours d'un sous-financement des frais d'exploitation, causé par la suppression du financement intérimaire de la part de l'Office fédéral de la culture. Il est impératif, pour assurer à sa direction culturelle comme scientifique une plus grande marge de manœuvre et pour répondre dans la mesure du possible à la forte demande italienne en culture suisse, que le SER pour la science, Pro Helvetia pour la culture, accordent à l'Institut une augmentation des crédits. Dans l'intérêt d'une expérience pour l'instant unique.

Au cours de la période à venir, les bureaux de liaison de Varsovie, du Caire, du Cap et de la Nouvelle-Delhi devront renforcer leur action au niveau de toute l'aire qu'ils desservent. Chacun recevra pour cela une enveloppe globale portée à 500 000 francs.

Malgré l'atmosphère politique tendue dans le monde, les États-Unis restent un terrain intéressant pour la culture suisse. C'est pour cela que Pro Helvetia a décidé en 2004 d'assurer le cofinancement du Swiss Institute de New York après que l'Office fédéral de la culture, par manque de bases légales, a dû cesser son aide provisoire. La subvention annuelle accordée par Pro Helvetia s'élève à 415 000 francs, qui s'ajoutent aux quelque 600 000 francs que le SINY parvient à collecter lui-même à New York. Un retrait de la Confédération aurait mis gravement en péril une magnifique vitrine culturelle suisse dans une des métropoles culturelles les plus actives du monde; de fait, sans l'aide de Pro Helvetia, les aides privées seraient perdues. Le SINY s'est taillé ces dernières années une réputation enviable d'institution novatrice dans le domaine des arts visuels; il apparaît ainsi régulièrement dans les colonnes du New York Times, de Village Vanguard ou de TimeOut comme «place-to-go» telle qu'il en existe peu dans la «Grande pomme». Le Consulat général suisse de New York est lui aussi conquis par son rayonnement.

Le partenariat avec le SER donne à Pro Helvetia la possibilité d'ouvrir dans le cadre de swissnex une seconde permanence aux États-Unis, sur la côte ouest cette fois. La Fondation veut saisir cette chance, qui n'entraîne que peu de frais, mais ouvre aux acteurs culturels suisses un accès à San Francisco, Los Angeles et d'autres grandes villes.

Un mandat de la Direction pour le développement et la coopération permet à Pro Helvetia de compléter son action en Europe de l'Est. Le mandat s'est d'abord appliqué à partir de 1991 à trois pays, la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie d'alors. Sous le nom de Programme culturel suisse pour l'Europe du Sud-Est et l'Ukraine (SCP), il concerne depuis 1999 l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Monténégro, le Kosovo, la Macédoine, la Bulgarie, la Roumanie et l'Ukraine. La DDC consacre ici 3,5 millions de francs par année au développement des capacités, c'est-à-dire à la mise en place et au renforcement de structures indépendantes au service de la vie culturelle dans les pays concernés. La Fondation tire de ce travail un bénéfice sous forme de connaissances méthodiques et fondamentales, de contacts et de partenariats pour son travail ordinaire.

Besoins financiers:

Mesures «International» (en millions de francs)	04-07	2008	2009	2010	2011	Période
CCS Paris* centre culturel	2,70	0,70	0,70	0,70	0,70	2,80
Istituto Svizzero di Roma (Rome, Milan, Venise) convention de prestations	3,01**	1,08	1,07	1,08	1,07	4,30
Pro Helvetia Varsovie*, développement comme bureau régional de liaison pour la Pologne, les pays baltes, la Biélorussie et l'Ukraine	1,05***	0,30	0,30	0,35	0,35	1,30
Pro Helvetia Le Caire*, bureau de liaison pour le Proche-Orient	1,50	0,35	0,35	0,35	0,35	1,40
Pro Helvetia Le Cap*, bureau de liaison pour l'Afrique subsaharienne	1,40	0,35	0,35	0,35	0,35	1,40
Pro Helvetia La Nouvelle-Delhi*, bureau de liaison pour l'Inde	0,35****	0,30	0,30	0,35	0,35	1,30
Pro Helvetia Shanghai*, mise en place à partir de 2010 d'un bureau de liaison, conjointement avec le SER				#	#	#
Swiss Institute New York, selon mandat de prestations	1,20*****	0,45	0,45	0,50	0,50	1,90
swissnex San Francisco, co-utilisation de la permanence du SER					0,20	0,20
Total pour les quatre ans		11,21				14,60

* Sans les frais de personnel.

** Jusqu'au 30.6.2005, n'apparaît dans le cahier des charges de Pro Helvetia qu'en tant que Centro culturale svizzero.

*** Jusqu'à fin 2005 seulement au prorata à côté des bureaux qui existaient alors à Prague, Budapest et Bratislava.

**** Développement par étapes depuis 2006.

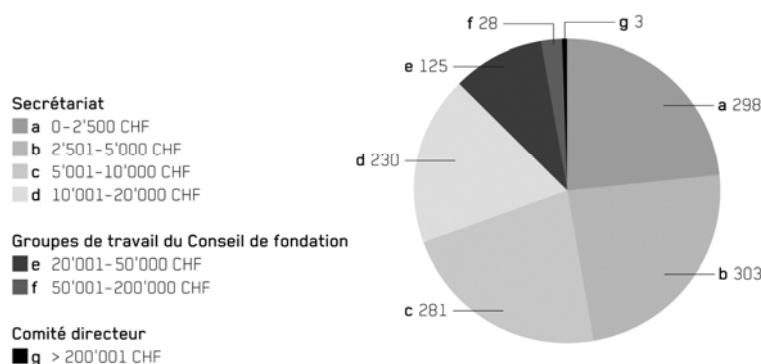
***** Repris par étapes de l'OFC de 2004 à 2006, donc pas de crédit pour l'ensemble des quatre ans.

Financement par le biais de la priorité Échanges avec l'Asie.

4. Coûts et structures

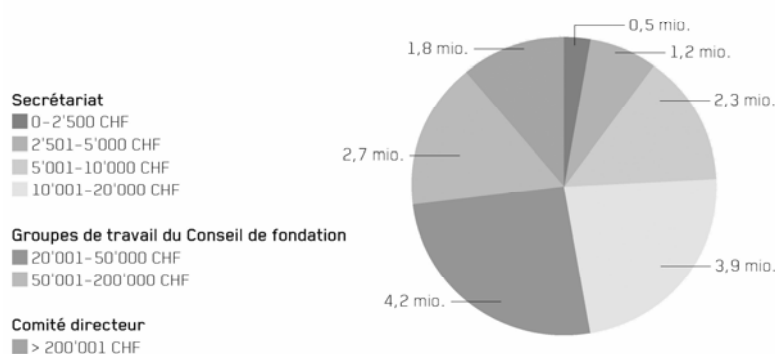
L'organisation de Pro Helvetia reflète la structure fédéraliste de notre pays. Elle tient compte des minorités et met un fort accent sur la diversité culturelle aussi bien quant au fond qu'en ce qui concerne les formes d'expression. Ceci se traduit par un cahier des charges très différencié et par la capillarité du soutien. En 1972, les demandes de subsides que Pro Helvetia traitait étaient 216. En 2005, elles étaient plus de 3000 et le fait qu'elles provenaient de toutes les disciplines et toutes les régions du pays illustre bien le large ancrage de la Fondation. Le graphique ci-dessous donne la répartition des requêtes acceptées en 2005, suivant l'ordre de grandeur des montants alloués et l'instance de la Fondation qui a pris la décision.

Nombre de requêtes approuvées



12 % seulement des décisions positives émanent du Conseil de fondation, mais ces 12 % concernent 53 % du montant total des sommes allouées. 88 % des décisions positives portent sur des montants allant jusqu'à 20 000 francs et sont prises directement au niveau du Secrétariat. La répartition en la matière des demandes rejetées est à peu près la même que celle des demandes acceptées.

Montants en millions de francs suisses



La forte croissance du nombre des requêtes a nécessairement entraîné un renforcement de l'organisation. La volonté de pouvoir mieux conseiller les représentations diplomatiques et d'assurer aux projets intéressants un suivi qui en garantisse la qualité a eu le même effet. À cela se sont ajoutées les permanences à l'étranger: Pro Helvetia a ouvert son centre culturel de Paris en 1985, et en 2003 elle disposait de deux centres culturels et de six bureaux de liaison. Les frais d'administration et de production avaient augmenté jusqu'à représenter près de 40 % du budget. Le Comité directeur a alors décidé au printemps 2004 de prendre des mesures énergiques afin de donner à la Fondation les instruments nécessaires pour son avenir et de freiner la croissance des structures. Pour la première fois de son histoire, Pro Helvetia a ainsi procédé à une réduction de personnel, élargé ses structures, et supprimé certains services qu'elle assurait.

4.1 «Vision 70» – 70 % des fonds pour la culture

La dernière fois que les Chambres fédérales ont débattu du financement de Pro Helvetia, en automne 2003, elles lui ont envoyé un message particulièrement clair: réduire les coûts. En 2003, ceux-ci représentaient 37 % du budget. On soulignera toutefois ici que ces 37 % comprenaient l'ensemble des frais de personnel et des autres frais d'exploitation de la Fondation, en Suisse et à l'étranger. Classer les frais de personnel d'un centre culturel sous la rubrique des frais d'administration équivaudrait à compter le personnel d'un théâtre municipal dans les frais de personnel du département municipal de la culture – pour s'étonner ensuite du montant de ces frais.

En accord avec le Contrôle fédéral des finances, la Fondation a donc modifié la présentation de ses comptes annuels et distingue depuis 2005, à côté des fonds opérationnels, entre frais administratifs et frais de production. Elle indique comme frais administratifs le traitement des requêtes, les activités de conseil et de médiation, l'information sur elle-même, le travail avec les médias, la partie concernée des frais généraux. Comme frais de production, elle compte tous les coûts nécessaires là où elle crée elle-même des valeurs, c'est-à-dire pour ses activités propres (programmes) et pour l'information culturelle à destination de l'étranger ou dans le cadre du service International chargé des permanences, qui n'administrent pas, mais coproduisent et rediffusent la culture suisse.

En automne 2003, bien avant l'introduction de cette nouvelle présentation des comptes, le Comité directeur avait chargé la direction d'élaborer un programme d'économies qui entrera dans l'histoire de Pro Helvetia sous le nom de Vision 70 parce qu'il avait pour objectif de consacrer 70 % du budget au soutien direct à la culture. Sa première étape a été réalisée de l'automne 2004 à l'automne 2005:

1. Regroupement des activités propres de la Fondation au sein d'un secteur Programmes, qui permet de mieux gérer les grands projets à interfaces avec Présence Suisse, le DFAE, les ambassades et des institutions de l'étranger.
2. Suppression du Culturemobile, abandon du travail socioculturel.
3. Regroupement de toutes les divisions s'occupant de requêtes au sein d'un secteur Promotion doté d'instruments adaptés à la nouvelle organisation.
4. Création d'un secteur Administration réunissant tous les services centraux.
5. Redimensionnement du bureau zurichois du service International, fermeture de trois permanences en Europe de l'Est, transfert de la permanence polonaise de Cracovie à Varsovie.
6. Remise du Centro culturale svizzero di Milano à l'Istituto svizzero di Roma, conclusion d'un mandat de prestations avec l'ISR.
7. Reprise du rôle de l'OFC pour le subventionnement du Swiss Institute de New York et intégration du SINY dans les structures de Pro Helvetia.
8. Transfert du service Cinéma à Swiss Films, structure financée conjointement par le Centre suisse du cinéma et Pro Helvetia.
9. Réorganisation de la gestion financière de manière à renforcer l'autonomie des permanences, à accroître la responsabilité propre de chaque secteur en matière de contrôle, et à assurer des rapports périodiques.
10. Mise en service d'Absidion, la banque centrale de traitement des requêtes, qui permet d'optimiser le pilotage des procédures.
11. Suppression de 10 postes à plein temps, principalement dans l'administration et le traitement des requêtes, délocalisation de 6 autres postes à plein temps.

La seconde phase, en 2007 et 2008, sera celle des optimisations finales:

1. L'introduction en 2008 du dépôt électronique des requêtes permettra des économies dans le secteur Promotion. La Fondation serait heureuse de pouvoir développer ici une solution de concert avec les villes et les cantons. Il semble toutefois que le fédéralisme administratif ne le permettra pas.
2. Le secteur Programmes sera réduit, repositionné stratégiquement et centré sur la souplesse organisationnelle.
3. Pro Helvetia veut créer de nouveaux instruments d'information à l'intention des représentations diplomatiques.

La première série de mesures résumées ci-dessus a permis de faire passer les frais administratifs de 17,6 % en 2001 à 15,8 %, les frais de production de 21,1 % à 17,3 %. Le budget 2006 prévoit des parts de 14,3 % et 17,4 %. Sauf à diminuer ses prestations, Pro Helvetia ne peut compter atteindre ces prochaines années plus que des améliorations minimales. Le rapport du Contrôle parlementaire de l'administration (voir chap. 4.2) souligne que ce sont là des résultats positifs.

Tableau

Évolution des frais administratifs et des frais de production 2001 à 2007:

Année	Part des frais administratifs en %	Part des frais de production en %	Part consacrée directement aux projets en %	Total des dépenses (en milliers de francs)***
2001	17,6	21,1	61,3	31 295
2002	16,3	20,8	62,9	32 305
2003	15,7	20,5	63,8	35 020
2004	14,7	19,9	65,4	34 931
2005	15,8	17,3	66,9	32 838
2006*	14,3	17,4	68,3	32 898
2007*	15,0	17,0	68,0	32 961
2007**	14,7	17,0	68,3	33 064

* Chiffres selon budget.

** Sans la compensation de 2 % accordée au personnel fédéral pour le blocage des salaires en 2005 et 2006.

*** Sans les excédents de revenus servant à la réduction de la perte au bilan.

La diminution des pourcentages concernés peut sembler plutôt modeste, mais son poids apparaît plus clairement lorsque l'on considère la colonne de droite Total des dépenses. On y voit en effet que les subventions annuelles versées à Pro Helvetia ont atteint leur maximum en 2003 avec une contribution fédérale directe de 35 millions, auxquels s'ajoutait une contribution indirecte de quelque 300 000 francs sous forme de remboursement des frais de port. Depuis, la Fondation non seulement a vu la contribution fédérale annuelle se réduire à 33 millions, elle a en plus dû prendre à sa charge, au sens d'une comptabilisation des coûts complets, des rubriques qui précédemment n'étaient pas monétarisées. Ainsi, elle finance désormais un poste à temps partiel pour l'archivage de son matériel aux Archives fédérales (50 000 francs), qui ne sont plus en mesure d'assurer ce travail sur leur propre budget. Elle paye également elle-même ses frais de port (300 000 francs), se voit facturer ses envois aux représentations diplomatiques et doit même, depuis 2005, régler au prix du marché la vérification de ses comptes par le CDF (50 000 francs).

«Vision 70» a permis à la Fondation d'augmenter la part opérationnelle du budget et d'en maintenir le niveau en chiffres absolus malgré la baisse de la contribution fédérale et les charges supplémentaires. Ainsi, le montant budgétisé en 2006 et 2007 pour les requêtes et les programmes reste de l'ordre des 22,3 millions consacrés à ces postes en 2003. Inversement, la Fondation a de 2003 à 2006 fait passer ses frais d'administration et de production de 12,7 à 10 millions de francs.

Pro Helvetia n'a pas tout à fait atteint l'objectif de «Vision 2007», elle n'est pas parvenue à franchir la barre des 70 % pour les fonds opérationnels. Le succès des mesures d'économie est si peu visible en pourcentage parce que la baisse parallèle de 8 % des subventions fédérales annule en grande partie l'effet de la réduction des coûts. On ne parviendra désormais à des simplifications supplémentaires qu'en adaptant les conditions extérieures, c'est-à-dire en limitant les chevauchements avec d'autres instances fédérales, et en modifiant la situation légale pour introduire une nouvelle répartition des compétences débouchant sur des procédures plus simples.

4.2 Rapport du Contrôle parlementaire de l'administration

À la suite de l'affaire Hirschhorn en décembre 2004, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États a demandé au Contrôle parlementaire de l'administration (CPA) de présenter un rapport sur Pro Helvetia examinant l'organisation, les procédures décisionnelles et le cahier des charges de la Fondation dans l'optique des travaux législatifs en cours. Le CPA a remis son rapport à la Commission à la fin juin 2006. Ce rapport souligne le rôle important que joue Pro Helvetia, ses compétences professionnelles et son réseau de contacts internationaux, et relève les efforts qu'elle a faits ces dernières années pour rationaliser son fonctionnement. Il présente en outre deux séries de recommandations. La première, adressée au législateur, donne les dispositions que la révision de la loi sur Pro Helvetia devrait introduire pour que la Fondation puisse régler un certain nombre de ses problèmes. La seconde suggère au Conseil de fondation de Pro Helvetia des procédures claires pouvant déjà maintenant donner à la Fondation plus de relief en même temps que de transparence. De manière très résumée, ces recommandations soulignent:

- la nécessité de formuler une stratégie d'encouragement simple;
- l'urgence d'interpréter le principe de subsidiarité par rapport aux cantons et aux villes dans un sens exclusif, c'est-à-dire en prévoyant des délimitations nettes plutôt que des chevauchements coordonnés;
- la validité d'un Secrétariat structuré selon les procédures (ou les produits) plutôt que selon les disciplines;
- le besoin d'une standardisation des procédures décisionnelles et entre autres du dépôt électronique des requêtes;
- l'opportunité de procédures s'inspirant de l'esprit de concurrence;
- la nécessité de fixer des priorités plus nombreuses dans l'encouragement;
- l'opportunité d'une collaboration systématique avec des partenaires du domaine public.

Le Conseil de fondation a discuté de ces propositions et donné au Secrétariat des instructions détaillées pour élaborer en vue de la nouvelle loi des modèles d'organisation et des grilles de critères appropriées.

4.3 Collaboration avec d'autres instances fédérales

S'agissant des cinq instances fédérales qui s'occupent de culture, aucun thème n'a autant dominé la période 2004 à 2007 que la question de leur légitimité et de la manière pour elles de collaborer – et des moyens de simplifier cette collaboration – à l'enseigne d'une coordination de la promotion de l'image du pays. C'est également cette collaboration et coordination que recherche l'accord passé entre le DFI et le DFAE en été 2005.

Pro Helvetia peut résumer de la façon suivante l'image qu'elle a de sa collaboration avec les autres instances fédérales:

- OFC. Avec l'Office fédéral de la culture, la collaboration est le résultat de l'histoire. Nos deux institutions mènent en 2007 des discussions sur une répartition systématique des tâches. Ces discussions, parallèles aux travaux législatifs, toucheront en particulier les domaines de la promotion du cinéma, des arts visuels et de la présence de la littérature à l'étranger.
- Présence Suisse. Pro Helvetia siège à la Commission de Présence Suisse et participe de ce fait actuellement à la coordination de la promotion de l'image du pays. Au niveau des projets, PRS et Pro Helvetia pratiquent une collaboration professionnelle, fixée par écrit, qui répartit clairement les responsabilités. Présence Suisse fait par ailleurs office de charnière entre Pro Helvetia et Suisse Tourisme.
Si Présence Suisse devait être intégrée dans une future organisation «Promotion de l'image de la Suisse», Pro Helvetia, à condition d'avoir droit à la parole en matière culturelle, coopérerait volontiers avec cette nouvelle instance.
- DDC. La Fondation continue à remplir deux mandats de la DDC au titre de développement des capacités. L'un concerne l'Afrique méridionale, l'autre l'Europe du Sud-Est (Swiss Cultural Programm South-East Europa and Ukraine). Financés par la DDC, ces deux mandats sont définis avec une précision qui évite tout chevauchement avec d'autres activités. Pro Helvetia a cessé en 2007 de soutenir en Suisse les activités concernant les cultures des pays du Sud.
- DFAE et Centre de compétence pour la politique étrangère culturelle (CCC). La collaboration avec les représentations diplomatiques suisses est constante et intensive, même si la différence des méthodes, culture au service des intérêts du pays et culture comme résultat d'un partenariat international, est parfois cause de conflits. Lorsqu'en 2004 le CCC a passé à un style plus offensif, beaucoup ont craint l'apparition d'une organisation parallèle à Pro Helvetia au sein du DFAE. Pour dissiper ces craintes, la ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur ont signé en juin 2005 un accord en matière de travail culturel, qui prévoit que les initiatives culturelles des ambassades seront évaluées et financées par le CCC si elles portent sur un montant allant jusqu'à 10 000 francs, et par Pro Helvetia au-dessus.

Les deux parties s'efforcent de mettre l'accord en pratique, mais la clarification recherchée se fait attendre. Des complications sensibles surgissent du fait que le DFAE ne considère pas seulement le montant concerné, mais applique en plus aux activités culturelles des ambassades des critères politiques déterminés selon les principes de la politique extérieure. L'inclusion de messages politiques gêne le travail culturel des ambassades. La conséquence en est que les ambassades se tournent à nouveau plus fréquemment vers Pro Helvetia, même pour de petits projets, et que des procédures de consultation compliquées se mettent en place entre la Fondation et le CCC pour régler les financements partiels ou parallèles. Au cours des 10 premiers mois de l'accord, jusqu'en juin 2006, plusieurs douzaines de demandes ont ainsi dû être traitées à la fois à Berne et à Zurich afin de trouver des solutions conformes à l'accord.

Ces chinoiseries administratives ne modifient en rien le rôle capital que les ambassades jouent pour Pro Helvetia en matière de médiation, de prise de contact et de soutien aux acteurs culturels suisses à l'étranger. Il ne s'agit pas seulement d'un courant d'échanges régulier et intensif. Pro Helvetia s'efforce aussi constamment de mieux informer les missions. Elle contribue, dans le cadre des séminaires culturels du DFAE ou des échanges de personnel, à la formation continue du personnel en poste. D'une manière générale, elle veut libéraliser sa politique en matière de relations avec les représentations suisses.

- Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche (SER). Un partenariat nouveau et prometteur lie Pro Helvetia et le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche. Il a commencé en 2005 avec le mandat coordonné que les deux institutions ont

donné en matière culturelle et scientifique à l'Istituto svizzero di Roma. Cette collaboration par-dessus les frontières des deux domaines a porté de tels fruits que la Fondation et le SER ont décidé d'utiliser conjointement leurs structures actuelles et de planifier ensemble celles qu'elles créeront à l'avenir. On développera également les activités transversales. La culture et la science partagent en effet le même esprit novateur et sont en mesure de se comprendre l'une l'autre. Les deux institutions vont opérationnaliser leur coopération à Rome, à Shanghai, à la Nouvelle-Delhi et au Cap.

Perspectives. Dans l'ensemble, il s'est développé un *modus vivendi* acceptable. La culture n'étant pas un bon instrument de propagande, Pro Helvetia collaborera volontiers à l'avenir avec les organisations de promotion de l'image de la Suisse, mais elle s'opposera à toute intégration. Les débats concernant la loi sur l'encouragement de la culture et la révision totale de la loi sur Pro Helvetia montreront de quelle façon définir à l'avenir les interfaces entre les différents acteurs du travail culturel, et s'il est indiqué de regrouper sous les auspices de Pro Helvetia, en particulier, les activités culturelles à l'étranger. Le partenariat avec le SER s'annonce prometteur.

4.4 Évolution des coûts 2008 à 2011

Vision 70 a réduit les structures au minimum possible. Avec 15 % de frais administratifs (2007), la Fondation est bien classée dans le premier tiers des institutions de son genre en Europe. Par exemple, les fondations d'État des Pays-Bas pour le théâtre, les arts visuels, la musique ou d'autres domaines comparables, qui toutes travaillent avec un système de requêtes analogue à celui de Pro Helvetia, présentent en moyenne des frais d'exploitation de 15 %. Au niveau suisse, Pro Helvetia est même parmi les mieux classées des institutions peu nombreuses que l'on peut comparer entre elles. De petites fondations publiques telles que la Fondation culturelle du canton de Thurgovie connaissent des parts de frais administratifs supérieures à 30 %; d'autres, comme le Kuratorium du canton d'Argovie, n'utilisent pas la méthode des coûts complets parce que leurs frais d'exploitation et de personnel sont réglés par l'administration cantonale.

Selon les prévisions pour la période financière à venir, les charges de personnel vont légèrement augmenter. Le renchérissement n'en sera pas la seule cause. L'ouverture prévisible d'une permanence en Chine, la coopération avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche en vue de développer l'utilisation culturelle des permanences scientifiques, imposeront un renforcement du personnel à l'étranger. La communication faite sur mesure prend également une importance croissante, ce qui implique pour Pro Helvetia l'obligation d'assurer dans ce secteur un suivi professionnel des principaux projets et programmes qu'elle soutient. La Fondation sera donc contrainte de redévelopper son service de la Communication, fortement rogné de 2004 à 2005.

S'agissant du traitement des requêtes et des programmes, nous comptons que l'introduction de nouveaux instruments permettra d'assumer de nouvelles tâches sans augmenter le personnel présent à la fin 2007.

Dans ces conditions, les frais d'organisation évolueront comme suit de 2008 à 2011 (en millions de francs):

	Variation administration	Variation production	Motif
Budget 2007*	4,90	5,60	
2008	-0,10		Rationalisation administrative
	0,11		Renforcement communication. Étranger et Suisse romande
		-0,06	Restructuration Programmes (06)
	0,10	0,12	Hausse des coûts, renchérissement 2 %
2008 total	5,01	5,66	
	-0,10		Rationalisation administrative
		-0,08	Restructuration Programmes (06)
	0,10	0,11	Hausse des coûts, renchérissement 2 %
2009 total	5,01	5,69	
2010		0,15	Ouverture permanence de Shanghai avec le SER
		-0,06	Restructuration Programmes (06), fin
	0,10	0,12	Hausse des coûts, renchérissement 2 %
2010 total	5,11	5,90	
2011		0,15	Participation de Pro Helvetia à swissnex San Francisco
	0,11	0,15	Hausse des coûts, renchérissement 2 %
2011 total	5,22	6,20	
Total période (arrondi)	20,35	23,45	
Part dans le total des dépenses	14,1 %	16,3 %	Crédit cadre demandé 143,8 millions

* Base: calculs pour le budget 2007 effectués au début de l'été 2006 avec une incertitude de 2 %.

Nous calculons les hausses générales des coûts à un taux peu élevé de 2 % en partant d'une moyenne combinant le renchérissement avec des mesures de ralentissement dans le domaine des salaires et tenant également compte de ce que la caisse fédérale de pension Publica passera en 2008 de la primauté des prestations à celles des cotisations.

À la fin 2008, la Fondation aura réduit son personnel d'un quart par rapport à 2003. Elle n'aura pas la possibilité de réduire encore ses coûts sans procéder à des coupes massives dans son cahier des charges. Avec les requêtes qu'elle traite, ses programmes, ses permanences et l'information culturelle concise qu'elle assure, Pro Helvetia contribue de manière essentielle à une vie culturelle florissante en Suisse et à la présentation culturelle du pays à l'étranger.

Le calcul des frais présenté ci-dessus ne tient pas compte des mandats que Pro Helvetia exécute pour le compte de la DDC, qui en couvre les coûts à 100 %.

4.5 Évaluation

Pro Helvetia dispose depuis 2002 de son propre service interne d'évaluation qui, avec les études et analyses qu'il effectue, vise trois objectifs:

- fournir une base solide pour les décisions à prendre en matière de stratégie et d'organisation;
- améliorer la gestion des projets et l'agencement des procédures afin de contribuer à une efficacité accrue;
- développer un savoir méthodologique chez les responsables de projets et de permanences.

Le service a jusqu'à présent fait exécuter 13 grandes évaluations. Il a également assuré le mentorat de nombreux collaborateurs. Ses évaluations ont apporté une contribution essentielle à Vision 70, entre autres lorsqu'il s'est agi de fermer trois permanences en Europe de l'Est, de réorganiser la gestion des permanences, de revoir les groupes du Conseil de fondation, de créer un secteur Programmes. Il a ainsi grandement facilité la baisse des coûts administratifs.

Pro Helvetia a fait œuvre de pionnière dans le secteur de l'évaluation de projets culturels et de la politique culturelle. Elle a ainsi éveillé l'intérêt de nombreuses autres institutions et travaille actuellement avec quelques-unes d'entre elles, notamment avec le Pour-cent culturel Migros et la Fondation fédérale allemande pour la culture, à un guide de l'évaluation dans le domaine culturel – de fait, il n'existe ici toujours pas d'instrument de travail simple à manier.

Effets. En résumé, les évaluations que Pro Helvetia a réalisées entre 2002 et 2006 ont eu les effets suivants:

- La Fondation a clarifié ses stratégies d'encouragement, amélioré leur portée et précisé les dispositifs.
- La Fondation développe de manière professionnelle ses projets propres, appelés programmes, et leur fixe des objectifs mesurables quant à leur effet. Un plan de projet inclut une évaluation.
- Les objectifs des permanences et la planification à longue échéance découlent des évaluations réalisées.
- Le secteur Programmes comme centre de compétence pour de grands projets réalisés en collaboration avec d'autres instances fédérales tire son origine d'une recommandation faite dans une évaluation.
- L'organisation future de Swiss Films a été déterminée sur la base d'une évaluation.
- Les processus décisionnels ont été simplifiés, surtout en ce qui concerne les projets transversaux, et les groupes de travail du Conseil de fondation ont été revus à cet effet.

Après avoir examiné, en vue de leur amélioration, de nombreux processus clefs de la Fondation, le service Évaluation a quelque peu réduit ses activités. Aujourd'hui, il livre encore, sur demande de la direction, deux à trois évaluations de projets ou de procédure par année. Évaluer avec soin les projets importants est désormais chose des plus normales chez Pro Helvetia.

5. Aperçu et requête

5.1 Aperçu du budget

Les besoins financiers pour la période 2008 à 2011 tels qu'ils résultent des chapitres 3 et 4 sont les suivants (en millions de francs):

Priorités	2004 à 2007	2008 à 2011
Médiation	–	6,40
Échanges avec l'Asie	–	6,60
Traduction	–	2,80
Coproductions internationales	–	2,40
Danse (04 à 07)	3,45	
Compréhension entre les communautés culturelles de Suisse (04 à 07)	4,93	
Dialogue interculturel (04 à 07)	8,08	
Total intermédiaire	16,46	18,20

Programme de base

Cinéma	4,83	5,80
Arts visuels	8,37	9,20
Musique	9,63	10,10

Priorités	2004 à 2007	2008 à 2011
Littérature et société	13,73	13,90
Théâtre	8,20	8,80
Danse	4,94	8,60*
Projets interdisciplinaires	3,39	2,60
Programmes	1,40	2,70
Service International	11,21	14,60**
Communication	4,95	5,50
Frais administratifs	20,72	20,35
Frais de production	25,00	23,45
Réduction perte au bilan****	1,40	
Revenus accessoires	-0,43	
Total intermédiaire	117,34	125,60
Requête	133,80***	143,80

* L'augmentation provient de la reprise de nombreuses activités développées dans le cadre de la priorité Danse.

** L'augmentation est due à la conclusion de partenariats avec l'Istituto svizzero di Roma et avec le Swiss Institute de New York, ainsi qu'à l'ouverture de la permanence de Shanghai. Cette rubrique n'inclut pas de frais de personnel ou d'exploitation à la charge de Pro Helvetia.

*** Crédit cadre initial 137 millions, réduction de 1,75 million dans le cadre d'EP04, réduction de 1 million à la suite de l'affaire Hirschhorn, réduction de 0,15 million par l'OFC, blocage de crédit 2004 0,30 million.

**** Le Contrôle fédéral des finances a exigé en 1995 une modification dans la manière de rendre les comptes, qui a fait apparaître un déficit au bilan que la Fondation amortit par tranches.

5.2 Requête

Afin de pouvoir remplir la tâche que la loi lui fixe, la Fondation Pro Helvetia présente au Conseil fédéral et aux Chambres fédérales la requête suivante:

Sont accordés les crédits suivants, à imputer au compte financier de la Confédération de 2008 à 2011 (en millions de francs):

Programme de base:	125,60
<i>Priorités:</i>	18,20
Pour la priorité Médiation	6,40
Pour la priorité Échanges avec l'Asie	6,60
Pour la priorité Traduction	2,80
Pour la priorité Coproductions internationales	2,40
Total	143,80

Ce montant est de 10 millions de francs supérieur au total des sommes effectivement versées pour la période 2004 à 2007, et de 7 millions supérieur au crédit cadre alloué en décembre 2003 pour les années 2004 à 2007. L'augmentation sert en premier lieu à renforcer l'Istituto svizzero di Roma comme centre culturel et scientifique, à garantir la survie du Swiss Institute de New York, à vivifier le partenariat conclu avec le Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche, à rendre opérationnel le modèle national de soutien à la danse développé dans le cadre de la priorité actuelle, à répondre dans une certaine mesure au souhait des représentations diplomatiques de Suisse que des accents soient placés dans leur domaine, et à réagir à la forte demande de culture suisse en Asie.

Tranches annuelles souhaitées:

2008:	35,4 millions de francs
2009:	35,8 millions de francs
2010:	36,2 millions de francs
2011:	36,4 millions de francs

Zurich, le 20 octobre 2006

Au nom du Conseil de fondation

Mario Annoni, président